

Note : Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 11 septembre 2025. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 11 septembre 2025, Prague, République tchèque

La réunion débute à 7h00, GMT+2

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux participants et remercie les hôtes pour leur accueil chaleureux et leur générosité. Il était sûr que tout le monde serait d'accord pour dire que l'hospitalité de la soirée précédente avait été excellente. Il a également adressé ses plus sincères remerciements à ses collègues du Comité antidopage tchèque et du Comité national olympique, ainsi qu'à l'Agence nationale du sport de la République tchèque. Avant de commencer, il invite le président de l'Agence nationale du sport, M. Ondřej Šebek, à prendre la parole.

M. ŠEBEK salue les membres du Comité exécutif de l'AMA. Ce fut un grand honneur de les accueillir au nom de l'Agence nationale du sport de la République tchèque. Ce fut un plaisir de les rencontrer lors du dîner de la veille et il espère qu'ils l'ont apprécié. Pour lui, ce fut un moment très agréable et une discussion inspirante. Une fois de plus, il a exprimé sa fierté d'avoir l'opportunité d'accueillir la réunion du Comité exécutif de l'AMA à Prague. Il a vraiment apprécié la confiance que l'AMA a accordée à son pays et à ses institutions. Il a remercié le Comité olympique tchèque et le Comité antidopage tchèque ainsi que leurs représentants et employeurs pour l'organisation de cette manifestation. Il souhaite transmettre le soutien indéfectible de la République tchèque et de l'ensemble de la communauté sportive tchèque à l'AMA et à sa mission. Son pays soutient les efforts de l'AMA et son engagement continu à promouvoir un environnement sportif propre, équitable et transparent. Il estime que la lutte pour le franc jeu et l'intégrité dans le sport est plus importante que jamais. L'Agence nationale du sport ne se contente pas de soutenir financièrement le sport, elle a également mis en place une plateforme pour le sport propre, qui relie l'agenda antidopage représenté par le Comité antidopage tchèque et la Cour nationale d'arbitrage du sport, une institution indépendante qui statue sur les affaires de dopage. L'Agence nationale du sport a également couvert d'autres domaines liés au sport propre et durable, tels que la sauvegarde du Code d'éthique pour les sportifs et les entraîneurs, et l'égalité entre les hommes et les femmes. Par exemple, il existe un programme spécial pour soutenir les sports d'équipe féminins dont l'objectif est de se qualifier pour les Jeux olympiques. Il fera de son mieux pour participer à la Conférence mondiale antidopage en Corée du Sud en décembre, dont la préparation était la tâche principale de la réunion de ce jour. Il a compris l'importance de cette question pour l'avenir de la politique mondiale antidopage. Il a réitéré ses remerciements à l'AMA pour l'organisation de la réunion à Prague et espère qu'elle sera productive et fructueuse.

LE PRÉSIDENT remercie M. Šebek pour son invitation à se rendre dans la belle ville de Prague. Il a informé les participants que 14 membres du Comité exécutif étaient présents en personne ce jour-là, ce qui est extrêmement réjouissant. Un membre, M. Nenad Lalovic, assiste virtuellement à la séance, n'ayant pu s'y rendre en personne, et il y a un siège vacant pour la région des Amériques. Un nouveau représentant de la CADE n'a toujours pas été fourni pour l'approbation nécessaire du Conseil de fondation. Quatre des présidents de comités de l'AMA se joindront à la réunion, en personne ou en ligne, pour fournir des mises à jour et, bien entendu, certains membres de l'équipe de direction de l'AMA seront également présents à certains moments. La réunion se déroulera avec le soutien de M. Pisani, le responsable des événements de l'AMA, qui soutiendra les membres ou les orateurs participant virtuellement.

Il fait circuler la liste des présences autour de la table et demande aux participants de le signer et de le transmettre. La réunion devait durer environ huit heures, avec une pause le matin, une pause le midi et une pause l'après-midi, pour se terminer le plus près possible de 17 heures.

Les membres suivants ont assisté à la réunion, en personne ou virtuellement : M. Witold Bańka, président de l'AMA; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA; M. Jiří Kejval, président du Comité national olympique, République tchèque, membre du CIO; M. Nenad Lalovic, membre du comité exécutif, ASOIF, président de l'UWW, membre du CIO; M. Ingmar De Vos, président de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI; Mme Dagmawit Girmay Berhane, membre du conseil d'administration du Comité national olympique éthiopien, membre du CIO; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, membre de la Commission des athlètes du CIO; Mme Amma Twum-Amoah, commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social,

Union africaine, Ghana; Dr Koji Murofushi, commissaire, Agence japonaise des sports, Japon; M. Matvii Bidnyi, ministre de la jeunesse et des sports, Ukraine; M. McCann, représentant Mme Annika Wells, ministre des sports, Australie; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, membre indépendante, Italie; Mme Venetia Bennett, membre indépendante, Australie; Dr Patricia Sangenis, membre indépendante, Argentine; et M. Ryan Pini, Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Les présidents des comités permanents et spéciaux suivants ont participé à la réunion, en personne ou virtuellement: M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs de l'AMA (également membre du Comité exécutif); M. Henry Gourdj, président du Comité d'examen de la conformité de l'AMA; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité Éducation de l'AMA; le professeur Lars Engebretsen, président du Comité Santé, Médecine et Recherche de l'AMA; et Mme Diane Smith-Gander, présidente du Comité des nominations de l'AMA.

Les représentants de la direction de l'AMA suivants ont participé à la réunion, en personne ou virtuellement: M. Olivier Niggli, directeur général; Dr Osquel Barroso, directeur associé, Laboratoires; M. Sébastien Gillot, directeur du Bureau européen et des relations avec le mouvement sportif; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards; Mme Karine Henrie, cheffe de la mobilisation des sportifs; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation; M. Stuart Kemp, directeur des opérations; M. David Healy, responsable du domaine médical; M. Marc-André Matton, directeur de la technologie; M. Tom May, directeur de la mobilisation et du développement; M. Darren Mullaly, directeur des relations gouvernementales; Mme Chaya Ndiaye, cheffe de la section des perspectives numériques ; M. Rafał Piechota, directeur du bureau du président; le professeur Olivier Rabin, directeur des sciences et de la médecine; M. Tim Ricketts, directeur des contrôles; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques; Mme Audrey Taillefer, directrice par intérim des finances et de la stratégie; M. Ross Wenzel, conseiller général; Mme Shannan Withers, cheffe de cabinet; et M. Gunter Younger, directeur des renseignements et des enquêtes.

Les observateurs suivants se sont joints à la réunion, en personne ou virtuellement : Jane Thornton, Hannah Grossenbacher, Martin Čížek, Terezie Dvorackova, Jan Stejskal, Jan Exner, Natalia Radchuk, Sergii Popyk, Satoshi Ogawa, James Carr, Michael Vesper, Yumiko Nakajima, Shin Asakawa, Keikjo Momii, Devante Duncan, Justine Crawford, Jamie Brown, Snezana Samardžić-Marković, Gaby Ahrens, Kerry Knowler et James Moller.

1.1 Déclaration des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si des membres souhaitent déclarer un conflit d'intérêts. Il n'a vu aucune demande d'intervention.

2. Procès-verbal de la réunion précédente du 27 mars 2025

LE PRÉSIDENT rappelle que le projet de procès-verbal de la réunion de mars a été distribué aux membres parmi la documentation pour la réunion. Aucun commentaire des membres n'a été reçu sur ce procès-verbal avant la réunion. S'il n'y en a pas ce jour-là, il procédera à leur approbation. Il demande s'il y a des commentaires ou des questions concernant le procès-verbal. Le procès-verbal est approuvé.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA du 27 mars 2025 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie le président et salue les membres. Il tient tout d'abord à remercier les hôtes, en particulier leur ami M. Kejval, mais aussi le gouvernement de la République tchèque, l'Agence nationale antidopage tchèque et le CNO tchèque pour leur généreuse hospitalité. C'était un vrai plaisir d'être là. L'ordre du jour étant très chargé, il essaiera de ne pas trop le prolonger en entrant dans les détails de son rapport. Bien entendu, il se fera un plaisir de répondre aux questions à la fin de la conférence. Il souhaite toutefois faire le point sur quelques enjeux survenus depuis la rédaction du rapport.

Le premier était une mise à jour de la situation actuelle aux États-Unis. Tout d'abord, pour faire suite à un message que les membres ont reçu quelques semaines auparavant, il souhaite confirmer que l'AMA est poursuivie par les *Enhanced Games*, qui ont intenté une procédure contre World Aquatics, USA Swimming et l'AMA aux États-Unis, en lien avec le récent règlement qui a été adopté par World Aquatics en juin et qui prévoit l'exclusion potentielle des événements de World Aquatics des personnes qui ont participé à des événements qui comprennent l'utilisation de substances interdites. L'action a été intentée en partie en vertu de lois sur la

concurrence et l'allégation était que l'AMA avait conspiré avec World Aquatics pour bloquer les Enhanced Games. Il serait très clair sur ce point. L'AMA n'a rien eu à voir avec l'élaboration ou l'adoption du règlement de World Aquatics. Cependant, comme c'est toujours le cas dans de telles situations, et en particulier aux États-Unis, l'AMA a bien entendu dû se défendre. L'action en était aux phases préliminaires. Bien entendu, des avocats ont été mandatés aux États-Unis et il tiendra les membres au courant de l'évolution de l'affaire. Cependant, même si l'affaire pouvait être résolue à un stade précoce du processus, elle était susceptible de générer un coût pour l'AMA.

Le deuxième point concerne également les États-Unis et vient d'être mentionné par le Président. Il est certainement regrettable que le siège des Amériques autour de la table du Comité exécutif soit vacant. Cela ne concernait pas seulement les États-Unis, mais signifiait également que toute la région n'était pas représentée ce jour-là. Il a estimé que ce n'était pas une bonne nouvelle. Il espère que la région pourra s'unir et fournir un représentant pour la prochaine réunion. C'était la deuxième réunion consécutive dans cette situation. Pour être clair, en juillet, une lettre a été envoyée aux États-Unis pour leur demander de remplacer un membre du Comité exécutif avant le 14 août, afin que le Conseil de fondation puisse voter pour nommer cette personne. Aucune nouvelle n'a été reçue jusqu'au 22 août, date à laquelle une proposition a été soumise pour désigner le Panama comme représentant pour une seule réunion. Il ne veut pas entrer dans les détails, mais l'AMA a immédiatement informé les États-Unis que le Panama n'avait pas payé sa contribution depuis 2024 et n'était donc pas éligible au même titre que les États-Unis. Aucune réponse à ce courriel n'a été reçue jusqu'au vendredi précédant la réunion du Comité exécutif, date à laquelle un courriel a soudainement été reçu des États-Unis, affirmant que l'AMA avait rejeté le Panama. Pour être franc, le Panama n'avait pas été rejeté par l'AMA. Il est faux de dire cela; c'est la responsabilité des États-Unis, qui ont désigné un pays, parmi tous les pays de la région, qui n'était pas éligible. Ces informations sur les paiements en provenance de la région étaient accessibles au public sur le site web de l'AMA. Ce n'était pas un secret. C'est pourquoi, malheureusement, le siège était vacant ce jour-là.

Il a également souhaité faire une brève mise au point sur les efforts déployés pour tenter de recueillir des fonds privés. Il a rappelé que l'AMA s'efforçait d'encourager ces démarches et que, plus tôt dans l'année, elle avait conclu un accord avec l'État du Qatar portant sur un montant de 1,5 million de dollars US pour financer la recherche scientifique en particulier. L'AMA en a été très reconnaissante au Qatar. À la suite de cette annonce, le Comité Finance et Administration avait discuté de la suggestion que l'AMA enjoigne toutes les autorités publiques à faire de même et à fournir, si elles le souhaitent, des fonds supplémentaires pour la recherche. Des lettres ont donc été envoyées à toutes les autorités publiques pour leur demander si elles étaient disposées à le faire, et cette démarche est en cours, avec l'espoir qu'elle se poursuivra. L'AMA continuait également à tenter d'obtenir du financement privé auprès d'entreprises privées et envisageait présentement de trouver un nouveau fournisseur pour la distribution des vêtements. Il a rappelé l'accord avec Anta, une entreprise chinoise, qui arriverait à échéance à la fin de cette année et ne serait pas renouvelé. Un accord similaire était recherché, en nature uniquement, mais il était très important car les vêtements étaient distribués principalement aux sportifs lors des manifestations du programme de mobilisation des sportifs, etc. Des discussions étaient en cours avec un autre fournisseur, (...),¹ qui était potentiellement intéressé à faire cela. Il pense qu'il serait intéressant pour l'AMA de travailler avec cette entreprise et les vérifications à ce sujet ont été achevées seulement la veille, c'est pourquoi il l'a mentionné ce jour-là. Il est convaincu qu'il pourrait s'agir d'une bonne option et il demandera au conseiller général, M. Wenzel, de donner plus de détails sur les vérifications et l'état d'avancement des discussions.

M. WENZEL répète qu'il s'agit d'un accord de valeur en nature similaire à l'accord actuel avec Anta, qui se terminera à la fin de cette année. Il s'agirait d'un contrat de cinq ans, jusqu'à la fin de l'année 2030, et le nouveau fournisseur aurait le même titre qu'Anta à l'époque, à savoir celui de partenaire de l'AMA pour les vêtements. Au cours des vérifications préalables, des rapports défavorables concernant les pratiques de fabrication ont été découverts plusieurs années auparavant, ce que le fournisseur avait fermement nié à l'époque. Depuis lors, à partir de 2023, le fournisseur est membre d'un programme des Nations unies relatif aux pratiques de fabrication durables, appelé le Pacte mondial des Nations unies. Il s'agit d'un programme auquel participent plus de 20 000 entreprises de 170 pays environ, et qui établit des protocoles et des normes dans les domaines de la fabrication durable, des droits de la personne, de la lutte contre la corruption et d'autres domaines. Le programme exigeait que les entreprises qui en font partie fournissent des mises à jour au programme afin de conserver leur statut de membre. Les entreprises figurant sur une liste de sanctions des Nations unies ne pouvaient pas participer à ce programme. À la suite de vérifications complémentaires, il est apparu que le fournisseur ne figurait sur aucune liste de sanctions, ni sur aucune liste réglementaire ou restreinte. Là encore, l'entreprise était membre du programme Global Compact des Nations unies depuis un certain nombre d'années. Compte tenu de ce qui

¹ L'identité du fournisseur est caviardée pour les besoins de ce procès-verbal public, mais elle a été communiquée au Comité exécutif.

précède et de l'engagement du fournisseur en faveur de pratiques durables dans le cadre du programme des Nations unies, il pense que la direction de l'AMA est disposée à aller de l'avant avec cet accord. Les négociations en étaient à un stade très avancé, mais il avait été jugé important de soulever la question auprès du Comité exécutif pour des raisons de transparence avant de signer l'accord. Il y avait un certain degré d'urgence, dans la mesure où le premier usage des vêtements et des tenues qui seraient reçus dans le cadre de cet accord se ferait dans le contexte des Jeux Olympiques de Milan-Cortina. Il est évident que les articles doivent être fabriqués à l'avance et qu'il y a donc un certain degré d'urgence.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie M. Wenzel et peut rassurer ses collègues du mouvement sportif en leur disant que, si l'accord est conclu, le fournisseur (...) a déjà accepté de ne pas apposer d'étiquettes ou quoi que ce soit sur les équipements pour les Jeux olympiques, de sorte qu'il n'y aura pas de conflit avec les partenaires olympiques.

Le dernier point concernant son rapport était de rappeler aux membres que la date limite pour poser sa candidature aux différents comités permanents était le 19 septembre. Il se tient à la disposition des membres pour répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général et donne la parole pour des commentaires ou des questions.

M. DE VOS déclare que, tout d'abord, au nom du Mouvement olympique, il souhaite exprimer sa gratitude au Comité national olympique de la République tchèque et à l'Agence nationale antidopage pour leur chaleureuse hospitalité.

En ce qui concerne le rapport du directeur général, il a tout d'abord remercié le directeur général pour son rapport, qui est un document très complet contenant de nombreux sujets qu'il faudrait beaucoup de temps pour discuter. Toutefois, étant donné que nombre d'entre eux seront abordés ultérieurement, il y fera référence lorsqu'ils seront à l'ordre du jour. En ce qui concerne la situation avec les États-Unis et les Amériques, il regrette que le siège soit vacant et que non seulement les États-Unis, mais aussi la région, ne soient pas représentés. Il est très préoccupé par le fait qu'aucun progrès n'a été réalisé depuis un certain temps. Les États-Unis et les Amériques devraient faire partie de cette famille. L'AMA était, selon son titre, une organisation mondiale. L'absence d'une région aussi vaste était un problème important. Il ne s'agissait pas seulement du non-paiement de la contribution. Bien que certains l'aient qualifiée de contribution volontaire, il tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une contribution volontaire. Il s'agissait d'un engagement clair qui avait été pris lors de la création de l'AMA. Toutefois, il ne s'agissait pas seulement d'argent, mais aussi de l'intégration de cette région et des États-Unis dans cette organisation. C'était la clé. Des événements très importants se profilent à l'horizon dans la région, notamment les prochains Jeux olympiques de 2028 aux États-Unis. C'est pourquoi cette question est devenue de plus en plus urgente. A titre d'exemple, le fait que les membres du personnel de l'AMA ne se soient pas rendus aux États-Unis a mis en péril la situation du laboratoire qui devait fonctionner pendant les Jeux Olympiques de Los Angeles. Il y a eu beaucoup d'autres impacts et retombées et il a invité les autorités publiques à soutenir l'AMA à cet égard. Il a également invité l'AMA à établir de bonnes relations avec l'Office américain de la politique nationale de contrôle des drogues (ONDCP), en particulier lorsque le nouveau directeur serait confirmé. Au nom du Mouvement olympique, il est prêt à aider et à soutenir l'AMA à rétablir cette relation dans la mesure du possible, compte tenu de l'importance de la question pour le Mouvement olympique, le sport en général et le système antidopage international.

En ce qui concerne les *Enhanced Games*, il a réitéré son soutien à l'AMA pour défendre les intérêts du mouvement sportif et du sport équitable afin de garantir des conditions de concurrence équitables. Il espère cependant que, compte tenu de la situation financière, cela ne coûtera pas à nouveau beaucoup d'argent et qu'il y aura une assurance pour protéger l'AMA sur le plan juridique afin que ce ne soit pas une nouvelle catastrophe financière pour l'organisation.

En ce qui concerne l'UNESCO, il est heureux de lire que le dialogue a repris et se demande s'il y a des points qui présentent un intérêt particulier pour l'AMA à l'approche de la conférence des parties.

DR MUROFUSHI se présente en tant que Koji Murofushi du côté des autorités publiques et note qu'il est le président de OneVoice cette année-là. Il a remercié le Président, le directeur général et la Vice-Présidente pour leur direction énergique, leur soutien et leurs efforts inlassables. Au nom des autorités publiques, il remercie le directeur général pour son rapport détaillé et souhaite aborder quelques questions.

En ce qui concerne les *Enhanced Games*, OneVoice a soutenu sans réserve la position de l'AMA. One Voice a exprimé son opposition aux *Enhanced Games* et a noté que le concept menaçait la santé des sportifs et sapait la valeur fondamentale du sport. Les gouvernements sont restés de fervents défenseurs d'un sport propre et sain à tous les niveaux. Ils ont également défendu le principe du Code mondial antidopage, qui interdit explicitement l'usage de substances et de méthodes destinées à améliorer les performances.

En ce qui concerne les États-Unis, les relations tendues entre l'AMA et les États-Unis ont été une grande perte pour le sport mondial. Il est essentiel de veiller à ce que la stabilité financière et l'autonomie des institutions ne soient pas compromises. La question de la contribution des États-Unis a posé de sérieux problèmes à l'AMA. Au nom des autorités publiques, il a sincèrement remercié le Président et le directeur général de l'AMA, ainsi que l'équipe de l'AMA, pour leurs efforts inlassables en vue de maintenir le dialogue avec la partie américaine. Il a vivement encouragé la poursuite et la tenue d'un débat constructif afin de trouver une solution appropriée. La veille, une réunion de OneVoice s'est tenue et il a répété au représentant américain que les États-Unis accueilleraient les Jeux olympiques d'été et d'hiver et qu'il était essentiel de parvenir à une résolution rapide de cette question avec l'AMA. La question de la contribution des États-Unis a dû être traitée avec soin, en particulier en tant que pays organisateur des Jeux olympiques. Il estime que l'AMA a déjà pris contact avec l'autorité antidopage, mais que jusqu'à présent le dialogue s'est limité au premier et au deuxième niveau. Compte tenu de l'ampleur du risque, il était éventuellement nécessaire de passer à un autre niveau. Les contrats de ville hôte avec Los Angeles en 2028 et Salt Lake City en 2034 ont été signés en vertu de garanties fédérales exigeant explicitement le respect du Code de l'AMA, ce qui montre que, sur le plan institutionnel, le gouvernement américain est directement lié par des obligations en matière d'antidopage, et qu'il y a donc également un engagement direct au plus haut niveau politique. Lors des Jeux olympiques de Tokyo 2020, il avait été directeur des sports, mais la décision critique de savoir si les Jeux olympiques pouvaient se tenir pendant la pandémie de Covid-19 et le report extraordinaire d'un an avait été prise directement entre le Premier ministre Abe et le président Bach. Ce report a eu d'énormes conséquences financières, mais le dialogue entre les dirigeants l'avait rendu possible. De la même manière que le président du CIO avait le droit de s'engager au niveau du chef d'État, sur la question de la contribution des États-Unis, il pensait qu'un tel engagement direct pouvait également s'avérer nécessaire. Il a estimé que cette question devait être traitée comme une responsabilité nationale. Il aimerait connaître l'avis de son ami M. De Vos à ce sujet.

En ce qui concerne la transmission des documents de réunion, il rappelle que plusieurs documents ont fait l'objet de fuites, ce qui a créé une situation problématique. OneVoice a reconnu et apprécié les mesures prises par l'AMA pour garantir la confidentialité. Toutefois, les autorités publiques restaient préoccupées par le fait que ces mesures pourraient avoir pour conséquence de restreindre l'accès à ces documents et, par conséquent, la capacité des membres à communiquer entre eux. Il a appelé à une solution équilibrée en la matière et a estimé que l'Europe avait un commentaire supplémentaire à faire à ce sujet.

MME BERHANE s'est jointe à son collègue M. De Vos pour remercier les hôtes pour leur hospitalité jusqu'à présent, et a également remercié le directeur général pour son rapport exhaustif. L'AMA a fait un travail remarquable en fournissant des documents détaillés et exhaustifs afin que les membres puissent prendre connaissance des informations requises. Elle s'est félicitée de la façon dont le rapport a été structuré et de la manière dont les informations ont circulé en continu en termes d'engagement des membres. Par ailleurs, en tant que nouvelle membre, elle souhaite profiter de cette occasion pour saluer le récent programme d'initiation dont elle a bénéficié aux bureaux de Montréal, car elle estime qu'il est très important que ceux qui rejoignent l'AMA en tant que nouveaux membres à différents titres comprennent comment fonctionnent les opérations quotidiennes de l'AMA et fassent la part juste dans le traitement des informations reçues en tant que membres responsables du Comité exécutif. Elle a sincèrement remercié toute l'équipe de Montréal, en particulier M. Kemp, Mme Lefebvre-Rangeon et Mme Withers, pour les excellents moments professionnels qu'elle a passés au bureau et pour le temps qu'ils ont pris pour l'accompagner tout au long du processus d'intégration.

En ce qui concerne le rapport, elle a soulevé deux points importants concernant la communication. Le mouvement sportif a compris que l'AMA devait mener ses communications de manière à promouvoir un sport propre. Il est clair que les communications publiques ont conservé un ton neutre qui reflète l'indépendance institutionnelle et une perception impartiale du rôle de porte-voix. Elle a demandé une mise à jour lors de la prochaine réunion du Comité exécutif sur la stratégie de communication de l'AMA, sur la façon dont elle a intégré les communications des sportifs dans la stratégie globale. Elle estime que c'est important car il y a eu un développement récent et qu'il serait bénéfique d'avoir un aperçu approfondi de cette mise à jour, en particulier dans le but que le Conseil des sportifs s'engage davantage à devenir la figure de l'AMA en termes de protection d'un sport propre.

En outre, elle apprécie et comprend que certaines réunions puissent être décalées et devenir virtuelles, en ce qui concerne le Comité exécutif; mais, en ce qui concerne le flux d'informations, la direction et le leadership de l'AMA pourraient-ils bénéficier de mises à jour plus opportunes entre les réunions, qui seraient pertinentes pour les membres ? Elle a rappelé que la direction de l'AMA n'a pas manqué de fournir des informations. De nombreuses informations ont été fournies en temps utile pour les réunions, mais peut-être qu'entre ces réunions, il y a eu des mises à jour importantes qu'il serait bénéfique de partager avec les membres. Elle savait que le processus de révision de l'engagement des parties prenantes tout en protégeant les données était en cours, mais qu'il fallait en même temps trouver un équilibre pour une circulation fluide de l'information. Dans le

cadre de cet examen, la possibilité de fournir des mises à jour entre les réunions de l'AMA pourrait peut-être être envisagée.

Au nom de l'Europe, M. BIDNYI a remercié le directeur général pour son rapport complet, qui fournit des informations détaillées sur les activités de l'AMA et démontre les efforts continus de l'organisation pour assurer la transparence, l'efficacité et des normes élevées dans la lutte contre le dopage. Revenant sur la confidentialité, il estime qu'il est essentiel de trouver un équilibre approprié entre la confidentialité et la possibilité d'une interaction et d'un contrôle efficaces au niveau régional. Ce n'est qu'ainsi qu'une bonne coordination entre les États et les représentants régionaux pourra être assurée afin de remplir les fonctions au plus haut niveau.

MME BENNETT remercie le président et le directeur général pour son rapport complet. Comme toujours, elle a apporté son soutien aux commentaires déjà formulés sur les inquiétudes concernant les relations avec les États-Unis. Il est très décevant que ces problématiques n'aient pas encore été résolues et que, en fait, les relations semblent s'être détériorées, en particulier dans la mesure où elles affectent actuellement la représentation de la région des Amériques au sein du comité exécutif. Tout en exprimant sa déception, elle a tenu à préciser qu'elle n'attribuait pas la responsabilité de la situation actuelle à l'AMA. Elle s'est réjouie de voir récemment un ton plus conciliant dans les communications fournies au Comité exécutif et a réitéré les commentaires précédents suggérant que l'AMA s'adapte. Elle a fait siens les commentaires de Mme Berhane concernant une stratégie médiatique et de communication mesurée et non émotionnelle en ce qui concerne les réponses aux développements des États-Unis et de l'USADA, de la manière qui sied à une autorité de régulation.

Pour en rester aux États-Unis, c'est avec une ironie peu réjouissante qu'au même moment, l'AMA s'est trouvée mêlée à une procédure judiciaire engagée aux États-Unis par les Enhanced Games, où ses intérêts étaient susceptibles d'être alignés sur ceux de Swimming USA et, on l'espère, de l'USADA, même si cette dernière n'était pas partie à la procédure. Indépendamment du bien-fondé de cette plainte, la défense de la procédure constituerait une distraction coûteuse pour l'AMA pendant une période indéterminée et détournerait l'AMA de ses activités principales. En outre, compte tenu de l'état actuel du système judiciaire américain, la procédure présentait un risque de litige très important pour l'AMA. Elle a soutenu l'embauche par l'AMA d'un conseiller juridique américain pour se défendre vigoureusement contre ce qui semblait être une revendication performative, dans une vaste mesure. Bien entendu, les coûts inévitables liés à la réclamation auraient un impact supplémentaire et se rapporteraient à la contribution qui n'était pas versée par les États-Unis.

Elle s'est également réjouie de lire dans le rapport du directeur général et dans le rapport d'évaluation de l'UNESCO publiés récemment une volonté mutuelle de l'AMA et de l'UNESCO d'établir des relations de travail plus étroites et plus collaboratives. Elle a remercié l'AMA d'avoir entendu et suivi les discussions du Comité exécutif des années précédentes afin d'améliorer les interactions entre l'AMA et l'UNESCO.

La seule question qu'elle poserait au directeur général concernerait les questions opérationnelles. Son rapport fait référence aux mesures prises par l'AMA en matière de données et d'intelligence artificielle. Elle souhaite savoir comment l'AMA a procédé pour envisager les innovations opérationnelles qu'elle pourrait être en mesure de mettre en œuvre grâce à l'IA, et demande s'il serait possible de fournir au Comité exécutif des informations sur les possibilités offertes à l'AMA par l'IA, pas nécessairement lors de cette réunion, bien sûr, mais à l'avenir.

MME TWUM-AMOAHA a exprimé sa gratitude pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et a remercié les hôtes pour cette réception très chaleureuse. Elle a remercié le directeur général pour son rapport très détaillé. L'Afrique s'aligne sur les remarques précédentes et souhaite ajouter qu'en ce qui concerne la documentation, et pour s'assurer qu'il est possible de consulter efficacement les membres, elle demanderait que les documents soient partagés suffisamment tôt. Par ailleurs, en ce qui concerne la protection de ces documents, elle pense qu'il serait possible de trouver un moyen de le faire tout en veillant à ce que les documents soient partagés suffisamment tôt pour permettre une consultation efficace.

M. DE VOS rappelle qu'il a été invité par M. Murofushi à faire un commentaire sur la situation aux États-Unis. Comme il l'a dit, le Mouvement olympique est prêt à soutenir la recherche d'une solution, mais il pense qu'il est également important de noter que le Comité olympique et paralympique des États-Unis est très impliqué dans ce processus et a proposé de faciliter et d'établir ce dialogue. Il est important de le savoir, mais il faut aussi être très intelligent dans la manière de l'aborder. Plus le soutien des différentes parties est important, mieux c'est.

Il soutient le commentaire du Dr Murofushi concernant le partage des documents. C'est bien sûr une situation très triste que des documents aient été divulgués et il a compris que l'AMA devait prendre des mesures. En ce qui concerne les documents de cette réunion, son collègue à côté de lui les avait tous imprimés, soit plus de 3 000 pages. Il était vraiment important d'avoir l'opportunité et la possibilité de consulter des experts sur les

questions techniques. Chaque groupe ne comptait que cinq membres : cinq représentants des autorités publiques et cinq représentants du Mouvement olympique. Il a admis que la moitié du contenu des documents échappait à sa connaissance. Le soutien des techniciens pour les consulter et les conseiller sur la marche à suivre était nécessaire. Par conséquent, il était important que, si ce système était mis en place, il permette toujours de partager, bien sûr sur une base confidentielle, ces documents avec les experts afin d'avoir un avis bien informé et de contribuer aux réunions.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a d'autres commentaires ou questions. En ce qui concerne le nombre de documents, il s'en excuse et comprend les préoccupations, mais il peut assurer aux membres que la nouvelle politique de transparence requerrait encore davantage d'efforts. Le plus grand nombre possible de documents sera fourni. Telle était la nouvelle stratégie pour les trois années à venir. Il a reconnu qu'il fallait trouver un équilibre pour que les membres soient mieux informés et qu'ils aient le temps d'analyser tous les documents.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie les membres pour leurs commentaires. Il répondra à la plupart d'entre eux et demandera ensuite à M. Mullaly de parler de l'UNESCO.

En commençant par les États-Unis, il a estimé que tout le monde était déçu de la situation actuelle. Il a souligné que l'AMA était en contact permanent avec l'ONDCP et qu'elle lui avait écrit à plusieurs reprises, y compris depuis le début de la nouvelle administration. Toutefois, elle n'a pas encore confirmé le nouveau chef de l'ONDCP. Apparemment, cela devait se produire dans les semaines à venir, mais ce n'était pas encore fait. M. Mullaly et lui-même ont même eu une conférence téléphonique avec le bureau en juillet et il est important de noter que le problème n'est pas sorcier. Le principe était que les contributions de l'AMA étaient inconditionnelles. Si tous les pays commençaient à imposer des conditions sur la manière et le moment de payer, cela ne fonctionnerait pas. C'était le point de départ et l'AMA avait été très claire avec les États-Unis à ce sujet. En effet, le protocole d'accord envoyé par les États-Unis en janvier avait déjà été signé. Les États-Unis étaient donc conscients que leur contribution ne pouvait être liée à des conditions. Toutefois, l'une des préoccupations concernait un audit, sur lequel il n'entrera pas dans les détails, mais qui avait été réalisé pour une mauvaise raison dans le cadre de l'affaire chinoise. Quoi qu'il en soit, si les États-Unis payaient, ils seraient assis autour de cette table. Il rappelle que l'AMA dispose d'un nouvel auditeur interne et d'un Comité Risques et Audit et qu'en décembre, le nouvel auditeur interne présentera un programme complet pour les deux années suivantes sur la manière dont il conduira les audits des différents départements de l'AMA. Les États-Unis seraient les bienvenus pour discuter, influencer et remettre en question tout ce qui s'est passé. Les principes de gouvernance étaient en place et, franchement, prétendre que c'est la raison pour laquelle la contribution de l'AMA n'a pas pu être versée est une fausse excuse. L'AMA était prête à accueillir le paiement américain, mais elle ne pouvait pas déroger au principe selon lequel il ne pouvait pas être conditionnel. Dans le cas contraire, chaque pays pourrait avoir ses propres conditions de paiement de la contribution. Il espère que cette question pourra être résolue.

Personne n'a mentionné son point suivant, mais il pense qu'il est important d'aborder l'éléphant dans la pièce, à savoir que l'Agence américaine antidopage a fait pression pour une loi qui est actuellement en cours d'élaboration aux États-Unis et qui, d'une certaine manière, fait de la présence des États-Unis au sein du Comité exécutif et d'un certain nombre de comités de l'AMA une condition obligatoire pour le versement d'un paiement. En d'autres termes, le paiement serait subordonné à une certaine représentation des États-Unis dans ces forums. Là encore, cela n'était pas conforme à la gouvernance de l'AMA. Si cette législation était adoptée, elle ne ferait que compliquer la situation pour tout le monde, y compris les autorités américaines. L'AMA est tout à fait ouverte à la poursuite de cette discussion et reprendra contact avec les États-Unis. Toutefois, cela ne dérogerait pas au principe qu'il vient d'évoquer.

À propos des Enhanced Games, l'AMA verrait comment les choses se déroulent et se défendrait. La direction a pris contact avec les assureurs. Il y avait beaucoup de petits caractères dans la politique, mais l'avenir nous le dira. Aucune réponse n'a encore été reçue.

Il comprend la préoccupation exprimée par les autorités publiques sur le partage des documents et note qu'il n'a pas été mis en œuvre cette année parce qu'il nécessiterait certainement des changements dans la pratique. Il est également conscient de la nécessité de permettre au personnel de soutien d'accéder aux documents, mais cet accès doit être limité et contrôlé. C'était l'objectif de la mise en œuvre car, à l'époque, il n'était pas possible d'identifier qui avait reçu les documents. Il s'agissait donc de trouver un moyen de savoir qui ouvrait les documents et les voyait. Le Comité exécutif en serait informé et disposerait de quelques mois en début d'année pour s'assurer que tout le monde comprenne comment travailler avec le nouveau système avant la première réunion.

Il a remercié Mme Berhane de s'être rendue à Montréal et d'avoir passé du temps avec le personnel, ce qui a été très apprécié, et il a invité toute autre personne du Comité exécutif à entreprendre cet exercice. Ce fut une bonne occasion de montrer comment l'organisation fonctionnait au quotidien. Il était très reconnaissant du

temps consacré à cette question. Dès l'année suivante, quelques heures seront consacrées, lors de chaque réunion du Comité exécutif, à un programme d'intégration des membres du Comité exécutif. Initialement, il avait été envisagé pour cette réunion, mais en regardant l'ordre du jour, cela aurait impliqué de terminer à 23 heures, de sorte qu'il commencerait l'année suivante.

Les remarques sur la communication ont été prises en compte. Il pense que l'on fait le maximum. En ce qui concerne l'information entre les réunions, une fois qu'un mode de communication sécurisé aura été mis en place, il sera également plus facile de partager les informations en continu, mais des efforts sont déjà déployés à cette fin. Parfois, les membres ont l'impression d'être bombardés d'informations, mais un juste équilibre est recherché. Il est important et positif de tenir le Comité exécutif informé.

En réponse à la question de Mme Bennett sur le numérique et l'intelligence artificielle, un rapport sera présenté par le domaine d'impact des perspectives numériques et il pourra certainement être soumis au ministère. Ce nouveau département avait été créé l'année précédente spécialement pour s'occuper de ce genre de choses, pour rassembler les outils possibles ou les nouvelles technologies qui aideraient à sélectionner ce qui est utile, à identifier les priorités et à planifier les développements ultérieurs. Ce département sera en mesure d'informer mieux que lui sur l'état actuel de la situation, mais l'intelligence artificielle en fait certainement partie et sera examinée. En ce qui concerne les opérations régulières, l'IA était déjà utilisée, par exemple, pour rédiger les procès-verbaux de diverses réunions opérationnelles, etc. D'une certaine manière, il doit reconnaître que cela fonctionne très bien.

Il demandera à M. Mullaly de dire quelques mots sur l'UNESCO et sur les attentes de la conférence des parties prévue pour la fin du mois d'octobre. Il a eu lieu tous les deux ans, et cette année a donc été une année importante.

M. MULLALY remercie M. De Vos pour sa question et voit deux enjeux principaux pour l'AMA lors de la prochaine COP10. La première concernait la formule de financement régional et la seconde le document sur les rôles et les responsabilités ou le document-cadre sur lequel l'UNESCO travaillait et qui était lié à l'examen par l'AMA de la législation et des décisions relatives à la conformité au Code, par opposition à la conformité à la Convention. En ce qui concerne la formule de financement régional, elle ne sera pas soumise au vote de la conférence des parties. L'AMA et l'UNESCO ont convenu de continuer à travailler ensemble sur cette question et sur la manière dont les symposiums régionaux pourraient être intégrés l'année suivante pour voir si une position consensuelle sur la formule pourrait être atteinte. Du point de vue de l'UNESCO, l'objectif était de finaliser la question dans deux ans, lors de la COP11. En ce qui concerne les rôles et les responsabilités, qui constituent l'une des grandes questions pour l'AMA, il n'était pas non plus prévu que la question soit soumise au vote ou fasse l'objet d'une décision finale lors de la COP10, ce qui, selon lui, est une bonne nouvelle. L'AMA attend toujours la publication des documents par l'UNESCO et a été informée qu'elle aurait lieu à la fin de la semaine. Des réunions régulières ont eu lieu avec l'équipe du secrétariat de l'UNESCO et l'intention de l'UNESCO, qui lui a été confirmée pas plus tard que mardi de cette semaine, est que le document sur les rôles et les responsabilités sera soumis à une consultation écrite globale d'au moins trois mois et, surtout, que cette consultation comprendra un dialogue ciblé avec l'AMA. Il pense que l'intention de l'UNESCO, après ce dialogue et cette consultation, était de soumettre la question à une décision vers le mois de mai de l'année suivante.

LE PRÉSIDENT ne voit pas d'autres demandes de parole et souhaite faire un commentaire sur la situation aux États-Unis et en particulier sur la remarque de M. Murofushi selon laquelle des situations graves exigent parfois des réactions sérieuses de la part des dirigeants, dans le contexte des Jeux olympiques de Tokyo. Il pense que le moment est venu d'adopter une approche beaucoup plus sérieuse de cette affaire, en particulier de la part des collègues de l'USOPC. L'AMA était très ouverte à un dialogue régulier avec les autorités publiques, impliquant des partenaires sérieux des États-Unis, et rien n'avait changé. Il était très désireux d'avoir un dialogue et des réunions. Elle a envoyé des lettres et les a exhortés à résoudre le problème, en particulier en ce qui concerne la représentation. Cependant, elle est bloquée par certains obstacles juridiques, comme l'a mentionné le directeur général. Il pense qu'il faut une approche plus sérieuse de la part de l'USOPC et un dialogue direct de l'USOPC avec le gouvernement américain, car la balle est dans leur camp et l'AMA n'est pas en mesure de résoudre cet obstacle juridique. Il a exhorté ses collègues de l'USOPC à entamer un dialogue sérieux avec les autorités américaines et à s'attaquer à ce problème, car l'absence d'action de leur part et de solutions aurait des conséquences très graves pour les Jeux olympiques de Los Angeles, entre autres. Il était grand temps de dialoguer davantage et de trouver une solution sur la manière dont l'AMA pourrait être présente et comment surmonter ces obstacles juridiques.

D É C I S I O N

Le rapport du directeur général est noté.

- 3.1 Mise à jour sur les indicateurs clés de performance (ICP) stratégiques – résultats finaux

MME TAILLEFER salue les membres du comité exécutif et explique que sa présentation fera le point sur les indicateurs de performance stratégiques clés de l'Agence. L'objectif était double : partager les enseignements tirés de cet exercice et inviter les membres à donner leur avis sur la manière de continuer à affiner le cadre permettant de mesurer les performances et l'influence. Elle commence par planter le décor. L'année 2025 a marqué l'année inaugurale du nouveau plan stratégique, qui a démarré sur les chapeaux de roue. Bien que certains indicateurs reflètent encore des données de l'exercice 2024, les mesures ont été mises à jour de manière proactive dans la mesure du possible afin de refléter les progrès les plus récents. Sur les 23 indicateurs présentés dans le document de préparation de la gouvernance de septembre, quelques-uns avaient été sélectionnés comme particulièrement pertinents pour les priorités de l'année.

En ce qui concerne la participation globale pour la mise à jour du Code et des Standards, au total, après les trois phases de consultation qui se sont achevées en mai, 169 contributeurs uniques de 54 pays ont participé à la phase de consultation, soit 66 contributeurs et 11 pays de plus que lors de la deuxième phase et, plus particulièrement, 611 sportifs de plus de 60 pays ont participé à la consultation centrée sur les sportifs, une consultation dédiée conçue pour permettre aux sportifs de participer au processus de mise à jour. Il s'agissait d'un niveau d'implication sans précédent, et elle était donc très satisfaite des résultats.

En ce qui concerne la satisfaction à l'égard d'ADAMS, ADAMS est resté une plateforme numérique essentielle pour la gestion du programme antidopage et, bien que la satisfaction soit restée un défi, les données de 2025 ont montré une amélioration de 11% de la perception des utilisateurs d'un point de vue positif, sur la base d'un échantillon dont la taille était plus de deux fois supérieure à celle de 2024. Même si cela reste un défi, il y a une tendance qui va dans la bonne direction.

Pour mieux contextualiser les progrès stratégiques, notamment en ce qui concerne le plan stratégique, les quelque 50 projets et programmes actifs qui pilotent les initiatives clés de l'AMA ont été recensés et la plupart d'entre eux sont en cours, comme le montre la répartition des projets stratégiques par pilier. Un exemple a été fourni en annexe à titre de référence. Elle informe les membres que le plan stratégique est soutenu par des initiatives ciblées en cours.

Dans le cadre de cette mise à jour de septembre, elle a profité de l'occasion pour partager la réponse qui a été fournie à la suite de la publication du rapport annuel, où certaines parties prenantes avaient posé des questions, en particulier sur les retombées de la recherche et les indicateurs de diversité et d'inclusion. En examinant l'évaluation des retombées de la recherche scientifique et sociale, on sait que les répercussions, en particulier dans le domaine de la recherche, s'étendent sur plusieurs années, depuis le financement jusqu'au déploiement. La contribution de l'AMA à la recherche a été classée en trois catégories. La première concerne les percées scientifiques. Elle a rappelé qu'au fil des ans, le profilage à long terme des métabolites a permis d'améliorer les fenêtres de détection, les marqueurs génétiques distinguant l'EPO endogène de l'EPO synthétique, l'inclusion du tramadol et de méthodes raffinées d'administration de glucocorticoïdes dans la Liste des interdictions, les progrès dans la détection du dopage génétique et les technologies de gouttes de sang séché, ainsi que le lancement d'un appel à subventions tout au long de l'année afin d'étendre la collaboration mondiale avec les chercheurs. En outre, les meilleures pratiques ont été intégrées dans la politique et la pratique à la suite de recherches. Cela a été constaté tout au long du processus de mise à jour du Code et des Standards internationaux. Enfin, du côté des sciences sociales, il y a eu la réforme et son incidence sur l'éducation. Elle a remodelé les modèles d'éducation, soutenu les outils centrés sur les athlètes et recadré la perception du sport propre.

En ce qui concerne le cadre plus général, la question se pose notamment parce que, ces dernières années, les indicateurs clés de performance ont été résumés dans un certain nombre de publications. Toutefois, comme les collègues des secteurs de la science et de l'éducation en discuteront plus tard, un cadre d'évaluation plus large était en cours d'élaboration à l'aide de la bibliométrie et de mesures alternatives, ainsi que de la croissance du réseau mondial de chercheurs et de la politique qualitative. Le message clé était de dire que le travail était toujours en cours pour développer et affiner la façon de communiquer les retombées de la recherche que l'AMA soutenait.

Brièvement, en réponse à une autre question reçue sur les objectifs en matière de diversité et d'inclusion, elle a réitéré qu'il y avait effectivement des objectifs pour la représentation des genres ainsi que des objectifs précis pour augmenter la représentation régionale de groupes ciblés. Par exemple, la représentation de l'Asie dans les principales instances de gouvernance est passée à 7% en 2025, soit une augmentation de 5% par rapport à 2024, et les efforts se poursuivent. En juin 2025, un webinaire a été organisé pour encourager les candidats d'Asie à rejoindre le Conseil des sportifs. Une fois de plus, les autorités publiques et le mouvement sportif ont été encouragés à prioriser la diversité dans les nominations afin de favoriser une gouvernance inclusive dans l'ensemble de l'organisation.

En ce qui concerne les indicateurs clés de performance, qui ont évolué au fil du temps pour représenter au mieux l'orientation des priorités, l'accent étant mis sur la période 2026-2028, les indicateurs incluraient également des indicateurs liés au contrôle de la conformité afin de garantir une image claire des activités menées sur ce front, ainsi que les performances en matière de gestion ou d'examen des dossiers juridiques et des améliorations du système, telles que le développement d'ADAMS et l'impact du programme de subventions à la recherche. Pour 2027, dans deux ans, il serait encore prévu de développer des indicateurs supplémentaires tels que des données sur l'engagement des employés, des mises à jour sur la collaboration avec l'industrie pharmaceutique, et la perception des signataires du Code pour le cadre de soutien de la révision du Code de 2027. Cette mesure sera introduite l'année suivante dans le cadre du soutien apporté à la communauté pour la préparation du Code 2027, ainsi que des résultats en matière de performance et de conformité pour les OAD engagées dans des programmes de renforcement des capacités. En d'autres termes, l'objectif était de s'assurer que les programmes de renforcement des capacités produisaient un impact. Comme toujours, elle s'est réjouie des réactions directes des membres. Leur point de vue a été essentiel pour garantir que les indicateurs restent pertinents, rigoureux et reflètent la mission commune.

M. KEJVAL remercie Mme Taillefer pour sa présentation. Il a accueilli très favorablement les chiffres du système ADAMS en particulier. L'appréciation des sportifs a été très positive. La seule préoccupation était d'obtenir le bon retour d'information de la part des sportifs, car cela était crucial pour les travaux futurs. Le mouvement sportif a reconnu qu'il n'était pas facile d'obtenir un retour d'information correct de la part des sportifs, en particulier par le biais des enquêtes actuelles, mais il craignait que la manière actuelle de mesurer l'engagement des athlètes ne soit pas très efficace. Il a proposé que l'AMA soit en mesure d'évaluer la qualité de ses relations avec les sportifs, par exemple en mesurant l'interaction des sportifs avec ses sites web et ses campagnes de communication. Le réseau du Conseil des sportifs de l'AMA devrait également jouer un rôle dans la collecte et l'utilisation de ces informations. Il a également souhaité que le président du Conseil des sportifs de l'AMA lui fasse part de ses idées sur de meilleurs moyens de mesurer l'engagement et la réussite des athlètes, car il est essentiel d'améliorer le travail pour l'avenir.

M. LALOVIC remercie Mme Taillefer pour son rapport très précis et très complet. Il souhaite également faire référence au document et au tableau de bord consolidé, qui montre les résultats de ce projet. Il dira quelques mots sur la partie « accroître l'impact » dans le but de construire le système numérique robuste connu sous le nom d'ADAMS. Il a demandé à l'AMA d'être plus ambitieuse et de fixer un objectif avec un taux de satisfaction uniquement. Il y avait cette catégorie neutre et la croissance était évidente, mais il y avait aussi une légère augmentation des commentaires neutres de 25% à 26%. Il a demandé plus de granularité dans le rapport afin d'avoir le taux de satisfaction uniquement, pour mieux comprendre le taux de satisfaction des sportifs et des organisations antidopage.

Sa deuxième remarque concernait la partie « collaborer et s'unir ». Il était sincèrement réjoui du nombre de 100 opérations conjointes entre les OAD et les forces de l'ordre. Toutefois, seules cinq ont été prévues, de sorte qu'il est peut-être nécessaire de reconsidérer cet objectif pour l'avenir. Il souhaiterait également obtenir une mise à jour du taux de réussite de ces enquêtes conjointes et se demande à nouveau si l'objectif de cinq est réaliste.

MME BERHANE a également des commentaires à faire, mais souhaite tout d'abord remercier Mme Taillefer. Elle estime que le regroupement des départements de la stratégie et des finances a été essentiel et opportun, car il a permis de clarifier et d'orienter davantage les choses, d'intégrer les efforts de chaque département en vue d'atteindre les indicateurs de performance clés, et de mieux suivre les ressources financières qui posent actuellement problème. Elle souligne que la mise à jour des indicateurs de performance clés est opportune et pertinente.

En ce qui concerne le retour d'information, le fait que la majorité des objectifs aient été atteints est un grand succès. Cependant, elle s'inquiète de la perception du leadership, qui a chuté à 64%. L'AMA est perçue comme une organisation transparente. Le mouvement sportif souhaitait comprendre quelles mesures étaient prises pour rétablir la confiance à l'heure actuelle.

Deuxièmement, en ce qui concerne la performance de la recherche de l'AMA, il est clair que la méthode actuelle de mesure se concentre uniquement sur les publications moyennes. En ce qui concerne la science et l'éducation de l'AMA, elle pense qu'il y a une marge d'amélioration en termes de ciblage de recherches plus pertinentes au profit de l'AMA, mais elle pense également que, en particulier, par exemple, il n'y a pas de moyen établi de suivre la prévalence du dopage en général pour décider de parler davantage de la science et de l'aspect de la recherche. Elle demande quels sont les préparatifs des mesures qui auront un impact sur les stratégies de recherche de l'AMA pour améliorer le signalement, mais aussi sur le travail de l'AMA pour obtenir du financement supplémentaire. Il ne s'agit pas seulement de mesurer le travail de recherche en fonction des

publications. Il est peut-être temps de reconsidérer cette question, afin d'économiser de l'argent et de s'assurer que le financement est ciblé de manière systématique.

M. KAYANGE EMONYI remercie Mme Taillefer pour la mise à jour des indicateurs de performance clés. En ce qui concerne le pilier de la performance en termes de rentabilité, il a noté qu'un certain nombre de projets d'intelligence artificielle mentionnés dans les documents de la réunion visaient, selon lui, à accroître l'efficacité au sein de l'organisation. Dans quel délai l'AMA peut-elle espérer voir un impact tangible de ces initiatives et comment le succès a-t-il été mesuré dans l'usage et la définition de l'IA? Deuxièmement, en ce qui concerne l'innovation, qui était une priorité clé du plan stratégique, et pour être à la pointe de la détection des progrès d'un point de vue analytique, comment le succès a-t-il été mesuré dans ce domaine de l'innovation et comment s'est-il traduit par des avantages pour l'organisation et pour les sportifs?

DR MUROFUSHI dit qu'il a un point sur ADAMS. Il remercie Mme Taillefer pour tous les documents. Il a été indiqué que la réalisation était de 75% et neutre, et que la satisfaction était donc encore de 40%. Il convient donc d'y prêter attention et des améliorations sont possibles, même si l'enquête n'a porté que sur les sportifs. Il a suggéré qu'à l'avenir, l'enquête pour d'autres entités telles que les ONAD et autres pourrait être contrôlée. Il espère que la situation s'améliorera encore. En ce qui concerne le Conseil des sportifs, 88% des membres du Conseil des sportifs estiment que l'AMA se préoccupe de ce qui est important pour les athlètes. Qu'est-il arrivé aux 12 autres pourcent? Peut-être y avait-il là aussi un message très important. Il estime que ce chiffre devrait s'élever à 100%.

MME TAILLEFER remercie les membres pour leurs très bonnes questions. Elle apprécie le soin que les membres ont apporté à la lecture des indicateurs de performance clés et s'est assurée qu'ils reflétaient bien le travail effectué. En réponse à la question de M. Kejval et aux questions sur ADAMS et la taille de l'échantillon du retour d'information des sportifs, il est exact que, pour 2025, l'accent a été mis sur le sondage auprès des membres du Conseil des sportifs parce qu'il y a eu des difficultés à envoyer les sondages par courrier électronique qui ont ensuite été transmis aux sportifs, ce qui a eu pour conséquence que l'on ne sait pas vraiment quels sportifs ont été rejoints en fin de compte. Cette année-là, la taille de l'échantillon avait été assez réduite, avec 16 répondants. Toutefois, pour les années à venir, il est prévu d'exploiter les réseaux du Conseil des sportifs que ce dernier est en train de mettre en place avec l'aide de l'équipe chargée de l'engagement des sportifs. Il était prévu d'augmenter progressivement la taille de l'échantillon de sportifs d'année en année, notamment en s'adressant à d'autres représentants sportifs au sein de conseils de sportifs, de comités de sportifs, etc. Elle a fait remarquer que, si l'on considère le niveau de mobilisation des sportifs par l'intermédiaire des communications, à ce moment-là, le seul défi technique était de ne pas savoir qui interagissait avec les médias sociaux. Il serait nécessaire de les identifier pour savoir s'il s'agit de sportifs, ce qui sera examiné. Elle a accueilli favorablement cette suggestion.

En ce qui concerne les commentaires sur ADAMS, l'accent sera désormais mis uniquement sur les objectifs positifs.

En réponse au commentaire de M. Lalovic sur des objectifs plus ambitieux concernant ADAMS, elle en prend note; le fait de n'avoir que le point de vue des sportifs est également une note qui est prise. En ce qui concerne la partie « collaborer et s'unir », qui concerne les retombées du projet de capacité et d'aptitude du département des renseignements et des enquêtes, la question portait sur les objectifs, et la principale raison pour laquelle les objectifs étaient si bas était qu'il s'agissait du premier projet et que le projet avait des objectifs multiples. Compte tenu de la situation qui prévalait au moment de la discussion sur la collaboration entre les forces de l'ordre et les ONAD, il n'y avait aucune certitude quant à la création d'opérations conjointes à partir de ce projet pilote. Comme cela a été communiqué depuis lors, il a connu un énorme succès, dépassant de loin les attentes. Elle a pris note du commentaire concernant le prochain projet actuellement déployé en Asie, afin de déterminer ce qui constituerait un objectif plus réaliste.

Elle remercie Mme Berhane pour ses commentaires. Plus précisément, si l'on considère la perception de la transparence, deux éléments entrent en ligne de compte. La taille de l'échantillon : une fois de plus, la raison pour laquelle il y a eu une différence de satisfaction entre ce qui a été présenté en mars et en septembre est l'inclusion de 30 réponses de laboratoires qui ont été ajoutées aux 115 réponses des membres de la gouvernance. Il y a donc eu un impact de 20% sur les résultats globaux. Elle a noté que ce n'est que pour expliquer la variabilité entre les deux. Toutefois, il a été noté que la transparence était depuis plusieurs années un attribut sur lequel des travaux supplémentaires étaient nécessaires. En réponse à la question sur les objectifs, le premier était de mieux comprendre pour chaque groupe de parties prenantes ce que la transparence signifiait et comment elle pouvait être améliorée pour eux, car le groupe de laboratoires qu'elle vient de mentionner, par exemple, pourrait avoir une idée très différente de celle des membres du Comité exécutif. Ainsi, à l'avenir, des questions plus qualitatives seraient posées pour mieux comprendre comment répondre réellement aux attentes.

En ce qui concerne la performance de la recherche de l'AMA, elle note une fois de plus que le retour d'information devrait aller au-delà du nombre de publications et elle a également entendu dans cette question une demande de comprendre l'impact pour le système antidopage sur la façon dont la recherche a changé et amélioré le système antidopage au fil des ans. Des travaux sont en cours avec les collègues des sciences et de l'éducation afin d'examiner un portefeuille de recherches et de pouvoir ainsi expliquer, par thème, les progrès réalisés au fil des ans et les orientations futures. Elle a également pris note de la nécessité d'accélérer le projet actuel sur l'estimation de la prévalence.

En réponse à la question de M. Kayange Emonyi concernant le délai de réussite des applications de l'IA, le taux général de réussite dans le monde des applications de l'IA a été très faible ces derniers temps, et l'objectif est d'être très attentifs afin de faire les choses de la bonne manière. Le directeur général a donné l'exemple de l'automatisation de la prise de notes qui est en cours de déploiement. De nombreux projets pilotes ont été étudiés, afin de s'assurer que les solutions fonctionnent bien avant de passer à la production à grande échelle. Le délai estimé était de 12 à 24 mois pour évaluer réellement et s'assurer que les solutions d'IA envisagées fonctionnent vraiment comme prévu et génèrent les avantages escomptés.

La dernière question portait sur le Conseil des sportifs et elle donne la parole à M. Pini pour qu'il y réponde. Les 12% se résumaient à une simple question de taille et désignaient essentiellement une personne dans le groupe.

M. PINI remercie Mme Taillefer pour son rapport et remercie le représentant du mouvement sportif pour ses commentaires concernant la pertinence des mesures actuelles pour les sportifs. Pour en venir plus précisément au plan d'action, qui est un document d'orientation et de suivi que le Conseil des sportifs a élaboré conformément au plan stratégique de l'AMA et pour le soutenir, il comprend des objectifs liés à la communication et à l'engagement, qui sont en cours d'exécution. L'un de ces objectifs était d'améliorer et de renforcer la communication avec la communauté des sportifs et avec les commissions, conseils et/ou comités de sportifs établis. L'objectif était de collaborer avec les parties prenantes. Un message annuel a été envoyé chaque année concernant les activités réalisées au cours de l'année, qui a été publié sur les médias sociaux et mesuré. Le Conseil des sportifs a participé aux appels mondiaux du CIO avec sa commission des athlètes. Il a remercié le CIO et la commission des sportifs de lui avoir donné l'occasion de s'engager dans une représentation diversifiée des sportifs. Il s'agit d'une étape positive. En tant que Conseil des sportifs et avec l'AMA, le Conseil des sportifs a également participé à des forums de sportifs et à plusieurs activités d'engagement lors de manifestations majeures. Il a également remercié le mouvement sportif pour cette opportunité, car le fait de participer à ces activités en face à face avec les sportifs n'était pas seulement très encourageant, mais soutenait également les objectifs.

Le Conseil des sportifs s'est également montré proactif en prenant position sur des questions clés. Il a rappelé la déclaration sur les Enhanced Games. L'un de ses objectifs était de prendre position et de veiller à ce que des déclarations soient faites le cas échéant. Les mises à jour du Code et des Standards internationaux ont été présentées dans les diapositives et, du point de vue de la mobilisation, ont constitué une priorité majeure pour cette année. Il a également été très heureux de constater le niveau de participation dans la consultation centrée sur les sportifs, qui en est un exemple très précis. Plus de 600 sportifs y ont participé.

Plus précisément, en ce qui concerne les possibilités de mesurer le succès, il a été difficile à certains égards d'évaluer ces paramètres, mais il y avait une sorte de base, qui constituait une attente sur laquelle on pouvait s'appuyer, en particulier de la part du Conseil des sportifs, pour la développer davantage. Le Conseil des sportifs étudie comment il pourrait continuer à accroître la communication directe et proactive avec les réseaux de sportifs et avec la communauté mondiale des sportifs, qui cherche à améliorer l'utilisation de la technologie. Il est à espérer qu'un site web sera mis en place ultérieurement pour mieux évaluer ces activités. La plateforme ADEL était probablement un autre outil permettant d'évaluer l'engagement des sportifs dans ce domaine. Cette question est étudiée avec l'AMA et l'équipe chargée de l'engagement des athlètes, en vue de l'élaboration d'un plan d'action révisé pour soutenir le plan actuel, idéalement un plan d'action sur deux ans. L'un des défis auxquels le nouveau Conseil des sportifs a été confronté était l'absence d'un document pour le guider. Il a fallu élaborer un calendrier de deux ans pour pouvoir atteindre certains objectifs ambitieux, qui ont été atteints avec succès, selon lui. À l'époque, le Conseil des sportifs se réjouissait des trois prochaines années en soutenant le plan stratégique de l'AMA jusqu'en 2028.

LE PRÉSIDENT estime qu'il y a une chose importante qui est cruciale pour comprendre cet exercice. Tout d'abord, l'AMA était un organisme mondial de réglementation antidopage et, en tant que tel, avait des responsabilités en matière de poursuites et de conformité. S'il faisait bien son travail, les mauvais acteurs ne l'aimeraient pas. Il est très important de comprendre que l'AMA n'est pas un prestataire de services. Il s'agissait d'un organisme de réglementation doté de responsabilités claires. Il préférerait donc dépenser plus d'argent pour aider les régions et les pays moins développés à faire leur travail plutôt que de demander continuellement

aux gens s'ils apprécient l'AMA. C'était un exercice nécessaire de temps en temps pour mesurer la position de l'AMA sur de nombreux sujets. Toutefois, dans les années à venir, l'accent ne devrait pas être mis sur la réalisation d'enquêtes permanentes visant à déterminer si l'AMA est appréciée ou non par les gens. Il serait très inquiet si les statistiques de certaines parties prenantes indiquaient que l'AMA fait un travail parfait. Par exemple, si l'on demandait à l'époque à certaines ONAD si elles étaient satisfaites que l'AMA partage des documents avec le Comité exécutif, il pense que les statistiques seraient terribles. C'est ce qu'il faut comprendre, ne pas se focaliser sur le service, car ce n'est pas le rôle principal de l'AMA. Dans les années à venir, il pense que l'activité sera limitée pour se concentrer sur la mesure de certains aspects nécessaires des activités de l'AMA et pour dépenser de l'argent sur des choses vraiment essentielles.

M. DE VOS souhaite revenir sur le commentaire concernant l'USOPC et déclare qu'il pense que l'AMA devrait être reconnaissante à l'USOPC de vouloir engager le dialogue car, dans un sens, elle n'avait pas à le faire puisqu'elle n'était pas dans cette conversation entre ONDCP-AADA-USADA. Il pense que l'AMA devrait être reconnaissante à l'USOPC de vouloir faciliter cela, parce qu'elle est également intéressée par l'organisation des Jeux olympiques américains et qu'elle espère y participer avec une grande délégation.

En ce qui concerne le point précédent du Président, il estime qu'il convient de faire la différence entre le contrôle de popularité et l'enquête sur la satisfaction des clients, qui ne sont pas nécessairement liés. Il a précisé qu'il était bien entendu que l'AMA ne serait jamais une organisation populaire car, en fin de compte, elle a créé un cadre permettant de sanctionner les personnes ayant commis des actes répréhensibles. D'autre part, elle devrait être ouverte à l'évaluation de la satisfaction de la communauté qui n'est pas directement liée à un contrôle de popularité.

LE PRÉSIDENT répond que l'AMA serait très reconnaissante aux personnes de l'USOPC si leur activité apportait des solutions. Jusqu'à présent, ils ont mené un dialogue sans résultat, mais l'AMA leur serait très reconnaissante s'ils pouvaient surmonter les obstacles juridiques. Il a rappelé que l'AMA était très ouverte à un dialogue régulier avec ses amis de l'USOPC et à les aider à comprendre que leur principale responsabilité était d'organiser d'excellents Jeux à Los Angeles, auxquels l'AMA serait présente.

DR MUROFUSHI a remercié le Président pour sa remarque sur le fait qu'il ne faut pas faire de sondages inutiles, ce qu'il approuve. Il ne s'agit pas d'une question de sympathie, mais d'utilisabilité, c'est-à-dire de la manière dont un service peut être utilisé au mieux. Le même sondage pourrait être réalisé, mais le message pourrait être différent.

D É C I S I O N

La mise à jour sur les indicateurs de performance clés stratégiques a été notée.

- **3.2 Mise à jour concernant ADAMS**

MME NDIAYE a indiqué qu'elle présenterait une mise à jour de la feuille de route 2025 pour le développement d'ADAMS, ainsi que des informations contextuelles sur l'architecture du système et la manière dont le développement a été effectué. Elle commence par rappeler l'évidence : ADAMS est une structure unique de 30 modules qui a été conçue à partir de zéro dans le but de servir le système antidopage mondial avec son contexte réglementaire diversifié et les besoins en constante évolution des utilisateurs dans toute les régions et dans tous les sports. Elle n'avait donc pas de point de référence comparable. Première et unique plateforme à unifier tous les processus dans le monde de l'antidopage, elle s'est imposée comme la source unique de vérité pour les organisations antidopage, assurant une gestion cohérente, sécurisée et transparente des données sur laquelle les parties prenantes du monde entier peuvent s'appuyer. L'écosystème ADAMS était particulièrement exigeant, car il avait évolué en temps réel, ce qui nécessitait de maintenir les fonctionnalités existantes tout en adaptant les modules spécifiques aux nouvelles technologies et aux processus améliorés. Il ne s'agissait pas d'une procédure unique, mais plutôt d'un processus continu, à forte intensité de ressources, façonné par le Code de l'AMA, l'évolution des attentes en matière d'expérience numérique, la demande d'intégrations et d'autres systèmes, et la nécessité de protéger les données.

Depuis septembre 2023, grâce au partenariat informatique avec le groupe Sword, il a été possible d'augmenter la capacité de développement de 25%, ce qui a permis d'accélérer le processus de livraison sans sacrifier la supervision en ce qui concerne la gestion et le contrôle de la plateforme. L'AMA a également pu recentrer les équipes internes sur des priorités de grande valeur telles que la cybersécurité et les décisions architecturales. En outre, le paradigme est passé de la maintenance des applications à l'innovation.

Alignée sur les nouvelles priorités, la feuille de route pour le développement d'ADAMS en 2025 se déroule bien et respecte toutes les étapes importantes. Elle a souhaité mettre l'accent sur un projet en particulier : l'IPA [interface de programmation d'application] de contrôle ADAMS. L'interface de la plateforme d'essai ADAMS a

été lancée en juin et plusieurs discussions ont eu lieu avec les parties prenantes en raison de questions relatives à la structure des prix et à l'évolution de ces interfaces de programmation. Elle a précisé que l'IPA des contrôles permettait à deux systèmes de communiquer entre eux. Ainsi, les organisations disposant de leurs propres systèmes seraient en mesure d'envoyer automatiquement les informations sur les contrôles à ADAMS, ce qui leur permettrait de gagner en efficacité. Cette IPA des contrôles était facultative, de sorte que les organisations qui effectuaient actuellement une saisie manuelle des données ou utilisaient des robots pouvaient continuer à le faire sans problème. Une option a été ajoutée pour les organisations qui souhaitaient mettre en œuvre l'automatisation.

Il y avait deux autres projets qu'elle souhaitait aborder sur cette feuille de route. Le premier est Athlete Center, qui est une refonte de l'application ADAMS utilisée par les sportifs pour communiquer leur localisation. Il s'agit d'un développement auquel les sportifs ont été associés dès le début afin de recueillir leurs commentaires, tout d'abord sur l'application actuelle, et de déterminer ce qu'ils voulaient que l'application fasse et comment ils voulaient qu'elle fonctionne. Ils ont également participé à différentes phases de contrôle afin de fournir un retour d'information sur les améliorations apportées au processus. La nouvelle application comporterait une procédure d'accueil qui expliquerait aux sportifs pourquoi ils doivent transmettre leur localisation et comment procéder. Il y aurait également une validation des photos des athlètes et une gestion des fuseaux horaires (ce qui va de soi), et un tableau de bord de conformité des OAD serait ajouté.

Le deuxième projet était le Centre de gestion des résultats, un outil interne utilisé par le département des affaires juridiques pour assurer le suivi de la conformité des organisations antidopage en ce qui concerne les processus de gestion des résultats. Cette plateforme interne fait l'objet d'améliorations constantes. Les recommandations du rapport Cottier ont été mises en œuvre et l'évolution se poursuit. Ce serait l'un des premiers systèmes à bénéficier des projets d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle. Ce projet visait à utiliser l'IA pour créer des résumés concis des décisions reçues et recommander un plan d'action sur la base du contenu. Il va sans dire que tout résultat de ce modèle d'IA sera examiné par un véritable conseiller juridique pour validation.

La dernière diapositive reprend les principaux éléments de la présentation pour souligner le fait qu'il a été possible de libérer des capacités grâce au partenariat avec le groupe Sword, parce que l'équipe a pu se concentrer davantage sur le passage d'un paradigme de fourniture de fonctionnalités à un système réellement évolutif. Il existe actuellement sept applications indépendantes, plus robustes, plus flexibles, plus faciles à entretenir et plus performantes. Il a également été possible d'investir dans des contrôles de sécurité préventifs et dans la résilience et, surtout, de se concentrer sur l'amélioration de la satisfaction des utilisateurs et sur l'établissement de relations plus étroites avec les parties prenantes.

Au nom de l'Asie, M. MUROFUSHI a souhaité réitérer certains des points soulevés lors des précédentes réunions du comité exécutif. Tout en appréciant les efforts déployés par l'AMA pour améliorer les fonctions d'ADAMS et le centrer davantage sur les sportifs, il a demandé que l'AMA prenne également en compte la facilité d'utilisation du point de vue des ONAD afin d'améliorer encore le système.

M. LALOVIC remercie Mme Ndiaye pour sa mise à jour sur l'ADAMS et note que le mouvement sportif apprécierait les commentaires du Conseil des sportifs de l'AMA pour savoir si le plan de développement de Athlete Center répond aux attentes des athlètes et s'il y a des domaines qui devraient être explorés plus avant par l'AMA. Il attend également avec impatience des informations sur le projet d'interface de programmation d'application avec les organisations antidopage et sur le retour d'expérience.

M. BIDNYI partage la position de l'Europe concernant la mise à jour d'ADAMS et demande à l'AMA de reconsidérer le modèle de financement afin d'inclure l'interface de programmation d'application en tant que service gratuit et de s'assurer qu'un financement suffisant est alloué à partir du budget opérationnel de l'AMA à la maintenance de l'IPA. L'Europe estime que l'introduction de services payants supplémentaires pourrait créer une charge financière pour les ONAD, ce qui pourrait avoir un impact sur l'efficacité et la qualité des activités antidopage. Il est également important de veiller à ce que le système numérique existant et le programme de saisie des données restent pleinement fonctionnels et accessibles à tous les organismes nationaux.

M. PINI remercie Mme Ndiaye pour sa présentation et M. Lalovic pour ses commentaires du mouvement sportif. Il s'agissait d'un lien extrêmement important pour les sportifs et leur parcours antidopage en ce qui concerne leur interaction et ce développement et la manière dont les sportifs ont été intégrés dans ce processus. Il a eu le privilège et l'occasion de rencontrer les collègues des perspectives numériques avec Mme Ndiaye, ainsi que le groupe Sword, qui a fait le point sur les progrès accomplis lors de la précédente réunion en personne du Conseil en mars, ce qui a été très instructif. Il est très heureux de constater les progrès accomplis en cours de route. Il s'est également réjoui que plusieurs sportifs aient été interrogés et que les mises à jour aient été considérées comme une rétroaction directe de la part des sportifs. C'était important pour le Conseil des sportifs.

Bien qu'il admette que le champ d'application est limité, il a été choisi intentionnellement pour que ce retour d'information puisse être pris en compte de manière plus spécifique. Les sportifs de différents sports du CIO et du CIP y ont participé. Un certain nombre de pays ont également été impliqués, ainsi qu'un membre du Conseil des sportifs, afin de fournir un retour d'information direct sur l'application. Une mise à jour sera reçue à l'approche du mois de décembre et il espère que l'ensemble du Conseil des sportifs sera impliqué dans l'essai afin de fournir un retour d'information et d'inviter ensuite d'autres membres. Il savait que des discussions avaient eu lieu avec les membres de la commission des sportifs du CIO à ce sujet et qu'ils étaient très intrigués, car beaucoup d'entre eux utilisaient l'ancienne application. Il est impatient d'intégrer davantage de commentaires de la part des sportifs, mais il est certainement satisfait des progrès réalisés jusqu'à présent.

MS NDIAYE a apprécié les commentaires. En réponse à ce qu'a dit le Dr Murofushi, diverses organisations antidopage ont été consultées au sujet du Athlete Center afin d'essayer de rendre l'expérience de la gestion de la localisation plus conviviale. Elle a encouragé les membres à contacter leurs ONAD si elles souhaitaient être impliquées, car des consultations ont été organisées avec diverses parties prenantes et elle était ouverte à tout type de rétroaction dans une tentative de maintenir les communications ouvertes.

En ce qui concerne les propos de MM. Lalovic et Bidnyi sur le rendement de l'IPA, comme elle l'a mentionné lors de la présentation, les utilisateurs ont actuellement la possibilité d'effectuer une saisie manuelle des données ou d'utiliser des robots, qui imitent essentiellement le comportement d'une personne utilisant un ordinateur. L'IPA offrait une option supplémentaire. Les utilisateurs pourront toujours utiliser la saisie manuelle des données et les robots, et ils pourront utiliser l'IPA moyennant le paiement d'un frais. Ce frais devait permettre de poursuivre le développement et de maintenir l'attention de l'équipe sur la version web disponible gratuitement, et non de modifier les priorités des ressources déjà limitées pour développer un produit utilisé par un petit nombre d'organisations. L'objectif principal de l'organisation était de maintenir la version web gratuite pour toutes les parties prenantes, tandis que l'IPA utilisée par quelques organisations antidopage serait mise à la disposition des organisations qui souhaitaient bénéficier de l'automatisation moyennant une redevance. La rémunération du service devait couvrir les frais d'un développeur, du personnel de soutien pour l'infrastructure et de la cybersécurité, c'est-à-dire d'une équipe distincte chargée de la gestion afin que la version web ne soit pas du tout affectée par cette nouvelle fonctionnalité. Elle a présenté les différents scénarios disponibles pour la tarification. Dans le quatrième scénario, les organisations qui passaient des contrats avec des agences d'échantillons privées n'avaient pas à payer pour l'usage de l'API car le service était facultatif. Elle a rappelé que toute organisation qui préférerait procéder à une saisie manuelle des données était libre de le faire.

D É C I S I O N

Mise à jour sur ADAMS notée.

- **3.3 Rapport d'audit 2025 du département Renseignements et enquêtes**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il sera très bref. Le rapport de l'auditeur indépendant se trouvait dans les classeurs. Il n'a pas voulu tout commenter. Du point de vue de la direction, le service de renseignement et d'enquête est un service indépendant au sein de l'organisation et ce qu'il faut retenir de ce rapport d'audit, c'est que son indépendance est respectée et qu'il n'y a aucun signe d'ingérence avec cette indépendance, ce qui est essentiel. Les recommandations issues de l'audit de l'année précédente ont été mises en œuvre, ce qui rassure tout le monde sur les bonnes pratiques. Il a formulé quelques autres remarques dans le rapport concernant le travail du département Renseignements et enquêtes. Il est certain que M. Younger abordera plus tard la question du pouvoir d'investigation du département Renseignements et enquêtes, qui reste un problème au plan du travail à effectuer. Il s'agit d'une question différente, mais elle a été soulignée par l'auditeur. Le rapport est soumis à une approbation formelle et, une fois approuvé, il sera rendu public.

LE PRÉSIDENT demande si les membres du Comité exécutif sont d'accord pour approuver le rapport de l'audit annuel 2025 du Département renseignements et enquêtes de l'AMA.

D É C I S I O N

Approbation du rapport d'audit 2025 sur le département de renseignement et des enquêtes de l'AMA.

- **3.4 Mise à jour sur la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2025**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que les membres ont reçu une mise à jour la veille et que les inscriptions sont en cours. Il a invité les membres qui ne se sont pas encore inscrits à le faire le plus rapidement possible. Un rappel sera également fait aux membres du Conseil de fondation et un nouveau rappel sera envoyé à toutes les parties prenantes dans les jours suivants par l'AMA et les autorités coréennes. Le processus d'inscription s'est déroulé un peu plus lentement que prévu. Toutefois, ce chiffre correspond plus ou moins à celui des éditions précédentes de la conférence, et il n'est donc pas trop inquiet à ce sujet. Le programme a été

distribué. L'excellente nouvelle pour tous les membres autour de cette table était qu'ils seraient sur scène dans l'après-midi du premier jour pour deux sessions pour les interventions, puis à nouveau le vendredi matin pour la résolution. Il s'agissait d'un temps limité et ils ne seraient pas exposés pendant toute la durée de la conférence. Le document présente certaines des activités sociales. Pour la déclaration de la conférence, il remercie Mme Bennett d'avoir accepté de présider le groupe de rédaction de la résolution qui a déjà commencé à travailler. Comme toujours, un premier projet sera préparé et, pendant la conférence, ce groupe se réunira régulièrement pour finaliser un projet qui sera adopté le dernier jour. Le travail se poursuivra et le retour d'information des participants sera intégré dans la résolution. Il a remercié Mme Bennett pour son temps et son engagement. Une réunion du Comité exécutif se tiendra le matin précédant la cérémonie d'ouverture du 2 décembre, suivie d'une autre réunion juste avant la résolution finale d'adoption formelle des normes, qui sera suivie de la réunion du Conseil de fondation, au cours de laquelle le Code sera adopté. L'après-midi du 5 décembre, il y aura une réunion du conseil de fondation. Les Coréens ont fait un excellent travail de préparation de la conférence et se sont engagés à tous les niveaux, y compris au sein du gouvernement et de l'agence antidopage. Il se réjouit d'accueillir le monde à Busan.

LE PRÉSIDENT s'associe aux propos du directeur général. Il s'était rendu à Busan deux semaines auparavant et les Coréens étaient vraiment très engagés. Le lieu était impressionnant, les hôtels étaient magnifiques et le temps devait être correct, même si c'était l'hiver, mais on ne peut pas tout avoir. Les Coréens se sont montrés très engagés et la manifestation devrait être grandiose, c'est pourquoi il a exhorté les membres à s'inscrire.

M. DE VOS apprécie cette mise à jour. En lisant entre les lignes, il a compris qu'il y avait encore une petite inquiétude potentielle concernant le nombre de participants. Peut-être est-ce également dû à la procédure d'enregistrement, car il a été quelque peu surpris par le temps qui s'est écoulé entre la demande d'enregistrement et la réception de la confirmation. Katowice avait été fantastique et Busan était un peu plus loin, du moins pour lui, et peut-être moins facile à atteindre. Il demande s'il y a des inquiétudes quant au nombre de participants et, s'il est inférieur aux prévisions, à l'impact financier pour l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répète que le processus est un peu plus lent que prévu, mais pas beaucoup plus que l'édition précédente. En outre, la conférence se tiendra près d'un mois plus tard que celle de Katowice, ce qui doit être pris en compte. Les rappels ont commencé avec un peu de retard, ce qui est l'une des raisons. Après l'envoi du rappel, le taux d'inscription serait examiné et, bien entendu, la période d'inscription serait légèrement prolongée. Le nombre de participants n'aurait pas d'impact financier pour l'AMA.

MME BENNETT remercie le président et le directeur général de la confiance qu'ils lui ont accordée et de l'honneur qu'ils lui ont fait en lui demandant de participer à l'élaboration d'une déclaration de conférence. Elle a vu les membres du groupe et il semble qu'il s'agisse d'un groupe très qualifié, en particulier avec l'aide de M. René Bouchard, qui a de l'expérience à apporter à ce processus. Elle se réjouit de travailler avec les membres du groupe pour produire et développer une déclaration de conférence à l'image de la conférence, qui, elle en est sûre, sera un succès fantastique.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Bennett d'avoir accepté la proposition. Elle va écrire l'histoire car la déclaration sera le message principal de la communauté pendant les six années suivantes. C'était une lourde responsabilité qui pesait sur ses épaules.

D É C I S I O N

Conférence mondiale sur le dopage dans le sport
2025 : mise à jour notée.

4. Feuille de route du Groupe de travail du comité exécutif sur la mise en œuvre du rapport Cottier

- 4.1 Mise à jour générale

M. KEMP dit qu'il essaiera d'être bref, car les membres ont en main un document parmi leur dossier de 3 000 pages. Il a rappelé que le lendemain, cela ferait un an que le procureur M. Cottier a présenté son rapport au Comité exécutif. Un peu moins de trois mois plus tard, les recommandations complètes du groupe de travail suivant ont été rapportées au Comité exécutif. Selon lui, beaucoup a été fait en un an. Pour résumer le document fourni, il a noté qu'il y avait probablement quatre domaines concernés dans lesquels les recommandations avaient été prises en compte et que la direction de l'AMA s'était efforcée d'essayer de mettre en œuvre. Parmi ces quatre domaines, trois étaient des recommandations opérationnelles relatives à l'informatique et à ADAMS, au renseignement et aux enquêtes, ainsi qu'aux procédures judiciaires. Le quatrième domaine concerné était le plus proactif, à savoir les recommandations relatives aux modifications et améliorations qui pourraient être apportées au Code et aux Standards internationaux, toutes en cours. Lors de la réunion précédente, il avait été demandé plus d'informations sur les dépenses liées à toutes les

recommandations, et ces informations sont détaillées dans la documentation. En résumé, il est apparu clairement qu'il y avait un coût initial important et un coût permanent important. Le coût unique initial était lié aux améliorations apportées à ADAMS pour fournir ce que l'on appelait le « système d'alarme » afin de déclencher une sorte de signal d'alarme pour des cas similaires à l'avenir, de manière à ce que le processus puisse être automatisé. Il s'agit d'un coût initial important qui ne sera pas reproduit les années suivantes. La deuxième dépense importante en cours est liée à la recommandation formulée dans le domaine du renseignement et des enquêtes concernant la mise en œuvre d'une forme de cadre de triage et de hiérarchisation, qui nécessiterait une ou deux membres du personnel pour superviser le processus.

Il résume le document en termes de mise en œuvre et de situation actuelle. Il est heureux de constater que des progrès très importants ont été réalisés et que les recommandations restantes sont en bonne voie. Il se tient à disposition pour répondre aux questions. Les questions de nature plus technique sont traitées par les responsables du département « Renseignements et enquêtes », du département juridique et du département informatique.

M. DE VOS a transmis ses félicitations pour le rapport et s'est réjoui de voir que, sur les 25 recommandations, 21 étaient déjà en cours d'application ou avaient été conclues. Cela illustre les efforts de l'AMA pour respecter les délais et faire ce qui était nécessaire. Il a particulièrement salué les mises à jour concernant ADAMS et les nouveaux systèmes d'alarme pour identifier ou détecter les retards des organisations antidopage dans le suivi de la gestion des résultats. Il souhaiterait, lors de la prochaine ou de l'une des prochaines réunions, obtenir une mise à jour de l'impact réel, car cela montrerait pour la première fois quels sont les retards réels dans l'ensemble. Il souhaiterait disposer de statistiques et d'informations à ce sujet. En ce qui concerne l'expert indépendant chargé de l'examen et les recommandations ou propositions faites par l'équipe de rédaction de la mise à jour du Code mondial antidopage, il demande s'il y a un retour d'information spécifique sur ces propositions ciblées de la part des parties prenantes et comment ces préoccupations seront traitées, en plus de savoir si cela peut encore être fait en temps opportun pour être inclus dans l'examen du Code. En substance, la question était de savoir comment l'AMA traitait les préoccupations partagées par les parties prenantes en ce qui concerne les propositions ciblées émanant du groupe de travail. Si le rapport est approuvé ce jour-là, ce qu'il soutient pleinement, il propose de le publier pour promouvoir les activités de l'AMA car, en fin de compte, il s'agit d'une bonne nouvelle. Elle a montré que l'AMA faisait ce qu'il fallait et qu'elle était prête à investir. Il est important de rappeler l'impact financier de plus de 600 000 dollars US pour le coût des travaux et, de manière récurrente chaque année, de 250 000 dollars US supplémentaires. L'AMA a investi des ressources pour que tout cela se réalise. Il pense qu'il faut en faire la promotion en général, mais aussi peut-être auprès de groupes ciblés précisément, notamment les États-Unis. Il devrait être utilisé comme un outil pour promouvoir l'AMA et pour montrer que l'AMA fait ce qu'il faut. Il a réitéré ses félicitations et son approbation.

D É C I S I O N

Mise à jour générale de la mise en œuvre du rapport Cottier notée.

- **4.2 Groupe de travail sur les contaminations**

LE PRÉSIDENT note que le professeur Engebretsen et la Dr Sangenis du groupe de travail fourniront une mise à jour conjointe.

Le PROFESSEUR ENGBRETSSEN indique qu'il va faire un bref point sur la situation actuelle depuis le début des travaux en janvier. Le mandat était difficile : il s'agissait d'identifier et d'évaluer les risques globaux, de définir des recommandations et d'en évaluer les conséquences. Ce n'était pas un travail facile, mais le groupe était très bon. Les membres sont les suivants : Mme Béatrice Bourgeois, de France; la Dr Patricia Sangenis, également membre du Comité exécutif, de Buenos Aires; M. Huw Roberts, conseiller juridique de l'Athletics Integrity Unit de World Athletics; Mme Sarah Benson, d'une ONAD, Sport Integrity Australia; M. Neil Robinson, de l'ITA; M. Toby Cunliffe-Steel, en tant que représentant des sportifs; et enfin lui-même, professeur mais en réalité chercheur et clinicien (il a vu de nombreux patients et athlètes olympiques depuis 1984). Dans l'ensemble, il s'agissait d'un bon groupe. Jusqu'à présent, trois réunions avaient eu lieu et la prochaine se tiendrait en octobre. Il s'agissait de réunions en ligne d'une durée de deux heures. Ce n'est pas la meilleure façon de se réunir pour un groupe comme celui-là, mais comme il s'agit d'une question financière, il pense que c'est raisonnable. Il a été un peu difficile de travailler sur ce point, qui pourrait également être discuté pendant la pause-café si nécessaire.

En ce qui concerne le rapport sur l'état d'avancement des travaux, les réunions de mai et de juin se sont concentrées sur le travail à accomplir et sur les priorités, entre autres. Le groupe de travail ne pense pas que le Code doive être modifié en raison de ses travaux, du moins c'est ce qui est prévu actuellement. La réunion du mois d'août s'est concentrée sur l'ampleur du problème, les moyens de réduire l'incidence et la gestion du

problème. Le problème était bien plus important que ce que l'on pensait. Presque chaque semaine, il y avait une nouvelle zone où la contamination apparaissait soudainement. Les domaines d'intervention de cette période jusqu'à Noël sont indiqués dans la partie droite de la diapositive. Il passera la parole à la Dr Sangenis pour parler de l'éducation.

Le Dr SANGENIS a noté que le dopage involontaire dû à la contamination restait un défi majeur dans le sport, les risques provenant notamment des compléments alimentaires, des médicaments, des sources alimentaires, des cosmétiques et des produits pharmaceutiques composés. Pour protéger les athlètes propres et maintenir le franc jeu, une stratégie intégrée combinant rigueur scientifique, éducation, réglementation et collaboration institutionnelle était essentielle. Comme l'a dit le professeur Engebretsen, la tâche qui nous attend n'est pas facile. Elle ne mettait en évidence que deux ou trois points. Tout d'abord, une définition claire et opérationnelle de la contamination est nécessaire pour harmoniser la recherche, la politique et l'éducation. La définition devait rester dynamique et évoluer, en tenant compte de l'apparition possible de nouvelles sources de contamination.

Le deuxième point est très important. Il était clair que le mandat reçu pour les recommandations serait et devrait être basé sur des données. La mise en place de systèmes de collecte de données au niveau mondial pour mesurer la prévalence du dopage involontaire permettrait d'identifier les régions, les substances et les pratiques à haut risque. Elle souhaite attirer l'attention des membres sur l'importance pour le groupe de travail d'obtenir les données dont il a besoin. L'extraction des données devait être une priorité pour la gestion des données au sein de l'AMA. En ce qui concerne l'éducation, il s'agit d'un objectif multitâche. Au début des travaux de ce groupe de travail, il avait été estimé que l'éducation et la sensibilisation devaient être au cœur de ses travaux.

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN note que la dernière diapositive de la présentation porte sur les principaux défis et les prochaines étapes, un domaine difficile car il n'y a pas de vue d'ensemble de la prévalence. La plupart des ONAD ont estimé qu'il serait possible d'obtenir une bonne vue d'ensemble en consultant la base de données de l'AMA. Cependant, il en sait aujourd'hui beaucoup plus sur l'IA. Il était très dangereux d'utiliser l'IA pour ce genre de choses, ce qui rendait les choses très difficiles. Le groupe informatique a consacré d'innombrables heures à aider le groupe de travail à l'usage de l'IA d'une manière ou d'une autre pour pouvoir détecter la prévalence. Il s'agissait d'un domaine auquel les dirigeants devaient réfléchir et ils devaient allouer des ressources suffisantes au groupe informatique pour qu'il soit en mesure de le faire dans un délai raisonnable. Pour lui, c'est la partie la plus importante. La future feuille de route consistait, en résumé, à être en mesure de soumettre à la décision du Comité exécutif, pour le mois de mars de l'année suivante, une règle suggérée par le groupe de travail, qui pourrait être retravaillée.

D É C I S I O N

Le mise à jour sur le groupe de travail sur les contaminations a été prise en note.

- 4.3 Groupe de travail sur l'indépendance opérationnelle des ONAD

MME BENNETT a rappelé que le Groupe de travail sur l'indépendance opérationnelle des ONAD avait été constitué en mai de cette année. Sa création était une mesure proposée par le groupe de travail sur la mise en œuvre du rapport Cottier. Le groupe de travail était composé de représentants des autorités publiques, du mouvement sportif, des athlètes, du groupe consultatif d'experts sur les ONAD et du Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques, ainsi que d'une présidente indépendante. Elle souhaite remercier sincèrement les membres du groupe de travail pour leur engagement et leurs contributions au groupe de travail. Au cours des activités du groupe de travail, elle a passé de nombreux moments à admirer l'expertise et la profondeur d'analyse de ses collègues, et elle a eu beaucoup de chance de suivre leurs traces.

La création du groupe de travail a été déclenchée par la recommandation numéro cinq du rapport de World Aquatics, selon laquelle il convient d'envisager la réalisation de contrôles hors compétition indépendants de l'ONAD locale et du laboratoire de l'athlète, le cas échéant. Le rapport de World Aquatics fait état d'une perception répandue chez les sportifs de conflits d'intérêts lorsque des entités nationales sont chargées de superviser leurs propres sportifs devant participer à des compétitions internationales. À la suite d'une discussion à laquelle a activement participé le représentant des sportifs du groupe de travail, ce dernier a décidé de partir du principe que la perception mentionnée dans le rapport de World Aquatics était en fait une perception générale parmi les athlètes, sans enquêter sur la véracité de cette déclaration. Bien qu'il y ait eu un certain scepticisme quant au fait que la perception de référence était largement répandue et ne constituait pas un point de vue plus nuancé, le groupe de travail a adopté l'approche pragmatique selon laquelle, indépendamment de la véracité de la perception des sportifs rapportée, le mandat du groupe de travail était clair : le groupe de travail devait effectuer une analyse holistique de l'indépendance opérationnelle des ONAD, y compris la structure des ONAD

et l'impact de la bonne gouvernance. Pour guider son examen de la question, le groupe de travail a considéré que son objectif était de restaurer la confiance des sportifs et des autres parties prenantes dans l'intégrité du système antidopage et de renforcer le système antidopage dans son ensemble. La question clé qui sous-tend le concept d'indépendance opérationnelle est de savoir qui contrôle qui et quand. En effet, si un athlète international n'est contrôlé que par son ONAD avant une manifestation internationale, cela peut donner l'impression que l'athlète a été bénéficié d'un traitement de faveur de son entité nationale. Elle tient à préciser que le groupe de travail ne suggère pas qu'il s'agit d'une réalité. Il existe des protections dans le cadre de l'antidopage qui ont été conçues pour garantir que les sportifs internationaux soient régulièrement testés par les différentes OAD qui ont compétence sur eux. Mais World Aquatics avait identifié dans son rapport une perception des sportifs à cet effet, que le groupe de travail avait été formé pour aborder. Le groupe de travail a généralement discuté des avantages et de l'opportunité pour les sportifs de niveau international d'être soumis à des contrôles par plus d'une autorité de contrôle afin de renforcer les systèmes. En d'autres termes, les OAD pourraient s'utiliser mutuellement pour accroître leur crédibilité et leurs capacités dans le domaine de l'antidopage. Le groupe de travail a prévu que ce principe sous-tendrait certaines de ses recommandations à la fin de son mandat. Mais elle n'avait pas encore, à ce stade, d'opinion arrêtée sur ce qui pourrait être suggéré ou recommandé au Comité exécutif. En outre, conformément à son mandat, le groupe de travail a examiné le rapport Cottier et le rapport de World Aquatics, ainsi que la recommandation du Conseil de l'Europe de 2018 sur l'indépendance opérationnelle des ONAD. Il a également reçu des informations et des analyses détaillées sur le contexte et les opérations de la part des équipes de l'AMA chargées de la conformité et des contrôles, l'analyse des contrôles étant préparée en collaboration avec l'ITA. Jusqu'à présent, le groupe de travail s'est nécessairement concentré sur les dispositions du Code et des Standards internationaux qui prévoient ou concernent l'indépendance opérationnelle des ONAD, et cette concentration a évidemment été motivée par les restrictions temporelles liées à l'adoption du Code et des Standards internationaux. Le groupe de travail souhaite remercier l'équipe de rédaction de la mise à jour du Code, et en particulier M. Sieveking, pour leur réactivité face aux commentaires fournis par le groupe de travail sur les révisions antérieures des dispositions pertinentes du Code et des Standards internationaux. Lors de l'examen du projet de code, le groupe de travail a été conscient de la nécessité d'équilibrer les priorités, notamment les contrôles indépendants des sportifs, libres de toute influence extérieure, en tant qu'aspect essentiel du cadre antidopage; l'opportunité pour les sportifs de niveau international d'être contrôlés par plus d'une autorité de contrôle avant les grandes manifestations internationales; les différentes structures des ONAD dans les différentes juridictions, notamment le fait que certaines ONAD sont dirigées par des comités nationaux olympiques et sont donc inévitablement liées au sport; les différents niveaux de ressources dont disposent les ONAD; le coût des contrôles indépendants; les ressources financières des ONAD et des laboratoires nationaux; les différentes conceptions de la bonne gouvernance et des conflits d'intérêts dans les différentes juridictions; le fait que des règles plus prescriptives et objectives permettent une évaluation plus claire de la conformité et de la non-conformité, contrebalancée par la nécessité d'une certaine discrétion; et le rôle des OAD dans la réalisation des contrôles et le souhait d'une indépendance opérationnelle dans toutes les activités antidopage des OAD, dans la mesure du possible. La définition de l'indépendance opérationnelle des ONAD figurant dans le projet de code actuel exigeait donc que les ONAD empêchent toute influence, ingérence ou participation à leurs activités opérationnelles, à savoir les décisions relatives à la dotation en personnel, à l'affectation du budget et au processus de contrôle du dopage. Il s'agissait de préserver l'indépendance du processus décisionnel.

Pour le reste de son mandat, le groupe de travail a proposé de concentrer son attention sur le Guide de l'AMA pour l'indépendance opérationnelle des ONAD dans le cadre du Code 2027. La version actuelle du guide s'applique évidemment au Code 2021 ainsi qu'à toutes les autres améliorations potentielles et bonnes pratiques identifiées. Conformément à son mandat, le groupe de travail préparera des recommandations pour examen par le Comité exécutif. Ces recommandations seront en partie fondées sur son analyse des contrôles, des prélèvements d'échantillons et des données de laboratoire qui ont été mis à sa disposition. Il était envisagé que toute recommandation prenne en compte les intérêts divers et souvent concurrents qu'elle avait décrits précédemment et soit réalisable pour les ONAD de toutes les structures et de toutes les tailles.

D É C I S I O N

Mise à jour du groupe de travail sur l'indépendance opérationnelle de l'ONAD prise en note.

4.3.1 Demande d'extension de mandat

MME BENNETT a indiqué, comme mentionné dans le rapport fourni pour ce point, que le mandat du groupe de travail s'étendait actuellement jusqu'à décembre 2025. Toutefois, le Comité exécutif aurait vu le document succinct qui demandait une extension du mandat du groupe de travail jusqu'en mars 2026. Cette demande visait à garantir que l'examen par le groupe de travail du guide et d'autres questions relatives à l'indépendance opérationnelle des ONAD tienne compte de la version finale du Code et des Standards internationaux, tels

qu'ils seront adoptés en décembre. Si le Comité exécutif approuve la prolongation du mandat du groupe de travail jusqu'en mars 2026, l'intention serait de présenter ses recommandations lors de la réunion du Comité exécutif prévue le 17 mars 2026.

DR MUROFUSHI a soutenu l'extension du mandat du Groupe de travail sur l'indépendance opérationnelle des ONAD, conformément à sa recommandation concernant le Code 2027 finalisé, afin de renforcer la confiance et la cohérence au sein des ONAD.

M. KEJVAL a apprécié l'excellent rapport et la mise à jour. Le mouvement sportif a également soutenu la prolongation du mandat du groupe de travail jusqu'en mars 2026.

En ce qui concerne la définition de l'indépendance opérationnelle des ONAD dans le code, il apprécie grandement la clarification apportée. Cependant, il souhaite mieux comprendre ce que cela signifie pour les CNO qui agissent actuellement en tant qu'ONAD, en particulier en ce qui concerne leurs responsabilités en vertu du Code. Dans les pays où les CNO agissent encore en tant qu'ONAD, les sportifs et le mouvement sportif ne reçoivent souvent pas un soutien suffisant de la part du gouvernement pour un sport propre. Il a donc demandé à l'AMA de développer un plan d'engagement clair avec ces CNO. L'objectif devrait être de les aider à renforcer leurs capacités et à obtenir davantage de soutien, notamment en permettant aux sportifs d'accéder à l'éducation antidopage.

M. KAYANGE EMONYI remercie Mme Bennett et le groupe de travail pour le travail important qu'ils ont accompli en abordant les questions soulevées par les sportifs, y compris celles mises en évidence dans le récent rapport de World Aquatics. La question clé qu'elle a mentionnée est celle des contrôles indépendants dans le cadre des programmes nationaux de lutte contre l'antidopage. Il est vraiment essentiel de reconnaître l'importance de l'indépendance et de savoir si elle est réelle ou perçue dans la manière dont ces programmes fonctionnent et comment ils peuvent miner la confiance des sportifs, posant des risques pour la crédibilité du système. Il estime que, pour l'avenir, il est nécessaire de veiller à ce que l'indépendance opérationnelle reste une priorité et à ce que des normes et des mécanismes clairs soient mis en place pour protéger les contrôles de toute influence indue.

MME BENNETT a remercié les membres et en particulier les autorités publiques et le mouvement sportif pour leur soutien à l'extension du mandat. Le groupe de travail souhaiterait disposer d'un peu plus de temps pour examiner correctement le nouveau Code.

En ce qui concerne les questions soulevées par MM. Kejval et Kayange Emonyi, elle transmettra ces commentaires au groupe de travail, mais répondra également en partie à la question de M. Kejval. Le groupe de travail est tout à fait conscient qu'il existe un nombre important d'ONAD qui sont des CNO agissant en tant qu'ONAD (elle croit savoir que ce nombre est d'environ 59). Il est évident qu'il s'agit là d'une situation plus difficile pour garantir l'indépendance opérationnelle. L'équipe de rédaction de la révision du Code et le groupe de travail étaient conscients de cette question des CNO agissant en tant qu'ONAD lors de la préparation du projet actuel du Code. La définition de l'indépendance opérationnelle des ONAD se concentre donc sur les fonctions opérationnelles et la prise de décision au sein de l'ONAD. Le code exige actuellement des ONAD qu'elles développent un cadre de prise de décision libre de toute influence, sans que le code n'impose ou ne prévoie une structure spécifique dans ses termes quant à ce qui serait exigé des ONAD, ce qui est différent d'un concept d'indépendance institutionnelle. Il a été reconnu que, lorsque les CNO agissent en tant qu'ONAD, il est impossible d'avoir une véritable indépendance ; mais s'il pouvait y avoir une indépendance opérationnelle dans le cadre de ses fonctions, cela serait approprié. Mais la définition de l'indépendance opérationnelle de l'ONAD contient également un commentaire qui concerne spécifiquement les CNO agissant en tant qu'ONAD. Si une ONAD n'est pas en mesure d'assurer son indépendance opérationnelle au sens du Code, il a été suggéré qu'elle délègue ses activités de contrôle du dopage à une tierce partie, c'est-à-dire à une autre OAD pour une ORAD ou à une autre ONAD, à une fédération internationale ou à une tierce partie commerciale, et elle a insisté sur l'utilisation du mot « devrait » par opposition à « doit ». Elle s'en remet à l'AMA pour la deuxième partie de la question concernant l'engagement et le soutien au renforcement des capacités, car elle pense que cela ne fait pas partie des attributions du groupe de travail.

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Kemp pour répondre à la question.

M. KEMP dit qu'il s'efforcera de répondre à la question. En ce qui concerne le travail de développement, en particulier pour ce qui est des CNO qui agiraient en qualité d'ONAD, comme cela a été mentionné, il y a un nombre modeste, mais peut-être encore trop important. Il était plus petit que par le passé, en partie à cause des efforts de l'AMA pour s'assurer qu'il existait une stratégie visant à éloigner les CNO des activités liées à l'antidopage et à mettre en place une ONAD adéquatement indépendante. L'une des mesures les plus récentes a été l'introduction de ce que l'on a appelé en interne le domaine d'impact de Mobilisation et développement. De la même manière que Mme Ndiaye dirigeait les efforts de développement des technologies de l'information,

il existait un département sur mesure qui examinait de manière stratégique les activités antidopage dans le monde et tentait d'élaborer des stratégies sur la manière de faire progresser les efforts dans chaque pays. Une partie de ces efforts a été consacrée à l'éducation en termes de formation. Il y a eu le cadre mondial d'apprentissage et de développement, par exemple, pour aider à former le personnel. Mais pour garantir l'indépendance, le plus important était qu'il y ait un réseau d'ORAD solide en place dans le monde entier pour s'assurer que les CNO puissent déléguer à des tiers. Les ORAD étaient les options plus logiques et les plus rentables pour ce faire, mais en fin de compte, ils ont également travaillé avec les autorités publiques pour les aider à comprendre l'intérêt de veiller à ce qu'il y ait des ONAD en place plutôt que des CNO. C'est ce que l'équipe de Mobilisation et de développement s'est efforcée de faire.

LE PRÉSIDENT demande si les membres du Comité exécutif sont d'accord pour approuver la prolongation du mandat du Groupe de travail de l'AMA sur l'indépendance opérationnelle de l'ONAD jusqu'en mars 2026, au lieu de décembre 2025.

D É C I S I O N

Proposition de prolongation du mandat du groupe de travail de l'AMA sur l'indépendance opérationnelle des ONAD jusqu'en mars 2026 approuvée.

5. Renseignements et enquêtes – diverses mises à jour

M. YOUNGER souhaite souligner quelques points clés de son rapport. Tout d'abord, la bonne nouvelle est que le service est actuellement impliqué dans 14 opérations, ce qui inclut ses propres opérations ou enquêtes. Il a soutenu plusieurs activités des forces de l'ordre et, bien sûr, les opérations du projet de renseignements et d'enquête. En outre, au cours des derniers mois, il a mené et/ou joué un rôle dans l'obtention de 12 autres inculpations de sportifs et de membres du personnel d'encadrement du sportif pour des VRAD au cours du mois écoulé. Ainsi, depuis la création du service, près de 500 accusations ont été portées. Compte tenu de la taille du département, qui a évolué au cours des neuf dernières années, il estime que c'est assez impressionnant. Il était très fier de son équipe à cet égard.

Malgré les difficultés persistantes rencontrées avec l'USADA et le fait que des communications confidentielles relatives aux renseignements et aux enquêtes aient été divulguées aux médias par l'USADA, le service a coopéré avec l'agence sur le plan opérationnel, dans la mesure du possible. Dans la dernière affaire en date, le département avait fourni à l'USADA des renseignements provenant du programme « Brisez le silence » qui avaient abouti à un contrôle positif. C'est une bonne chose car, en fin de compte, l'objectif est de travailler pour des sportifs propres. Comme l'a dit M. Kemp, le cadre de triage et de hiérarchisation progresse bien et il ne souhaite donc pas s'étendre davantage sur le sujet.

Il a informé le Comité exécutif que les départements concernés avaient déjà commencé à envoyer des dossiers, y compris le département des affaires juridiques, qui a transmis plusieurs dossiers dont l'évaluation et le triage nécessitaient des ressources supplémentaires de la part du département des Renseignements et des enquêtes. À ce stade, il serait prématuré de fournir plus de détails car le processus interne et les étapes appropriées sont en cours de discussion. Toutefois, compte tenu du caractère sensible de la question de l'USADA, le conseiller général fournira de plus amples détails après son intervention. Le projet de renforcement des capacités du département des renseignements et des enquêtes progresse également de manière satisfaisante et il a souligné le soutien de Sport Integrity Australia et de la Commission d'intégrité du sport de Nouvelle-Zélande. Aux côtés d'Europol et d'Interpol, quatre des six ateliers ont déjà été organisés. La prochaine se tiendra la semaine suivante et la dernière conférence aura lieu le 26 avril 2026.

Sur le plan opérationnel, plusieurs opérations sont en cours, ce qui est une bonne nouvelle. Un trafiquant de PED très en vue avait été ciblé en Asie pour ses trafics vers l'Europe, mais aussi vers la région suivante, les Amériques.

En ce qui concerne les dernières réussites, les membres ont peut-être vu les nouvelles sur la répression menée en 2025 par les collègues des forces de l'ordre australiennes et de Sport Integrity Australia. Certains d'entre eux avaient participé à l'atelier en Australie et, pendant l'atelier, le département des Renseignements et enquêtes de l'AMA et les collègues du département scientifique avaient soutenu l'opération en fournissant des informations de base. Dix-sept personnes ont été arrêtées et plus de 1,5 million de dollars US de PED, de drogues et de biens connexes ont été saisis. Il a félicité les collègues australiens pour ce succès retentissant.

Il a également eu le plaisir d'annoncer que, pour les Amériques, quatre hôtes devraient être confirmés : le Pérou et l'Équateur, le Brésil et la Jamaïque étant en attente. Un signal positif a été reçu et les préparatifs ont commencé avec le soutien du département de l'éducation et du bureau régional. Il a notamment signalé les collègues du bureau régional qui ont joué un rôle déterminant dans cette évolution positive. Cela dit, il a

également noté un facteur limitatif dû à l'enquête en cours du FBI. La collaboration opérationnelle dans ce contexte spécifique est restée très limitée. C'est regrettable, surtout si l'on considère qu'un volume substantiel, voire la majorité des PED trafiqués, semble être destiné au marché américain. Il espère qu'une solution sera trouvée.

Enfin, il a souhaité répondre à un commentaire de l'auditeur et du directeur général concernant le manque d'autorité en matière d'enquêtes au sein du département des Renseignements et enquêtes. Comme les membres le savent, le Comité exécutif a refusé la proposition de renforcer ses pouvoirs d'enquête. L'une des raisons était que les forces de l'ordre pouvaient être impliquées, ce qui, comme le montrent tous les exemples de réussite cités ci-dessus, s'est produit régulièrement et lorsque c'était nécessaire. Toutefois, dans les cas graves de non-conformité, l'AMA est restée la seule autorité à mener des enquêtes approfondies. Dans un cas récent, il a fallu plus d'un an de négociations avec une entité concernée pour accéder aux données pertinentes, ce qui a été entravé par l'absence de pouvoirs formels au-delà de l'obligation générale de coopérer, qui est un concept large et vague ouvert à de nombreuses interprétations. En conséquence, le service a été contraint de faire de nombreux compromis qui étaient loin de correspondre aux meilleures pratiques en matière d'enquête. Cela a clairement mis en évidence les limites actuelles. En fait, il y avait un écart important entre ce que le service attendait de l'enquête et des résultats dans les affaires de conformité complexes et les outils dont il disposait actuellement. Cette préoccupation a été l'un des principaux sujets abordés par l'auditeur dans son dernier rapport, ce qui renforce la nécessité urgente de remédier à ces lacunes structurelles. Il répondra volontiers à toutes les questions, mais passera d'abord la parole à M. Wenzel pour de plus amples détails sur les affaires de l'USADA.

M. WENZEL tient à souligner que les deux affaires de l'USADA abordées dans la note envoyée aux membres à la mi-juin sont extrêmement sérieuses. Il a personnellement appris, lors de la discussion sur l'affaire des nageurs chinois, que si lui-même ou d'autres personnes, en particulier du département des affaires juridiques, constatent des problèmes graves et présentant un risque potentiel pour le système, ils devraient certainement envisager de les porter à l'attention de ce Comité et d'en référer également au département Renseignements et enquêtes. En ce qui concerne ces deux questions, il a fait les deux choses. Il a également évoqué ce jour-là une troisième affaire impliquant l'USADA et datant de la semaine précédente, ce qui a renforcé son inquiétude quant à l'existence d'une tendance à enfreindre les règles d'une manière secrète ou du moins non divulguée à l'AMA, et à contourner les droits d'approbation de l'AMA en vertu du Code et des documents connexes.

Il est certain que tous les membres ont lu la note diffusée à la mi-juin; mais, pour résumer les deux affaires, la première concerne une affaire d'AUT d'un athlète qui, peu avant les championnats du monde de son sport, a fait l'objet d'un résultat d'analyse anormal. L'athlète disposait d'une AUT pour cette substance qui avait expiré plusieurs mois avant le contrôle positif. L'athlète avait même demandé à l'USADA une AUT rétroactive. Les règles prévoyaient une procédure appropriée à cet effet, avec des mécanismes spécifiques. L'athlète avait invoqué le seul mécanisme dont il disposait en vertu des règles, à savoir demander une AUT rétroactive pour des raisons d'équité. Conformément à l'article 4.3 du Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, cela nécessite l'approbation de l'AMA, qui est entièrement discrétionnaire et ne peut être contestée. L'AUT précédente était en fait une AUT de la fédération internationale, et l'USADA avait traité les questions d'AUT par délégation de la fédération internationale. Elle s'était initialement adressée à la fédération internationale pour lui demander si elle était disposée à prolonger simplement, après coup, la durée de l'AUT déjà expirée et la fédération internationale concernée avait répondu sans ambiguïté que cela n'était pas possible en vertu des règles. L'athlète, environ huit jours avant le début des championnats du monde, avait déjà déposé une demande d'AUT en bonne et due forme impliquant l'approbation de l'AMA. Dans ce contexte et malgré les instructions claires de la fédération internationale à la veille de la participation de l'athlète aux championnats du monde, l'USADA a décidé de prolonger la durée de l'AUT précédemment expirée, bien que la fédération internationale lui ait dit que cela n'était pas possible en vertu des règles. L'AUT a donc été accordée. Cela avait contourné le droit d'approbation de l'AMA en vertu de la disposition pertinente et le sportif, comme mentionné dans la note envoyée à la mi-juin, avait ensuite remporté la médaille d'or lors de ces championnats du monde. L'octroi ou la prorogation abusifs de l'AUT précédemment expirée ont eu pour effet d'effacer ou de se débarrasser d'un résultat d'analyse anormal. Cela n'a pas été fait conformément aux règles et constitue donc une question grave, en particulier à la lumière des allégations qui ont été faites au sujet des nageurs chinois.

Le deuxième élément abordé dans la note de juin était une mise à jour du programme d'infiltration des informateurs mis en œuvre par l'USADA entre 2011 et 2021 environ. Il s'agissait d'un système dans lequel les sportifs qui avaient admis ou obtenu des résultats positifs pour un dopage grave, tel que l'usage de stéroïdes et d'EPO, n'avaient pas été poursuivis par l'USADA et avaient été autorisés à continuer pendant des années, de nombreuses années dans certains cas, à participer à des compétitions, sans que leur dopage ne soit rendu

public, contre des concurrents et devant des foules qui ne se doutaient de rien. Il s'agit d'une affaire sérieuse. Il souhaitait informer le Comité exécutif de deux éléments à cet égard. La première est que, lorsque ces allégations ont fait surface, et qu'elles sont apparues dans les médias (avant que l'AMA ne fasse une déclaration publique) à l'époque des Jeux olympiques de Paris, l'une des réactions de l'USADA a été de déclarer que l'AMA était au courant et avait en quelque sorte approuvé le fonctionnement de ce système, affirmant spécifiquement que l'ancien directeur général de l'AMA, David Howman, était au courant et approuvait ce système d'informateurs sous couverture. Compte tenu de ces allégations de connaissance ou de complicité de la part du plus haut responsable de l'AMA à l'époque, la question devait naturellement être examinée. Il a personnellement parcouru tous les dossiers, dont beaucoup ont été archivés, compte tenu de leur ancienneté. Il n'y a absolument aucune preuve que David Howman ait eu connaissance de ce projet. Mais il est allé plus loin et a écrit à David Howman pour lui demander s'il avait eu connaissance de ce projet, lorsqu'il a été mis en œuvre. Il a répondu qu'il n'en avait absolument aucun souvenir. La réponse avait été sans ambiguïté. L'AMA n'a pas du tout été complice de ce stratagème d'informateur. Le deuxième élément qui est apparu lorsqu'il a revu les anciens dossiers sur cette question et qu'il a trouvé particulièrement préoccupant est que, dans l'un des cas où il y a eu un résultat d'analyse anormal – d'autres cas concernaient des aveux de dopage et des preuves de dopage provenant de passeports biologiques – le résultat d'analyse anormal concernait des stéroïdes et, dans ce cas, le sportif a été provisoirement suspendu. La suspension provisoire a été notifiée à l'AMA. Puis, environ un mois plus tard, l'USADA a décidé, apparemment sur la base de l'accord de cet athlète de coopérer en tant qu'informateur sous couverture, de lever la suspension provisoire. Le Code ou toute autre règle de l'AMA ne prévoyait aucune raison de le faire. Bien que la décision de lever une suspension provisoire soit une décision susceptible d'appel, et en toute franchise une décision inhabituelle et rare, pour une raison quelconque, la décision de lever la suspension provisoire n'a pas été notifiée à l'AMA. Pire encore, l'année suivante, alors que le résultat d'analyse anormal était demeuré sans décision finale motivée en première instance pendant environ un an, l'AMA, comme elle le fait fréquemment, a écrit au partenaire pour s'enquérir de l'état d'avancement de cette affaire. L'USADA avait envoyé à l'AMA un accord de coopération qui stipulait, et les citations figuraient dans le document qu'il avait envoyé à la mi-juin, que l'athlète accepterait une période de suspension de deux ans, sous réserve d'une éventuelle réduction ou d'un sursis d'une partie de cette période dans le cadre d'une aide substantielle. Elle avait laissé entendre, sinon déclaré, que l'affaire avait été résolue par une sanction de deux ans. En effet, le directeur des affaires juridiques de l'AMA, M. Sieveking, avait répondu à l'USADA que si elle avait informé l'AMA de ce document plus tôt, l'AMA aurait clos l'affaire, ce qui indiquait clairement que l'AMA pensait, sur la base de ce document, que l'affaire avait été traitée. Même à ce moment-là, l'USADA n'avait pas daigné informer l'AMA que la suspension provisoire de l'athlète avait été levée et qu'il n'avait pas purgé ou subi de période de suspension mais avait continué à participer aux compétitions. Bien entendu, s'il s'avérait que l'absence de notification de la levée de la suspension provisoire et les réponses fournies à l'AMA lorsque celle-ci a suivi l'affaire constituaient une dissimulation délibérée du système d'infiltration en vigueur à l'époque, ce serait extrêmement grave.

Il avait mentionné au début qu'un autre incident survenu la semaine précédente l'avait beaucoup inquiété. Selon les règles de l'AMA, il concernait le Standard international pour la gestion des résultats. Lorsqu'une OAD, qu'il s'agisse d'une fédération internationale ou d'une ONAD, comparaît devant le TAS et que l'AMA n'est pas partie à la procédure, si l'OAD souhaite régler la procédure devant le TAS, le Standard international pour la gestion des résultats impose de demander l'approbation de l'AMA pour cette exigence. L'AMA avait découvert la semaine précédente que, dans une affaire que l'USADA avait récemment réglée devant le TAS, elle n'avait pas demandé l'approbation de l'AMA. Bien entendu, l'affaire était soumise à une décision finale du TAS, de sorte que l'AMA avait perdu sa capacité d'approbation.

L'affaire des AUT, l'absence de communication et le fonctionnement du système d'informateurs sous couverture, et l'exemple le plus récent d'ignorance, délibérée ou non, mais certainement de non-respect d'une exigence claire des règles de l'AMA de demander l'approbation de l'AMA constituent trois exemples de non-respect par l'USADA des règles, de non-respect de la communication de ces éléments à l'AMA et, en fait, dans deux ou trois de ces affaires, de contournement des droits explicites d'approbation de l'AMA en vertu du Code. Il a estimé qu'il était important, compte tenu des enseignements tirés de l'affaire chinoise, que ces questions soient portées à la connaissance du Comité exécutif. Comme indiqué dans la note, ils ont été transmis au département Renseignements et enquêtes de M. Younger et il a compris qu'ils étaient examinés par ce dernier. Il s'agit d'une simple mise à jour, mais il pense sincèrement que ces questions sont suffisamment sérieuses pour que le Comité exécutif en soit informé.

M. KAYANGE EMONYI remercie M. Younger pour son rapport. Il a noté que l'AMA recherchait des fonds supplémentaires pour le renforcement des capacités dans les Amériques et en Afrique. Il demande quel est l'état d'avancement de ce dossier et quelles sont les mesures qui se traduisent par des échanges de renseignements au sein de ces deux régions.

M. DE VOS demande, en ce qui concerne les opérations d'infiltration, si cela signifie qu'en réalité des sportifs participant, par exemple, à des compétitions internationales ont été privés de médailles en raison de la dissimulation de ces cas positifs.

M. WENZEL répond qu'il y a certainement eu des sportifs de haut niveau parmi ceux dont le dopage a été caché pendant des années, et pas seulement pendant deux ou trois ans. Comme indiqué dans la note qu'il a fait circuler à la mi-juin, l'un des sportifs ayant coopéré avec l'USADA pendant la période concernée a participé à une épreuve olympique, par exemple. Les sportifs ont remporté des succès. Il n'entrera pas dans les détails pour des raisons liées au fait qu'il ne souhaite pas divulguer l'identité de ces sportifs, mais il y a eu des cas où il a été admis qu'il y avait eu usage au dopage sanguin, à l'EPO, et il a mentionné le cas d'un résultat d'analyse anormal, qui avait impliqué un stéroïde. Il s'agissait de cas de dopage graves qui n'avaient pas fait l'objet de poursuites. Les suspensions provisoires n'ont pas été imposées ou ont été levées, comme dans l'exemple qu'il a donné. Pendant des années, sans que l'AMA n'en soit informée, ces sportifs ont été autorisés à continuer à se mesurer à des concurrents qui ne se doutaient de rien. Par conséquent, la situation était déjà suffisamment grave, mais la raison pour laquelle il avait voulu informer le Comité ce jour-là était que, lorsqu'il avait examiné les dossiers archivés encore plus en détail en raison des allégations selon lesquelles l'AMA avait été en quelque sorte complice de ce plan, ce qui était une accusation grave, il lui était apparu qu'il y avait au moins des indications selon lesquelles l'absence de communication à l'AMA aurait pu être délibérée.

M. YOUNGER remercie M. Kayange Emonyi pour sa question. Après le succès rencontré en Europe, il a été décidé de lancer une initiative mondiale et les Amériques ont réussi à obtenir les fonds nécessaires pour organiser trois ateliers et une conférence finale qui se tiendront probablement en 2026 ou 2027. Dès qu'ils auront été obtenus, le même processus que celui appliqué aux Amériques sera utilisé pour identifier les sponsors qui accueilleront l'Afrique. Il pense que pour l'Afrique, il devrait y avoir au moins quatre ateliers pour le sud, le nord, l'est et l'ouest, ainsi qu'une conférence finale. À l'époque, l'accent était mis sur les Amériques, car c'était le plus urgent, dans le prolongement du projet Océanie.

M. DE VOS souhaite donner suite à la remarque de M. Wenzel. Il comprend parfaitement qu'il s'agit d'un sujet très délicat et qu'une discrétion absolue sur les noms et les références au sport est nécessaire, mais il a une question plus générale à poser. Y a-t-il vraiment eu des cas où l'on savait que le sportif concerné avait été contrôlé positif lors d'une manifestation internationale, où ce sportif avait obtenu un classement élevé ou même une médaille et où, en dissimulant cela, d'autres sportifs avaient été privés des médailles ou des classements qu'ils méritaient ? Il demandait que, plus spécifiquement pour les manifestations internationales, les noms, les disciplines et les sports ne soient pas divulgués, mais de manière générale. Par ailleurs, les contrôles ont-ils également été effectués par l'USADA ? Ou bien l'USADA avait-elle cessé de les soumettre à un contrôle parce qu'elle était impliquée dans une opération de dissimulation ou d'infiltration (il ne savait pas comment l'appeler).

M. WENZEL déclare que, là encore, des sportifs de haut niveau ont été impliqués dans des cas graves de dopage. Il doit vérifier les faits, mais il n'y a eu qu'un seul cas de résultat d'analyse anormal. D'autres ont fait appel à d'autres preuves de dopage, telles que le Passeport biologique de l'athlète ou des aveux de dopage, ainsi qu'à d'autres outils de renseignement. Il croyait que le cas qui avait donné lieu à un résultat d'analyse anormal n'était pas un échantillon en compétition lors d'une manifestation internationale. Il estimait que les sportifs avaient continué à être soumis à des contrôles pendant toute la période où ils opéraient en tant qu'informateurs sous couverture pour l'USADA. Mais bien sûr, les sportifs ne pouvaient pas être contrôlés tous les jours et n'étaient pas soumis à une surveillance permanente. Il ne pense pas qu'ils aient été à l'abri de contrôles lorsqu'ils travaillaient en tant qu'informateurs sous couverture. La question était que, selon les règles, il y avait une obligation de poursuivre vigoureusement toutes les violations potentielles des règles antidopage. Ces affaires n'avaient pas fait l'objet de poursuites depuis, dans certains cas, sept ou huit ans.

LE PRÉSIDENT conclut qu'il s'agit d'une question à analyser par le département Renseignements et enquêtes. Le Comité exécutif sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

M. KEJVAL se voit contraint de commenter le point précédent car il est resté sans voix après l'exposé de M. Wenzel. Il s'agit d'une information choquante et il espère qu'il existe des sources réelles et fiables pour l'étayer. Il a également souligné qu'il s'agissait d'une priorité en termes d'enquêtes et a estimé qu'il serait bon d'informer le Comité exécutif dès que possible, car il s'agit d'une accusation très grave.

LE PRÉSIDENT rappelle que des mises à jour seront faites sur l'évolution de l'enquête, qui est en cours d'analyse par le département Renseignements et enquêtes.

D É C I S I O N

Les mises à jour du service de renseignements et d'enquêtes ont été notées.

6. Juridique

- 6.1 Mise à jour sur la retenue volontaire des contributions au budget de l'AMA par les gouvernements

M. WENZEL rappelle simplement que l'avis du Comité de droit international public du Conseil de l'Europe, le CAHDI, a été reçu récemment et qu'il pense qu'il a été partagé avec le groupe de travail. L'AMA est toujours en train d'examiner cet avis et d'en discuter avec des experts externes dans ce domaine. Étant donné qu'il n'a été reçu que plus ou moins le jour où le groupe de travail aurait dû se réunir avant cette réunion du Comité exécutif, la réunion du groupe de travail a été reportée. Il tente actuellement d'identifier des dates après cette réunion pour se rencontrer afin d'en discuter une fois que l'AMA aura reçu les réponses de ses experts externes en particulier. Cette réunion aura lieu prochainement mais, étant donné que leur opinion n'est pas encore arrivée, il n'a pas l'intention d'entrer dans le vif du sujet, mais il sera heureux de répondre aux questions.

MME BERHANE a souligné, au nom du mouvement sportif, qu'elle était très préoccupée par le retard pris par le groupe de travail. Toujours au nom du mouvement sportif, elle souhaite profiter de cette occasion pour encourager et demander aux autorités publiques siégeant au Comité exécutif de l'AMA et au Conseil de fondation de rappeler à leurs collègues des autorités publiques que le financement de l'AMA ne se fait pas sur une base volontaire, mais qu'il s'agit en fait d'un devoir, reflété dans la Convention de l'UNESCO. Elle tient à le rappeler et souhaite que les autorités publiques lui donnent l'assurance qu'il y aura un engagement clair. Elle a également encouragé le rappel de ce point lors de la prochaine COP et de la prochaine conférence de Busan. Elle ne saurait trop insister sur le fait qu'il appartient aux collègues représentant les autorités publiques de faire des rappels à leurs collègues, en s'assurant qu'ils sont conscients que le concept de volontariat est erroné, puisqu'il s'agit en fait d'une obligation. Les autorités publiques doivent être rassurées et elle ne peut être plus claire à ce sujet, car elle a également soulevé cette question lors de réunions précédentes.

Au nom des autorités publiques, DR MUROFUSHI souhaite apporter quelques précisions, notamment sur le fait que l'avis du CAHDI est actuellement disponible et qu'il a été partagé avec les membres du groupe de discussion. En ce qui concerne OneVoice, le travail sur le sujet se poursuivra en attendant les réactions de l'AMA et du mouvement sportif. Il a demandé au groupe de discussion de revenir à OneVoice avec les commentaires une fois qu'ils seront disponibles, afin que d'autres contributions puissent être apportées. Il a également demandé que l'AMA partage les résultats de la consultation publique avec les parties prenantes.

LE PRÉSIDENT répète qu'il est très embarrassant d'entendre que la discussion, dont il rappelle qu'elle a commencé il y a cinq ans et qu'elle a été inscrite à l'ordre du jour de presque toutes les réunions du Comité exécutif depuis lors, se poursuit sans qu'aucune solution n'ait été trouvée. Il était temps de soumettre une proposition finale pour approbation lors d'une des prochaines réunions du Comité exécutif. S'il n'y a pas de conclusion, le groupe de travail ne sera pas en mesure de présenter une bonne proposition. Cette discussion ne pouvait pas se poursuivre indéfiniment, car elle n'avait pas l'air bonne ou sérieuse.

DR MUROFUSHI pense qu'il est nécessaire de travailler avec le mouvement sportif, car le mouvement sportif a une grande influence dans les pays et l'AMA ne représente que l'antidopage. Il ne s'agit pas d'une tentative d'esquive, mais les autorités publiques représentaient l'antidopage dans le sport.

LE PRÉSIDENT doit admettre que, dès le début, lorsque cette discussion a commencé, le mouvement sportif a pleinement soutenu les solutions et l'idée d'avoir des conséquences. Il pense qu'il est plus juste de dire que le problème se situe plutôt du côté des autorités publiques et non du côté du mouvement sportif. Bien entendu, il s'agissait du groupe de travail au sein duquel le mouvement sportif et les gouvernements avaient un siège. Mais le fait qu'il n'y ait pas de solution toute faite et de réglementation toute faite sur la table ne peut être attribuable au mouvement sportif.

MME BERHANE prend acte du plaidoyer en faveur du mouvement sportif et estime qu'il s'agit d'une entreprise commune. Mais elle a aussi rappelé que, travaillant ensemble, les membres répondaient aussi aux autorités de leurs pays et que la raison de la composition était aussi, d'une certaine manière, d'assurer cette collaboration. Elle a reconnu que la collaboration était très importante, mais aussi que les autorités sportives, en tant que mouvement sportif, répondaient à leurs autorités. Elle a reconnu qu'il s'agissait d'une entreprise commune et serait heureuse de collaborer sur ce point.

M. BIDNYI dit qu'il serait nécessaire de voir l'avis du CAHDI fourni à l'Europe avant d'en discuter. Il a déclaré qu'en dépit de cette période difficile pour l'Ukraine, celle-ci avait payé sa contribution à l'AMA. Il comprenait l'importance de cette responsabilité. Il se demande avec qui le dialogue doit être établi au niveau gouvernemental et quelles sont les options possibles.

LE PRÉSIDENT répond qu'il pense que la discussion concerne davantage les représentants des autorités publiques au sein du groupe de travail, car le document sur les conséquences a été rédigé près d'un an

auparavant et n'a pas été mis en œuvre. Les discussions se poursuivent. Il pense qu'il s'agit d'inciter les représentants des autorités publiques au sein du groupe de travail à se mettre d'accord sur certaines conséquences et à finaliser le processus. Comme il l'a dit dès le début de cette discussion, le mouvement sportif a apporté son soutien total aux conséquences. Il y a eu quelques divergences concernant les solutions concrètes, mais, en général, les règlements étaient très proches d'être adoptés, bien que la discussion ait semblé être au point mort. Son appel aux autorités publiques est de revenir aux solutions antérieures et de tout mettre en œuvre pour adopter les règlements.

M. DE VOS estime qu'il est important d'être unis dans cet effort. Il est raisonnable de faire référence aux gouvernements, mais il est important de ne pas oublier que la décision concernant les règles qui seraient mises en place en cas de retrait volontaire du financement a été prise, non pas par les 210 nations représentées par l'AMA, mais par les représentants qui étaient présents. Il a été très difficile pour le mouvement sportif de commencer à influencer plus de 200 gouvernements pour qu'ils adoptent la bonne position. Si cela peut aider, le CIO, qui était finalement le plus important contributeur, n'a pas considéré cette contribution comme une contribution volontaire. Il prend cette affaire très au sérieux et espère que tout pourra s'aligner et que le travail pourra se faire en commun avec les autorités publiques. C'est la responsabilité de l'AMA au regard de l'équité des règles du jeu et de la lutte contre le dopage, qui devrait être sa priorité. Elle devait s'engager et rester attachée à ce qui avait été convenu de nombreuses années auparavant, lors de la création de l'AMA. Il a apprécié les efforts déployés à l'avance et apporterait son soutien dans la mesure du possible. Mais il était nécessaire d'avoir au moins une opinion commune qui soit alignée.

LE PRÉSIDENT estime qu'il s'agit d'une bonne conclusion et qu'en fin de compte, c'est le Comité exécutif qui décidera du règlement. Peut-être l'AMA pourrait-elle bientôt finir par proposer les règles et les soumettre au Comité exécutif pour qu'il les adopte.

D É C I S I O N

Prise en note de la mise à jour sur le retrait volontaire des contributions au budget de l'AMA par les gouvernements.

- 6.2 Rapport sur les décisions relevant de l'autorité de gestion des résultats d'ONAD

M. WENZEL dit qu'il ne répétera pas ce qui se trouve dans le document, mais qu'il essaiera d'expliquer pourquoi le document a été envoyé et quelle est la portée de ce document. La raison pour laquelle ce document a été envoyé est que le département des affaires juridiques de l'AMA, y compris lui-même, s'inquiétait sincèrement du fait que la qualité des décisions prises sous l'autorité des ONAD, en particulier, s'était détériorée. Le nombre de décisions non conformes reçues sous l'autorité des ONAD est certainement en augmentation. Comme le montre le document, les principaux problèmes sont les suivants : l'absence de vérification des explications relatives à l'origine des substances interdites; l'absence d'évaluation correcte de la faute sur la base de la jurisprudence et de la définition; la prise en compte trop facile d'éléments extérieurs permettant de conclure que les violations des règles antidopage pour des substances graves n'étaient pas intentionnelles; et, dans certaines juridictions, la propension répétée des tribunaux à réduire les sanctions prévues par le Code sur la base de la proportionnalité, qui a été rejetée à maintes reprises par le TAS et par le Tribunal fédéral suisse. Pour être clair, il a à dessein mentionné dans son introduction les cas qui relevaient de l'autorité d'ONAD, et il l'a fait parce qu'il y avait différents scénarios. Il peut s'agir d'une ONAD ou de l'administration d'une ONAD qui a pris la mauvaise décision de convenir d'un accord de conséquences avec le sportif. Il se peut que l'ONAD ait porté une affaire devant un tribunal, mais qu'elle ne l'ait pas poursuivie correctement en ne fournissant pas au tribunal les preuves, les arguments et les demandes dont il avait besoin pour prendre la bonne décision. Mais il peut aussi s'agir, bien sûr, de décisions prises par des tribunaux, indépendants sur le plan opérationnel et parfois sur le plan institutionnel, qui étaient tout simplement erronées. Cela pourrait impliquer un certain niveau de responsabilité au sein de l'ONAD, mais aussi au sein des tribunaux nationaux qui ont été mis en place dans le cadre national. Comme l'indiquent clairement les lettres annexées au document, cette question concerne les ONAD de toutes formes et de toutes tailles. Mais c'était un problème. La raison pour laquelle cette question a été soulevée en tant que question liée aux ONAD est qu'il s'agit d'une question qui, selon lui, concerne les affaires nationales ou les décisions sous l'autorité d'ONAD, et non les décisions sous l'autorité de fédérations internationales ou sous l'autorité d'ORGM [organisation responsable de grandes manifestations]. Il ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de mauvaises décisions dans le cadre des fédérations internationales ou d'ORGM, mais ce n'est certainement pas ce qui nous préoccupe. La raison possible, et peut-être spéculative, pour laquelle les mêmes problèmes n'ont pas été observés avec la même fréquence dans un contexte international pourrait être l'accès à des experts et à des ressources internationaux. Cela pourrait être dû au fait que de nombreuses fédérations, y compris des fédérations olympiques, ont utilisé

la division antidopage du TAS en première instance. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela, mais il n'y a certainement pas eu le même niveau de décisions non conformes dans le cadre international.

Il a rappelé que l'AMA ne pouvait pas faire appel de toutes les décisions qui n'étaient pas parfaites. Une pratique qui s'était développée au cours des trois ou quatre années précédentes était que, dans le cas de décisions que, pour des raisons pratiques ou pragmatiques, le département des affaires juridiques n'avait pas fait appel mais qu'il jugeait erronées sur le plan matériel, le département des affaires juridiques avait l'habitude d'écrire ce que l'on appelait des lettres de conformité, pour tenter d'expliquer en détail pourquoi, du point de vue de l'AMA, la décision n'était pas la bonne. Ces lettres avaient une fonction essentiellement éducative. L'AMA a demandé que ces lettres, comme le montrent certains des exemples fournis, soient transmises aux tribunaux compétents s'il s'agissait d'une décision d'un tribunal. Ces lettres contiennent des références détaillées à la jurisprudence ainsi que le cadre et l'approche appropriés pour la prise de décision dans les cas où l'AMA est d'avis qu'il y a lieu de le faire. Si ces lettres et ces conseils ont été ignorés, ou si les mêmes erreurs ont été répétées après l'envoi des lettres, cela a certainement été l'un des éléments pris en compte lors de l'examen de la possibilité de faire appel ou non à l'avenir. En effet, certaines de ces lettres, voire la plupart d'entre elles, indiquaient clairement que si l'AMA voyait ces mêmes erreurs se répéter à l'avenir, elle se réservait le droit de porter ces questions à l'attention du Comité exécutif et/ou de les soumettre au groupe de travail sur la conformité. Toutefois, dans le cas d'une seule décision erronée, en particulier une décision rendue par un tribunal indépendant, il était très difficile d'introduire une procédure de conformité sur la base de cette affaire car, d'une part, elle appartenait au passé et, d'autre part, il pouvait s'agir d'une décision rendue par un tribunal. Toutefois, lorsque les erreurs sont répétées, en particulier si les mêmes erreurs sont répétées, il pense que cela ouvre la porte à des mesures de conformité ciblées, axées sur la gestion des résultats. Il n'y a pas beaucoup d'exemples de ce type. Comme le sait le Comité exécutif, un audit axé sur la gestion des résultats a été réalisé récemment en raison de préoccupations spécifiques concernant la gestion des résultats sous l'autorité de l'ONAD néerlandaise. Ce processus avait déjà débouché sur des actions correctives qui avaient permis d'apporter des améliorations significatives aux protocoles et aux pratiques. Les lettres ont donc une fonction éducative et une fonction dissuasive dans une certaine mesure, mais il est clair que les appels restent, selon lui, pour des raisons qu'il n'a pas besoin d'expliquer, un moyen de dissuasion plus efficace. Ils ont probablement conduit à une correction plus efficace que l'envoi de lettres. C'est pourquoi il a salué l'engagement du président de l'AMA à consacrer davantage de ressources aux appels. Il ne cherche pas à distancer l'AMA ou à dire que l'AMA n'a pas de rôle à jouer, mais il pense que les agences et autorités nationales compétentes doivent prendre en compte cette question et faire ce qui est en leur pouvoir pour s'assurer que les tribunaux et les ONAD sont composés de personnes professionnelles, expérimentées et compétentes qui abordent les affaires avec indépendance et impartialité afin d'éviter que la situation ne se poursuive ou même ne s'aggrave.

MME BENNETT remercie M. Wenzel et l'AMA d'avoir porté à l'attention du Comité exécutif la question des décisions non conformes prises dans le cadre des autorités de gestion des résultats de l'ONAD et d'avoir pris l'initiative, peut-être inhabituelle, de fournir des exemples de lettres au Comité exécutif, car elles illustrent clairement le problème en question. En lisant les documents, elle a constaté un manque de compréhension très préoccupant de la part de certaines ONAD et a également constaté l'imposition de sanctions par des panels. Mais un aspect surprenant des documents est que le problème ne semble pas se limiter aux ONAD dont on pourrait s'attendre à ce qu'elles disposent de ressources plus limitées. Il s'agissait d'ONAD dont on s'attendrait à ce qu'elles soient mieux informées. Ainsi, en combinaison avec la mise à jour précédente du département Renseignements et enquêtes fournie au Comité exécutif, il semble que les ONAD considèrent peut-être la conformité au Code comme facultative plutôt qu'obligatoire. En ce qui concerne ces décisions particulières et les décisions de cette nature, sa préoccupation est qu'il pourrait y avoir un risque que des décisions incorrectes antérieures fassent jurisprudence, même si ce n'est pas dans un sens formel, dans la juridiction particulière où les décisions ont été rendues. C'est pourquoi elle félicite M. Wenzel et l'AMA d'avoir pris le temps d'écrire ces lettres. Certaines de ces lettres ont été assez longues et détaillées et ont été adressées aux ONAD concernées pour exposer les préoccupations et les raisons de ce qui serait une position conforme et correcte. Outre le financement d'autres appels, et elle comprend les commentaires que M. Wenzel a faits au président à cet égard, elle demande ce que l'AMA propose d'un point de vue proactif pour répondre à la tendance alarmante des décisions qui ne sont pas conformes au cadre du Code.

M. PINI remercie M. Wenzel pour son rapport. Bien que cela ne fasse pas plaisir à voir, il a apprécié de lire certaines de ces lettres pour mieux comprendre les problèmes. Au nom du Conseil des sportifs, il a fait part de son inquiétude à la lecture de l'augmentation du nombre de décisions antidopage non conformes. Les sportifs font confiance aux décisions prises en matière d'antidopage et souhaitent que le système soit équitable, solide et cohérent. Lorsque ces erreurs fondamentales se sont produites dans les décisions des ONAD, des tribunaux ou de toute autre organisation antidopage, la confiance s'est érodée et l'instauration de cette confiance avec les sportifs a été une bataille constante. En fin de compte, ce sont les sportifs qui ont payé le prix, que ce soit

par des résultats erronés, des sanctions incohérentes ou simplement en perdant confiance dans le système qui était censé les protéger. Les sportifs ne devraient pas avoir à supporter les conséquences d'erreurs de procédure ou de droit. Il a donc encouragé l'AMA et les ONAD à travailler pour résoudre et atténuer ces problèmes. Comme nous l'avons vu précédemment, l'importance des nouveaux outils que l'AMA est en train d'intégrer, y compris l'usage de l'IA, pour créer des gains d'efficacité et renforcer la prise de décision, est bien connue. Il s'agit d'une étape très positive et il aimerait qu'elle soit élargie avec des politiques et des cadres clairs à l'avenir pour s'assurer que de tels outils sont disponibles pour les ONAD et les tribunaux dans le monde entier. Cela permettrait aux organisations antidopage de bénéficier de ces avancées et de réduire les erreurs, d'améliorer la cohérence et, en fin de compte, de protéger les sportifs et de renforcer leur confiance dans le système. Il a réitéré sa reconnaissance pour le travail accompli, car il savait que ces lettres étaient extrêmement détaillées et très instructives.

Au nom de OneVoice, le Dr MUROFUSHI a fermement soutenu la transparence des mesures de conformité de l'AMA. Tout d'abord, il a fait part de son inquiétude quant à l'augmentation des cas de non-conformité et a reconnu la charge accrue que cela représentait pour l'organisation. Il soutient l'idée que les sanctions peuvent être importantes, mais pense que l'accent doit être mis sur les mesures préventives et l'éducation afin de s'assurer que les ONAD sont pleinement soutenues dans leurs responsabilités en matière de gestion des résultats. D'autres collègues des autorités publiques interviendront également sur ce point.

M. BIDNYI remercie M. Wenzel pour ses explications générales et ses informations détaillées sur cette question alarmante. Il a fait part de ses préoccupations concernant la diffusion de ces lettres en lien avec une autre question relative à la conformité de la gestion des résultats. Il a également souligné l'importance critique du principe de séparation des pouvoirs entre les ONAD et les tribunaux disciplinaires indépendants. Dans ce contexte, il serait opportun d'envisager que l'AMA, en collaboration avec d'autres parties prenantes, organise une formation obligatoire pour les membres des groupes disciplinaires afin de garantir le professionnalisme et l'objectivité de leurs décisions. La position commune de OneVoice est de soutenir une approche équilibrée qui renforce la responsabilité et l'indépendance des organisations nationales tout en améliorant la coopération entre l'AMA et les ONAD.

MME TWUM-AMOAH remercie M. Wenzel pour son rapport. L'Afrique partage la position de OneVoice et s'inquiète également de la tendance à la hausse des cas de non-conformité. Cela dit, elle souhaite savoir ce qui a provoqué cette augmentation exponentielle des cas de non-conformité. Elle pense que l'AMA pourrait également vouloir fournir des données sur les tendances ainsi que toute analyse effectuée. Elle demande si l'AMA a l'intention de travailler avec les ONAD pour s'assurer qu'elles mènent des enquêtes appropriées dans ces cas.

M. MCCANN note que l'Océanie se félicite du rapport, en particulier de la transparence et de la clarté qu'il apporte. De manière plus générale, il a estimé que le dossier, bien que volumineux cette fois-ci, a également apporté plus de clarté et de transparence aux membres du Comité exécutif. Le document lui-même comprenait 14 exemples de lettres, qui fournissaient un contexte utile pour les questions abordées. Toutefois, étant donné qu'il y a des centaines d'affaires, la raison pour laquelle ces 14 affaires ont été sélectionnées n'a pas été pleinement expliquée. Le risque était de trop se concentrer sur les acteurs plutôt que sur les problèmes réels. Les points de haut niveau sont utiles dans la lettre, mais il pense qu'une analyse additionnelle du sous-ensemble plus large de centaines de personnes, tel que mentionné, serait bénéfique. Cela permettrait aux autorités publiques de mieux comprendre les préoccupations de l'AMA et d'en faire part aux ONAD, et contribuerait à la cohérence et à l'alignement sur le Code dans son ensemble.

M. KAYANGE EMONYI aligne ses commentaires sur ceux de M. Pini du point de vue des sportifs. Étant donné que les défis en matière de gestion des résultats ne se limitent pas uniquement aux ONAD manquant de ressources, mais qu'ils sont également observés dans les organisations disposant de ressources suffisantes, il demande, dans la perspective des mesures d'atténuation de l'AMA, s'il est possible de faire quelque chose pour renforcer la conformité et la cohérence dans la gestion des résultats, en veillant à ce que les contraintes en matière de ressources et les défis en matière de gouvernance soient abordés de manière proactive.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il n'est pas sûr d'avoir bien compris, mais il a pris note du commentaire de l'Europe et du CAHAMA sur la préoccupation que l'AMA partage ses documents avec le Comité exécutif. Il a été très surpris, car il était bien connu que l'AMA partageait ses documents avec le Comité exécutif. Il était très intéressant d'être critiqué par les autorités publiques au sujet de la politique de transparence. Mais il a compris qu'il s'agissait d'un mandat que le ministre avait été obligé d'exprimer. Il peut assurer au Comité exécutif que de nombreux documents seront partagés, car cela fait partie de la politique de transparence, que certaines parties prenantes européennes soient satisfaites ou non de ces documents. Il pense qu'il est de son devoir et de celui de l'AMA de partager ces documents avec les membres du Comité exécutif lorsqu'un problème réel

est identifié, bien qu'il comprenne que certaines ONAD n'en soient pas satisfaites. Toutefois, la transparence est très importante et cette approche sera certainement maintenue.

M. WENZEL est d'accord avec de nombreux commentaires qui ont été faits. En ce qui concerne la question de M. McCann sur la sélection des 14 cas, une sélection a dû être faite, sinon il aurait été nécessaire de fournir des centaines de documents. Pour amorcer une réflexion sur cette question, une sélection non pas restreinte, mais tout de même restreinte, a été faite. A tort ou à raison, la sélection a été la suivante : toutes les lettres qui, en 2024 et 2025, avaient traité plus d'un cas ont été envoyées. C'était une façon de limiter le nombre, quelque peu arbitraire il l'admet, mais cela l'a ramené à un nombre gérable. Il était plus intéressant de lire une seule lettre lorsqu'elle traitait de plusieurs cas et de plusieurs questions. C'est ce qui a été fait.

Il partage certaines des préoccupations exprimées par Mme Bennett, en particulier le fait que les décisions non conformes pourraient commencer à constituer des précédents dans les pays et les tribunaux concernés. C'est pourquoi, si les mêmes erreurs se répètent, il s'agit de l'un des facteurs qui sera pris en compte pour décider s'il y a lieu de faire appel ou non. Pour des raisons pratiques, une erreur a peut-être été laissée de côté mais, après la même erreur, peut-être la deuxième ou la troisième fois, le cas a été porté devant le TAS. Même cela n'était pas une garantie de correction. Mais, en fin de compte, que peut-on faire à ce sujet ? Elle n'éradiquerait pas les décisions non conformes, qui existeront toujours. Mais pour améliorer les choses, il pense que les lettres jouent un rôle et qu'elles sont aussi un dépôt de documents utile pour l'AMA car, lors de l'examen des décisions, il est possible d'identifier où les lettres ont été envoyées et où les appels ont été faits dans le passé. Les lettres ont joué un rôle éducatif et dissuasif. Les appels ont certainement joué un rôle dissuasif en raison des conséquences financières qui y étaient associées. Un ou deux membres ont demandé s'il était possible de mettre en place une sorte de formation. Il a estimé que la formation des tribunaux en particulier était une suggestion intéressante. Il ne pense pas que la formation puisse être conçue et administrée uniquement par l'AMA car, en fin de compte, elle est une partie avec un droit d'appel dans des cas précis. Si l'AMA plaidait son interprétation du Code devant les membres du tribunal lors de séminaires, cela soulèverait des questions de conflit d'intérêts. Par conséquent, si la formation devait être envisagé, et cela aurait certainement un coût, il faudrait qu'il s'agisse d'une sorte d'effort de collaboration impliquant un certain nombre de parties et d'experts différents. Mais, logiquement, beaucoup, voire la plupart de ces décisions sont probablement dues à un manque de connaissances ou d'expertise plutôt qu'à une quelconque mauvaise foi ou à un biais. En toute logique, la formation a donc certainement un rôle à jouer. L'objectif de ce document était de mettre cette question sur la table en vue d'une discussion plus approfondie. Il a donc évoqué la possibilité d'envisager, dans certaines régions, des tribunaux communs lorsque les pays sont engagés dans des litiges dans la même langue, afin de mettre en commun l'expertise, qui existe peut-être déjà par l'intermédiaire des ORAD. Il est certain que ce n'est pas une solution en soi, mais il pense que la solution doit être multiple. Il n'était pas la personne à commenter le rôle du numérique et de l'IA pour améliorer la situation, mais c'était certainement un commentaire intéressant et pourrait faire partie de la solution.

Mme Twum-Amoah a demandé s'il y avait des raisons pour lesquelles cette tendance s'est produite et que la situation s'est aggravée. Il s'agit d'une spéculation, mais il pense que le Code est devenu de plus en plus complexe. Il pense que tout le monde reconnaît le fait qu'il y a des exigences renforcées en ce qui concerne l'indépendance des membres du tribunal. S'ils étaient entièrement indépendants et venaient de l'extérieur du système, dans quelle mesure connaissaient-ils le système ? Il a peut-être fallu du temps pour s'y habituer. Il pense que le secteur de la défense des sportifs est devenu beaucoup plus sophistiqué, avec des groupes d'experts et d'avocats qui savent de plus en plus comment faire au mieux pour leurs clients. Mais cela pourrait également conduire à des décisions difficiles à prendre pour les ONAD et les tribunaux. Il y a potentiellement toute une série de raisons, mais ce serait de la spéculation de sa part de dire que cette liste est exhaustive ou que l'une d'entre elles est la cause.

En réponse au Dr Murofushi, il a convenu que la prévention était toujours préférable à la guérison ou à la correction. Par conséquent, une certaine forme d'effort de formation pourrait être déployée pour tenter de limiter le nombre de décisions non conformes.

M. BIDNYI partage l'avis du Président. Il était pleinement conscient de la transparence et reconnaissant d'avoir reçu ces lettres. Il a simplement voulu expliquer et informer les membres du Comité exécutif de certaines préoccupations et des positions de certaines ONAD européennes.

LE PRÉSIDENT apprécie cette précision. Il comprend parfaitement que M. Bidnyi ait été obligé de présenter ce mandat.

D É C I S I O N

Prise en note du rapport sur les décisions prises dans
sous l'autorité de gestion des résultats d'ONAD.

7. Gouvernance

- 7.1 Membres du comité exécutif et du conseil de fondation 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que les échéances sont établies dans les documents pour les propositions de nouveaux membres du Conseil de fondation et de nouveaux membres du Comité exécutif. Il a enjoint les membres à respecter la date limite de fin octobre afin que la planification puisse être effectuée en conséquence.

D É C I S I O N

Prise en note de la mise à jour sur la composition du Comité exécutif et du Conseil de fondation pour 2026.

- 7.2 Comité Risques et Audit – nomination d'un membre indépendant et nomination d'un membre du Comité exécutif

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait remarquer qu'il y a deux points dans ce document. L'une d'entre eux était soumis à décision, à savoir la reconduction d'un membre indépendant au sein du comité des risques et de l'audit. D'autre part, il souhaite attirer l'attention des membres sur le fait que M. Kejval terminera son mandat au sein du Comité exécutif de l'AMA à la fin de l'année et qu'il ne sera donc plus membre du Comité Risques et Audit. Par conséquent, les deux groupes devaient entamer une discussion pour tenter de trouver son remplaçant au sein du Comité des Risque et Audit à partir de cet organe. Entretemps, l'autre membre indépendant devait être nommé.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des objections à la reconduction de M. Kashif Farooq en tant que membre indépendant du Comité des Risques et Audit de l'AMA pour un mandat de trois ans à compter du 22 septembre 2025.

D É C I S I O N

Proposition de reconduire le membre indépendant M. Kashif Farooq au sein du Comité Risques et Audit de l'AMA approuvée.

- 7.3 Nomination des présidents de Comités permanents – mandats 2026-2028

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme Diane Smith-Gander, présidente du Comité des nominations.

MME SMITH-GANDER rappelle que le sujet du document a été présenté au Comité exécutif et que, par conséquent, les membres sont relativement familiers avec ce sujet. Cependant, elle note que le Comité des nominations n'a pas pour habitude de demander une prolongation exceptionnelle de mandat, et pourtant, dans ce document, il y a deux demandes de ce type et dans le document suivant une autre, soit trois au total. Le respect des durées limite des mandats est manifestement un élément très important de la bonne gouvernance et il a été un élément clé des réformes de la gouvernance de l'AMA. Cependant, elle a noté que les Statuts et règlements de l'AMA autorisant ces demandes exceptionnelles et la situation qui les a provoquées avait été envisagée dans les réformes de la gouvernance. Les rédacteurs avaient donc accordé la possibilité de le faire.

Deuxièmement, elle a fait remarquer que, dans une organisation comme l'AMA, qui compte un mélange de membres indépendants et de membres nommés dans un certain nombre de comités, dont certains sont assez importants et d'autres plus petits, l'équilibre entre la continuité et le renouvellement nécessite une attention particulière, notamment en ce qui concerne le rôle de présidents, afin d'éviter une perte d'élan dans le travail des comités. Cela avait le potentiel de créer ce qu'elle considère comme un très léger biais en faveur des longues durées d'occupation des postes de présidence. Mais ce risque a été très bien atténué grâce à la structure des comités, en termes de taille, de réputation et de représentation. Bien entendu, le Comité des nominations a mis en place un processus d'entretien, de vérification des références et de contrôle des candidats afin de s'assurer de leur indépendance et de leur pertinence dans le cadre du processus.

Elle répondra volontiers aux questions sur le document 7.3.

M. DE VOS a approuvé ces deux renouvellements et la nomination d'un nouveau membre. Il pense qu'il n'est pas surprenant qu'il recommande vivement M. Karl Stoss, qui est un membre très respecté du CIO et qui possède une longue expérience dans le domaine des finances et de la gouvernance. Il a apporté son plein soutien et a remercié un autre membre important du CIO, M. Ser Miang Ng, pour les services qu'il a rendus à l'organisation.

LE PRÉSIDENT saisit l'occasion pour remercier à nouveau M. Ng pour ses longs états de service et son excellent travail en tant que président du Comité Finance et Administration. Pour les fins du procès-verbal, il demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver les recommandations du Comité des nominations visant à procéder aux nominations suivantes en tant que présidents des Comités permanents de l'AMA pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026 : Mme Kady Kanouté Tounkara en tant que présidente du Comité Éducation (reconduction); M. Karl Stoss en tant que président du Comité Finance et Administration, et le professeur Lars Engebretsen en tant que président du Comité Santé, Médecine et Recherche (reconduction).

D É C I S I O N

Proposition de nomination des présidents des commissions permanentes Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité Éducation (renouvellement de mandat); Dr Karl Stoss, président du Comité Finance et Administration et Professeur Lars Engebretsen, président du Comité Santé, Médecine et Recherche (renouvellement de mandat) approuvée.

- **7.4 Nomination des membres du Comité de révision de la conformité**

MME SMITH-GANDER souhaite faire un commentaire. Le Comité de révision de la conformité est une bête spéciale, et ce ne sont pas ses mots, mais ceux du directeur général, M. Niggli, lorsqu'il en a discuté récemment. La présidence du Comité de révision de la conformité a été un rôle difficile et très prenant. Les membres de ce comité, et en particulier les dirigeants actuels du comité, étaient fermement convaincus que la nature du travail du Comité de révision de la conformité exigeait une succession interne. Elle rappelle que les récentes nominations de membres indépendants du comité ont été faites dans cette optique.

Malheureusement, ce résultat n'avait pas été possible à l'époque, un candidat au sein du Comité de révision de la conformité étant prêt à assumer la présidence. C'est ce qui a conduit à la recommandation de prolonger le mandat de M. Gourджи. Elle a une certaine empathie pour le point de vue du comité sur la succession interne, mais elle a admis qu'elle était beaucoup plus intéressée à se demander si, compte tenu de la nature de ce comité en particulier, cela pourrait conduire à une révision des règlements concernant les candidats à ce comité et peut-être exiger qu'ils aient acquis une expérience pertinente dans un autre comité de l'AMA avant d'être pris en considération pour ce comité. La tradition veut que le Comité des nominations fasse des recommandations au comité exécutif alors qu'il ne l'a pas demandé, mais il est considéré comme faisant partie du mandat de pouvoir décrire comment le Comité des nominations pense que les choses pourraient être améliorées. Au point 5.3 du rapport, il est indiqué que le Comité estime que l'ajout d'un autre membre indépendant au Comité de révision de la conformité pourrait contribuer à ajouter une option pour la succession des présidents et à équilibrer la charge de travail de ce comité très occupé et important.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord pour approuver le renouvellement du mandat de M. Henry Gourджи en tant que président indépendant du Comité d'examen de la conformité pour un mandat exceptionnel de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2026 et la nomination du Dr Michael Petrou en tant que représentant des autorités publiques au sein du Comité de révision de la conformité pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

D É C I S I O N

Approbation des nominations proposées au Comité de révision de la conformité (M. Henry Gourджи, président indépendant, pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2026 et Dr Michael Petrou, désigné par les autorités publiques, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026).

8. Programme mondial antidopage

- **8.1 Mise à jour du Code mondial antidopage 2027**

M. SIEVEKING rappelle que le président a souligné ce matin-là que l'AMA était avant tout un organe de régulation. L'important exercice du processus de révision du Code arrivait à son terme après deux ans. Avant de donner la parole à M. Richard Young, qui décrira les principales modifications apportées entre le deuxième et le troisième projet révisé, il souhaite commencer par remercier les parties prenantes pour leur grand soutien. Comme l'a dit Mme Taillefer ce matin-là, la participation globale dans ce processus de révision a été

impressionnante. Lors de la dernière phase, comme pour les deux premières phases de consultation, la participation des parties prenantes a été impressionnante. Près de 600 commentaires ont été reçus, ce qui a permis à l'équipe du code de formuler des orientations claires. Ces commentaires étaient positifs, par exemple en ce qui concerne les changements apportés à l'article 10.2 et les sanctions. Ils ont également montré les domaines dans lesquels il restait du travail à faire. En particulier, par exemple, la définition de l'indépendance opérationnelle des ONAD qui avait été clairement rejetée dans la version précédente. Comme lors de chaque phase, tous les commentaires ont été dûment reçus, examinés, analysés et discutés par l'équipe du Code. De nombreux commentaires ont entraîné de nombreux changements. Au total, quelque 2 000 modifications ont été apportées entre les deux projets. Des modifications ont été apportées et discutées. Pour donner une idée du travail accompli par l'équipe du Code, il y a eu une quinzaine de projets de travail consécutifs. Il a remercié l'équipe du Code, qui s'est réunie pendant plus de 180 heures depuis le début de cette phase de consultation. Parallèlement à son travail, l'équipe du Code a rencontré différentes parties prenantes et groupes de parties prenantes pour discuter de sujets spécifiques afin de garantir un Code mondial antidopage plus fort et plus clair qui, avant tout, soit soutenu par tout le monde. Elle a également maintenu un dialogue avec plusieurs groupes, dont le Conseil des sportifs de l'AMA. La coopération avec le Conseil des sportifs a été très bonne et les sportifs ont participé activement à ce processus, ce qui est très positif. Comme Mme Bennett l'a mentionné ce matin, le dialogue avec le Groupe de travail de l'AMA sur l'indépendance opérationnelle des ONAD s'est également poursuivi. Nous espérons que le résultat sera satisfaisant pour tout le monde, en ce qui concerne la question de l'indépendance opérationnelle des ONAD. Il y a également eu une coopération étroite avec toutes les équipes de rédaction afin de garantir la cohérence entre le Code et les différents Standards internationaux. Il note que le dernier projet a récemment été présenté au Comité Santé, Recherche et Médecine et au Groupe consultatif d'experts sur la Liste, qui ont tous deux soutenu les modifications apportées et se sont montrés satisfaits des changements concernant toutes les questions du Code relatives à la science, à la médecine et à la recherche. Enfin, il a également souligné que l'équipe du Code était convaincue que le dernier projet renforçait davantage les droits des sportifs en vertu du Code et qu'il mettait dûment en œuvre toutes les suggestions reçues des deux experts en droits de la personne, avec lesquels des discussions continues ont été menées au cours du processus de révision.

M. YOUNG rappelle que 2 000 modifications ont été apportées, ce qui signifie que quelqu'un a eu l'idée d'améliorer le Code pour chacune d'entre elles. Certaines d'entre elles étaient très techniques tandis que d'autres étaient substantielles. Pour donner une idée du travail que cela a représenté pour les personnes impliquées dans le processus, elles ont lu tout ce qu'elles ont reçu. Ils ont rencontré tous ceux qui le souhaitent. Parfois, ils ont proposé une réunion. La composition de l'équipe était telle qu'il y avait des points de vue de tous les horizons. M. Ben Sandford était un sportif. Mme Liz Riley était conseillère générale au CIP et comprenait donc les questions relatives aux FI et aux ORGM. M. Wenzel a apporté l'expérience de la gestion des résultats de l'AMA en examinant 3 000 cas et en déterminant ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et où se situaient les problèmes. Il est intéressant de noter que des modifications ont été apportées au Code pour clarifier les lacunes dans l'interprétation du Code par les ONAD dont M. Wenzel a parlé. M. Gillot était en contact quotidien avec les FI et les ONAD.

Il a souligné qu'il y avait deux paradoxes à traiter. Tout d'abord, certains ont demandé que le Code soit raccourci parce qu'il était trop long. Cependant, le Code doit être clair pour assurer l'harmonisation, et la clarté implique souvent de fournir des exemples, ce qui le rend plus long. Le Code contient souvent des références telles que « pour éviter toute ambiguïté, XYZ ». La seule raison pour laquelle cette disposition a été incluse est que quelqu'un a soulevé la question parce qu'il avait des doutes sur la signification du Code, et qu'il fallait donc l'inclure. Le deuxième paradoxe est que le Code est trop complexe. En effet, il était très complexe. Toutefois, le revers de ce paradoxe est qu'il doit être harmonisé et équitable. En ce qui concerne les sanctions, par exemple, il serait beaucoup moins complexe d'adopter une solution unique, mais ce ne serait pas juste. Il serait plus simple de suggérer à un groupe spécial de faire ce qu'il pense être juste dans les circonstances d'une affaire, mais il n'y aurait pas d'harmonisation. C'est d'ailleurs la raison d'être du Code. Il a donc fallu faire face à ces deux paradoxes lors de l'élaboration des projets.

Il passerait ensuite quelques minutes à parler de sept questions sur lesquelles il souhaiterait en savoir plus s'il était membre du Comité exécutif. Les membres ont reçu la version annotée du Code 2021 par rapport à la version 3, la version annotée de la version 2 par rapport à la version 3, et un résumé des principaux changements a été fourni dans les 3 000 pages de documents. Il se concentrera sur sept questions qu'il juge importantes pour le Comité exécutif.

Premièrement, les droits de la personne. Il faut reconnaître à l'AMA le mérite d'avoir fait appel à deux experts très connus en droits de la personne, Mme Snezana Samardžić-Marković et M. Michael Beloff. Toutes leurs recommandations ont été mises en œuvre dans le Code. L'équipe de rédaction ne s'est pas estimée en mesure de juger les opinions de ces experts sur ce qui est exigé par les droits de la personne. Certaines des

recommandations de Mme Samardžić-Marković ont été incluses dans la version 2. Une modification a été apportée à la version 3, à savoir l'inclusion des droits de la personne en tant que valeur intégrée dans le programme antidopage. Les recommandations de M. Beloff étaient largement similaires en ce sens qu'elles n'impliquaient pas de changements majeurs substantiels, à une exception près. Malheureusement, son rapport sur les droits de la personne n'a été reçu qu'après la fin de la phase de consultation. En fin de compte, cela n'a pas vraiment fait de différence. La seule recommandation qui a posé problème est l'opinion selon laquelle, en vertu du principe de l'égalité des armes, si l'AMA a droit à un appel final devant le TAS, tous les sportifs et autres personnes doivent avoir le même droit. Le droit de l'AMA de faire appel devant le TAS est indispensable, car c'est ainsi que l'AMA assure l'harmonisation. L'AMA ne fera peut-être pas appel dans tous les cas, mais lorsqu'il y a un réel problème, elle fera appel. L'exigence que tous les sportifs, et en particulier les sportifs de niveau national, aient un droit d'appel devant le TAS a été incorporée dans la version trois. Cependant, cela a eu des conséquences pour les sportifs, les ONAD et l'AMA, car cela coûterait cher. À l'époque, pour les athlètes de niveau national, le dernier niveau d'appel était un tribunal d'appel de niveau national. Ils n'allaient pas au TAS. En vertu du code révisé, ils pouvaient s'adresser au TAS, ce qui signifiait que leur ONAD devait se défendre devant le TAS, ce qui était coûteux. Cela signifiait que l'AMA devait décider, s'il n'y avait qu'une seule affaire devant le TAS, si elle allait ou non se joindre à l'affaire. Il y aurait des conséquences financières pour tout le monde. L'avis de M. Beloff précise qu'il ne vise pas seulement de décisions finales, mais que les décisions de suspensions provisoires doivent également être soumises au TAS pour tous les niveaux de sportifs. C'était tout nouveau. C'était potentiellement problématique pour les sportifs parce qu'il fallait faire un choix. Ils pourraient passer par la décision de l'OAD d'imposer une suspension provisoire. Bon nombre d'entre elles font l'objet d'une audience au titre de l'article 8, puis l'affaire de la suspension provisoire est portée devant l'instance d'appel nationale, puis devant le TAS. Cela retarderait les affaires à jamais. Il y avait déjà suffisamment de problèmes, et cela rendrait la situation totalement inacceptable. En conséquence, l'équipe de rédaction a proposé de faire appel directement au TAS pour les suspensions provisoires. Là encore, il y a eu un coût du point de vue du sportif, de l'AMA et de l'ONAD. Cette proposition serait différente de la procédure prévue par la deuxième version, qui a été préférée. Cependant, si c'est ce que les droits de la personne exigent, c'est ce qu'il faut faire. La question des droits de la personne était probablement la question la plus importante à laquelle on avait été confronté dans cette version du processus de rédaction.

La deuxième des sept questions concernait la divulgation d'informations dans une affaire où il avait été conclu à l'absence de violation ou de faute. L'équipe avait signalé ce problème dès le début du processus. Elle a demandé des commentaires et en a reçu de nombreux, dont la synthèse est que les organisations antidopage se sont généralement prononcées, à quelques exceptions près, en faveur d'une transparence totale. Les groupes de sportifs et les sportifs individuels ont généralement, à quelques exceptions près, voté en faveur de la protection des droits des sportifs en matière de réputation. La question n'était pas trop complexe. Si un sportif est cité dans une affaire d'antidopage mais qu'il n'a commis aucune faute, l'association du nom du sportif avec l'affaire d'antidopage pourrait être un désastre pour sa réputation. Le simple fait d'être cité dans une affaire antidopage suffisait pour être identifié comme un dopé et nécessitait un avocat très intelligent pour s'en sortir. D'autre part, le fait que des cas ne soient pas signalés n'est pas bon pour la transparence. Un certain nombre d'entités ont changé de position après les cas des nageurs chinois, passant d'un avis défavorable à une transparence totale à un avis favorable. C'était important pour l'intégrité du système. Il en résulte que, dans un cas avec une absence de faute, l'OAD doit obtenir le consentement de l'athlète pour publier, sauf dans les situations (et c'est très important) où les résultats d'une compétition, les médailles, les annulations, etc. doivent être expliqués. Cette exception permettait à l'OAD de rendre publiques les conséquences sans le consentement du sportif. Le sportif peut toujours donner son consentement s'il estime qu'il est dans son intérêt que toute l'affaire soit rendue publique, que son nom soit rendu public et que les conséquences et la décision avec absence de faute soient rendues publiques. Cela n'a pas été facile lorsque la question a été soulevée pour la première fois et il n'y a toujours pas de large consensus, mais c'est le résultat obtenu.

La question suivante est celle de l'expert indépendant chargé de l'examen, que M. De Vos a soulevée précédemment et qui a été incluse dans le Code en réponse au rapport Cottier. Il était nécessaire, mais ne serait que rarement utilisé. Il fait référence à la situation dans laquelle une organisation antidopage déclare avoir autorité sur un contrôle positif, mais ne veut rien faire parce qu'elle pense, pour des raisons pratiques ou autres, qu'il faut passer par le processus de l'expert indépendant chargé de l'examen. Il n'y a pas eu de questions ou de réactions sur le fonctionnement de ce processus ou sur sa raison d'être, mais de nombreuses questions ont été posées sur l'identité de l'expert indépendant chargé de l'examen. Comment géraient-ils les conflits de cette personne ? Quel serait le mandat ? Qui le nommerait ? Certains ont demandé s'ils devaient trouver leur propre expert indépendant chargé de l'examen et comment cela fonctionnerait. C'est pourquoi une définition de l'expert indépendant chargé de l'examen a été ajoutée au Code, qui précise ces critères. Toute partie prenante peut recommander un expert indépendant chargé de l'examen. Toute personne peut déclarer qu'elle souhaite être considérée comme un expert indépendant chargé de l'examen. La recommandation sera faite par le Comité des nominations de l'AMA et le Comité exécutif prendra sa décision. Comme il s'agirait de

situations similaires à celles des nageurs chinois, l'objectif était de trouver quelqu'un ayant des références mondiales en matière d'expertise et d'impartialité.

Quatre dispositions du Code traitent des conflits d'intérêts, de l'indépendance et de la prise de décision. Le principe général était qu'en matière d'antidopage, le renard ne devait pas garder le poulailler. Les deux premiers concernaient les instances d'audition et portaient sur l'indépendance institutionnelle et l'indépendance opérationnelle. Le premier point était que l'entité qui poursuivait l'affaire ne devait avoir aucun lien avec la sélection du panel qui décidait de l'affaire. En tant que procureur, il serait agréable que le procureur puisse nommer les juges, mais ce ne serait pas juste. Pour rendre au Conseil de l'Europe ce qui lui appartient, il fallait reconnaître que c'était l'un de ses principaux points dans le Code 2021. Il était nécessaire d'avoir des instances d'audition plus indépendantes et plus intègres, sans conflit d'intérêt apparent.

La seconde concernait le choix des panels, non pas des membres des panels, mais plutôt de la liste générale. L'avis de l'équipe de rédaction était évidemment que si une ONAD poursuivait l'affaire, elle ne pouvait pas choisir le pool ou faire partie du panel. Si l'on considère les personnes qui pourraient être perçues comme ayant un intérêt direct dans l'issue de l'affaire, il s'agirait non seulement de l'ONAD, mais aussi des instances dirigeantes nationales. Il est évident qu'ils se soucient de savoir si leurs sportifs sont autorisés à concourir, de même que les organisations sportives nationales telles que les comités olympiques ou les organisations parapluie qui les chapeautent. On s'attendait à ce que cela pose quelques problèmes dans les pays scandinaves et il faudra peut-être un certain temps pour que ces pays modifient leur législation pour que cela fonctionne. Cependant, c'est le commentaire qui a été reçu et il est important.

La deuxième partie concernait l'indépendance opérationnelle des ONAD et la question de la délégation. Mme Bennett a bien décrit le processus d'indépendance opérationnelle des ONAD. L'équipe de rédaction a travaillé en étroite collaboration avec son groupe. C'est le domaine qui a nécessité le plus grand nombre de réunions, les réunions les plus longues et suscité le plus grand nombre de commentaires. Tout le monde s'est mis d'accord sur les principes généraux selon lesquels les ONAD ne devraient pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêts. Le diable est dans les détails. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie-t-il qu'une personne ne peut pas siéger à l'ONAD si elle est également impliquée dans la gestion et les activités opérationnelles de certains organismes ? En ce qui concerne les organismes en question, les fédérations nationales semblent être un choix évident de « renards », tout comme les départements gouvernementaux responsables du sport. Cette mesure a été réduite. Auparavant, il s'agissait de n'importe quelle organisation sportive et de n'importe quelle relation gouvernementale. Ainsi, des questions ont été posées, telles que celle de savoir si une infirmière d'un hôpital public pouvait ou non être un agent de contrôle du dopage, etc. Par ailleurs, qui pourrait faire partie d'un comité d'AUT ? C'est pourquoi elle a été réduite. Il y avait également une disposition demandant aux parties de poser toutes leurs questions détaillées à l'AMA pour qu'elles soient traitées dans un document d'orientation afin que les gens sachent ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné. Il a estimé qu'il y avait un niveau général, peut-être pas de bonheur, mais de satisfaction à l'égard de la solution proposée. Sur ce dernier point, il souhaite anticiper une question qui lui a été posée à maintes reprises : quelle est la raison de traiter uniquement avec les ONAD et non avec les fédérations internationales en ce qui concerne la séparation des conflits d'intérêts ? C'était une question très juste. Il était certainement plus facile d'établir une séparation entre les ONAD, qui étaient le chien de garde plutôt que le renard, et le sport qu'entre le mouvement sportif et le sport. Par conséquent, il n'y a pas de disposition pour appliquer toutes ces questions aux fédérations internationales, mais un commentaire a été inclus sur les rôles et les responsabilités des fédérations internationales pour les encourager, sans les obliger, à envisager l'adoption d'un modèle dans lequel elles ont des unités d'intégrité indépendantes et ces unités d'intégrité indépendantes utilisent des fournisseurs d'audience tiers indépendants, Sports Resolution, la division ad hoc du TAS, etc.

En ce qui concerne les conséquences de l'article 10, là encore, le schéma des conséquences est relativement complexe, mais il est équitable. Le fait que le dopage soit intentionnel a une incidence sur la sanction. Le fait qu'il s'agisse d'une substance spécifiée ou d'une substance non spécifiée n'a pas d'importance. Le fait qu'il y ait eu contamination fait la différence. Pour répondre à l'une des questions soulevées par M. Wenzel, il est important que la source de la substance puisse être prouvée. En réponse aux questions sur la deuxième version, la troisième version a été réorganisée pour la rendre très séquentielle. L'article 10 pourrait donc être suivi en examinant les faits et en déterminant dans quelle case ils s'inscrivent. Il n'y a donc pas eu de véritables changements de fond, mais plutôt un changement d'organisation pour rendre les choses plus claires par rapport à la deuxième version. Les changements de fond concernent notamment les AUT. Il s'agit d'une question très importante pour les sportifs. À ce jour, il fallait obtenir une AUT avant d'utiliser une substance interdite. Une AUT pourrait être obtenue rétroactivement si un athlète souffrait d'une affection médicale et qu'un médecin lui avait prescrit un médicament, mais que l'AUT n'avait pas été obtenue parce qu'il existait une autre alternative disponible qui n'était pas interdite. Le sportif pourrait prétendre ne pas avoir fait de demande à l'époque parce que le médecin ne savait pas qu'il s'agissait d'un problème et que le médicament était toujours

prescrit pour cette condition. Dans ce cas, lorsqu'il y avait un problème médical légitime et qu'un médecin avait prescrit un médicament, mais que le sportif n'avait pas rempli les formalités au départ, la période de suspension avait été ramenée à deux mois. Il pense que cela n'aiderait pas les tricheurs mais serait plus juste pour les sportifs. Elle a également soulagé les comités d'AUT d'un fardeau terrible, qui étaient confrontés à la situation d'un sportif perdant une médaille d'or si l'AUT rétroactive n'était pas accordée. Cette situation n'était pas souhaitable pour un comité d'AUT.

Aucune modification n'a été apportée aux périodes de suspension de la version 2 en ce qui concerne les substances d'abus. Le seul ajout était un commentaire indiquant que, même pour une première infraction, les OAD étaient encouragés à favoriser et à faciliter le traitement de réadaptation, le cas échéant, et dans la mesure de l'expertise et des ressources disponibles. Les OAD ont fait savoir qu'elles étaient des organisations antidopage et non des organisations médicales et qu'elles n'avaient donc pas d'expertise en matière de réadaptation. L'AMA l'a compris et ne les a pas forcées à le faire. Cependant, les substances d'abus constituent un problème de santé. Dans la mesure où un OAD dispose des ressources et de l'expertise nécessaires, encourager la réadaptation ou le traitement est une bonne chose.

Un autre point sur les conséquences se trouve à l'article 14, qui comprend une liste de ce qui peut et ne peut pas être fait pendant une période de suspension. Malheureusement, les parties prenantes l'ont interprété de manière très différente. Dans la liste des interdictions, la plus évidente est de ne pas participer ou concourir à une activité autorisée, organisée ou financée par un signataire. Elle existe toujours, tout comme l'entraînement. La suivante était la fourniture de services liés au sport, ce qui est toujours le cas. Le suivant avait été modifié. Auparavant, il n'était pas possible d'être à l'emploi d'un signataire ou membre d'un signataire ou d'un club d'un signataire. La notion de membre du conseil d'administration, d'agent, de directeur, de cadre supérieur ou de responsable du contrôle du dopage a été réduite, ce qui évite les problèmes liés à la législation sur l'emploi et est probablement juste dans la mesure où interdire à quelqu'un de travailler comme comptable parce qu'il a été contrôlé positif n'est pas la bonne chose à faire.

En ce qui concerne les sportifs retraités, quelques dispositions ont été prises. Depuis toujours, si un sportif international était retraité et souhaitait reprendre sa participation, il devait se soumettre à des contrôles pendant six mois. C'est très bien, mais ils devraient également être soumis au Code pendant ces six mois. Par conséquent, s'ils étaient contrôlés positifs, ils pourraient se voir imposer une période de suspension et assumer les rôles et responsabilités applicables à tout autre sportif. Deuxièmement, si un athlète prenait sa retraite alors qu'il purgeait une période de suspension, il devait purger cette période de suspension avant de revenir. Certains s'inquiétaient auparavant du fait que seule la moitié de la période de suspension était purgée, alors que la totalité de la période de suspension devrait être purgée, d'après les informations reçues.

Le dernier commentaire était d'ordre technique mais important, concernant les sportifs qui ont une affaire en cours. Si un athlète prend sa retraite et commet une falsification dans le cadre du processus de gestion des résultats après avoir pris sa retraite, le processus de gestion des résultats doit tenir compte de son contrôle positif alors qu'il est encore soumis au Code. La falsification est toujours d'actualité. S'il s'agissait d'un processus de gestion des résultats en cours et qu'il était altéré, il s'appliquait toujours et il y avait toujours une conséquence pour le sportif.

En ce qui concerne les enquêtes et la coopération, le Code précise depuis 2015, à propos des rôles et des responsabilités du personnel d'encadrement du sportif, que l'une de leurs fonctions est de coopérer aux enquêtes. Il a obtenu deux points à ce sujet. Premièrement, l'inclusion de cette disposition a été extraordinairement utile au processus d'enquête. Deuxièmement, il y a des pays dans le monde dont la législation nationale l'impose expressément. Le revers de la médaille est que les sportifs peuvent invoquer leur droit de garder le silence et de ne pas s'incriminer eux-mêmes. Le résultat, également suggéré par M. Beloff, est que l'exigence de coopérer est acceptable en vertu de la législation sur les droits de l'homme tant que des garanties procédurales sont prévues pour informer une personne de son droit de ne pas s'auto-incriminer et d'avoir un avocat, etc. Le problème a été résolu par l'ajout dans le code de ces garanties procédurales liées au devoir de coopération.

Il s'agit là de ses sept principaux sujets et il serait heureux de répondre à des questions sur l'un ou l'autre de ces sujets, sur l'un ou l'autre des points figurant dans le résumé des principaux changements, ou sur tout autre sujet lié au Code.

M. KAYANGE EMONYI remercie M. Young et son équipe pour cette mise à jour. Il estime qu'il y a eu des réactions et des commentaires écrits et l'inclusion d'un certain nombre de recommandations. En ce qui concerne l'expert indépendant chargé de l'examen, les modifications apportées au code et le groupe de travail proposé, quels ont été les commentaires de la part des parties prenantes et quels sont les problèmes identifiés qui requièrent une attention particulière ?

Deuxièmement, les sportifs ont particulièrement apprécié la sauvegarde de tout échantillon au-delà des objectifs antidopage, qui nécessitait l'approbation préalable du sportif. Cela a renforcé le respect des droits des sportifs. Toutefois, les articles 5.1, 6.2, 6.3 et 23.2.2 doivent fonctionner dans un cadre cohérent. Des termes tels que « buts légitimes d'antidopage » ou « autres buts » n'ont pas été entièrement harmonisés, ce qui a entraîné un risque d'interprétations divergentes de la part des signataires, alors que les sportifs ont simplement besoin de clarté et de cohérence. Il a exhorté le groupe à s'aligner sur la terminologie, à fournir des orientations sur les utilisations autorisées et à mettre en place des garanties solides en matière de consentement et de protection de la vie privée.

Au nom de OneVoice, DR MUROFUSHI a apprécié le processus de consultation et l'intégration des commentaires des autorités publiques dans le dernier projet. Il s'est félicité que l'AMA reste ouverte à d'autres commentaires et, à cette fin, OneVoice a demandé quelles étaient les options disponibles pour fournir des commentaires supplémentaires et aimerait également négocier un calendrier possible pour donner plus de temps pour les soumissions. OneVoice a prévu de soumettre tous ses commentaires de manière coordonnée.

MME BENNETT a remercié M. Young d'avoir présenté les principaux changements apportés à cette version du Code. Elle a reconnu les efforts extraordinaires de l'équipe de rédaction de la mise à jour du Code de l'AMA au cours des deux dernières années pour travailler sur ce qui semblait être un nombre très important de contributions des parties prenantes et pour mettre en œuvre les recommandations en matière de droits de la personne de non pas un mais deux experts des droits de la personne et pour préparer une troisième version détaillée du Code 2027. Elle est très reconnaissante de ces efforts.

Elle a formulé un certain nombre de commentaires sur lesquels elle serait heureuse de demander une réponse séparément. Cependant, la question qu'elle souhaitait soulever pour en discuter découlait d'un des sujets dont M. Young avait discuté ce jour-là. Elle comprend que l'appel des suspensions provisoires et le fait qu'il ait été adressé à l'époque au TAS étaient une réponse à la recommandation de M. Beloff en matière de droits de la personne. Elle se demande toutefois si cela n'aurait pas l'effet inverse si les possibilités d'appel des sportifs étaient effectivement réduites s'ils n'étaient pas financièrement en mesure de faire appel devant le TAS et s'il n'y aurait pas un moyen terme, par exemple si les sportifs avaient accès à un tribunal national bien qualifié ou à une instance d'audition disposant d'une procédure accélérée, si cela pourrait alors être mis à la disposition des sportifs en première instance de sorte que le retard identifié ne se concrétise pas, mais que leur capacité à faire appel ne soit pas entravée par la structure du TAS.

En outre, et son commentaire suivant fait référence à une remarque qu'elle avait faite au début du processus de rédaction du Code il y a quelques années, à savoir qu'elle avait trouvé le Code complexe lorsqu'elle conseillait les sportifs, et que les sportifs l'avaient trouvé presque inaccessible. Les modifications apportées à l'article 10.2 réduiraient considérablement la complexité, selon elle, de la compréhension de ces dispositions et de leur application. Elle a félicité l'équipe de rédaction de la mise à jour du Code pour la mise en œuvre de ces changements. Elle pense qu'ils feront une différence significative et, espérons-le, qu'ils feront aussi une différence significative dans le problème que M. Wenzel a identifié en ce qui concerne les décisions non conformes provenant des ONAD et des instances d'audition, parce qu'il s'agit d'une approche beaucoup plus structurelle de l'identification des sanctions appropriées. Elle est très reconnaissante à l'équipe de rédaction de la mise à jour du Code sur ce point.

Un point qui n'avait pas été identifié dans les questions soulevées par M. Young ce jour-là se trouvait à l'article 10.2.1.3 et concernait l'utilisation de preuves analytiques nécessaires pour déterminer qu'une violation des règles antidopage n'était pas compatible avec l'utilisation intentionnelle d'une substance interdite. Elle se demande si ce seuil n'est pas inutilement élevé, si une instance d'audition peut être en mesure d'évaluer les preuves dont elle dispose, si les preuves non analytiques sont si convaincantes, pourquoi il faudrait exiger des preuves analytiques alors qu'elles ne sont peut-être pas disponibles dans les circonstances en question.

Elle remercie à nouveau M. Young pour son travail et lui transmettra les autres commentaires séparément.

MME YANG remercie M. Young pour son travail très complet. Elle avait une question concernant les conséquences sur l'entourage dans la mise à jour du nouveau code. Y a-t-il eu une mise à jour de cette partie pour le nouveau code ?

M. DE VOS a salué le travail de M. Young et du groupe. Il a imaginé que le processus avait été très intensif, si l'on considère toutes les statistiques relatives aux réunions et aux heures passées. Cela a été très appréciée, car il s'agissait bien sûr de l'activité principale de l'organisation et qu'elle était donc très importante. Il a remercié M. Young et son équipe pour tout le travail accompli et pour avoir pris en compte certaines des recommandations formulées, non seulement par le CIO, mais aussi par les fédérations internationales et leurs parties prenantes, qui ont été très impliquées. Bien qu'il s'agisse d'un enjeu très complexe et compliquée, ils

continueront bien entendu à alimenter le processus et auront probablement des commentaires et des propositions supplémentaires à formuler.

En ce qui concerne la vie privée des sportifs, il a tout d'abord réitéré la recommandation selon laquelle la divulgation publique des suspensions provisoires obligatoires devrait être obligatoire et prendre effet à partir du moment où ces suspensions sont imposées, en particulier bien sûr lorsqu'il y a des conséquences telles que l'annulation. Dans ce cas, il pense qu'il est nécessaire de protéger également les sportifs, car il y a un risque accru pour leur réputation s'ils sont disqualifiés sans que l'on sache exactement pour quelle raison, car cela pourrait donner lieu à des spéculations accrues sur les vraies raisons et la transparence est probablement préférable. Il s'inquiète du fait que les propositions actuelles vont quelque peu dans la direction opposée, même s'il continue bien sûr à plaider en faveur d'une meilleure protection de la vie privée des sportifs, en particulier dans les cas d'absence de faute ou de négligence et s'il n'y a pas d'impact sur les résultats. Il a demandé un examen plus approfondi de cette question. Il n'a pas été facile de trouver un équilibre parfait entre, d'une part, la divulgation et la publicité et, d'autre part, la protection de la vie privée du sportif. Cependant, il est important d'éviter les spéculations, surtout si les résultats finaux sont connus parce qu'il y a eu une annulation et parfois même un reclassement des médailles ou des classifications importantes de l'athlète concerné.

M. KEJVAL est très reconnaissant à M. Young pour son travail. Il souhaitait soulever une question mineure mais très importante. Au nom des CNO et par conséquent même des fédérations nationales, les articles 20.4.3 et 20.3.2 comportaient le mot 'assurer', jugé trop fort et peut-être irréaliste. Cela suggère que les CNO et les fédérations nationales sont pleinement responsables de faire en sorte que quelque chose se produise, même s'ils n'ont souvent pas le pouvoir de le faire. Il a été jugé que cela faisait peser une charge injuste sur les CNO et que cela pouvait les amener à être considérés comme non conformes même lorsque le problème était indépendant de leur volonté. Dans la plupart des pays, les CNO n'ont qu'une influence limitée sur leurs gouvernements ou autorités publiques, en particulier lorsqu'il s'agit de savoir ce qu'un gouvernement décide de faire avec les organisations nationales antidopage. Cela reflète également très bien le point soulevé par M. Young au sujet du conflit d'intérêts. Cela donnait l'impression que l'AMA transférait légèrement ses responsabilités aux CNO sur des questions qui devraient être gérées par les gouvernements. Ce type d'approche pourrait nuire à la confiance entre l'AMA et le mouvement sportif. Il a suggéré que l'AMA se concentre davantage sur l'établissement de partenariats, la sensibilisation et l'engagement direct auprès des gouvernements.

M. PINI accueille chaleureusement le rapport sur le Code et remercie tous les membres des équipes de rédaction du Code et des Standards internationaux, qui seront traités au point 8.2. Il a apprécié l'étroite collaboration avec le Conseil des sportifs, qui a permis de faire entendre la voix des sportifs dans ce processus et de l'intégrer. Il y a eu un très bon partenariat entre les sportifs, l'AMA et les experts en rédaction. Il a également remercié les membres du Conseil des sportifs qui ont pris le temps de lire tous ces documents et d'apporter leur contribution. Il s'est dit très encouragé par la façon dont les commentaires des athlètes ont été pris en compte et reflétés dans le Code et les Standards internationaux. Cela a non seulement amélioré la qualité des documents, mais aussi renforcé la confiance dans le système. Il a également montré que le point de vue des sportifs n'était pas seulement écouté, mais aussi pris en compte. En ce qui concerne l'ensemble de l'ordre du jour, il souhaite également reconnaître le travail mené par Mme Samardžić-Marković dans l'étude d'impact sur les droits de l'homme, qui a permis d'identifier de nombreuses questions concrètes, et il est bon de voir qu'une grande partie de ces questions a été prise en compte dans le Code et les Standards internationaux. Il s'agissait d'une étape vraiment importante pour garantir l'alignement sur le sport propre et les protections fondamentales qui comptent beaucoup pour les sportifs. Il est impatient d'examiner les propositions faites par le Conseil des sportifs et celles fournies dans le cadre de la consultation des sportifs afin de voir directement où les sportifs ont eu un véritable impact.

MME BERHANE remercie M. Young et son équipe pour le travail accompli. Elle souhaite insister sur deux points. Le premier portait sur l'article 24.1.4.8 relatif au drapeau et le second sur l'exclusion de la participation des sportifs en vertu de l'article 24.1.4.10. En ce qui concerne le premier article, la conséquence n'était pas vraiment énumérée, ce qui donnait une certaine marge de manœuvre pour formuler une recommandation plus stricte concernant le délai et laissait la possibilité d'une période de temps réduite. C'est pourquoi elle a vivement recommandé que le délai pour les conséquences impliquant le drapeau ne s'applique qu'après les 12 mois de non-conformité prévus à la section B.3.2. Cependant, l'article B.3.2 fait référence aux 12 mois et ajoute également toute autre période que l'AMA ou le TAS « peut » spécifier, ce qui laisse une fenêtre d'opportunité. Elle recommande vivement de ne pas prévoir de période réduite et de la rendre restrictive.

Le deuxième point concerne la restriction de la participation. Elle ne soutient pas l'exclusion totale des sportifs de la participation, mais est favorable à une restriction de leur participation sous une forme neutre, ce qui signifie qu'ils ne sont pas totalement exclus de la participation, mais qu'ils y participent de manière neutre. Elle a demandé des corrections sur ces deux points.

MME BENNETT a déclaré qu'elle serait intéressée par la réponse de l'équipe de rédaction de la mise à jour du code à une autre question, qui est une question plus stratégique. Dans la définition ou l'explication de l'esprit sportif, une section identifie les valeurs qui sont intégrées dans les programmes antidopage. Le deuxième mot cité est le mot « compassion ». Elle se demande quel est le raisonnement stratégique qui sous-tend l'identification de cette valeur dans les programmes antidopage et, en particulier, l'inscription de cette valeur en deuxième position. Elle s'interroge sur l'incidence de cette situation. En y réfléchissant du point de vue de sa propre expérience, elle se demande si, à l'avenir, dans les audiences antidopage, si l'on demande aux panels d'appliquer la compassion, cela ne va pas au-delà des règles du Code et du cadre que l'on demande aux panels d'adopter. Elle se demande s'il n'y aurait pas un autre mot, comme « proportionnalité », qui aurait le même sens, à moins qu'il ne s'agisse d'un mot particulier qui a été suggéré. Elle se demande également, en examinant la liste des valeurs, s'il y a une raison particulière pour laquelle certaines valeurs ont été identifiées plus tôt dans la liste que plus tard dans la liste.

M. SIEVEKING déclare qu'il commencera par répondre à la question ou à la suggestion de M. Murofushi. La consultation en était à la troisième phase, c'est-à-dire presque à la fin du processus. L'idée de l'équipe de rédaction était de recevoir ce jour-là les derniers commentaires et réflexions des membres sur le dernier projet et de les traiter avec l'équipe du Code. M. Murofushi a parlé du calendrier et des commentaires additionnels. Pourrait-il donner plus de détails sur sa suggestion ?

DR MUROFUSHI répond qu'il croit comprendre qu'il y a encore une possibilité de révision parce qu'il y a beaucoup de pays, et qu'il serait donc bon de montrer le projet à tout le monde, puis de consulter et, espérons-le, de fournir des commentaires plus tard. Il ne savait pas que le dossier serait clos ce jour-là.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il n'est pas fermé car, théoriquement, des ajustements peuvent être apportés même à Busan, comme cela a été le cas à Katowice, mais il s'agit d'un document assez complet.

M. SIEVEKING précise qu'il n'est pas clos dans le sens où des commentaires peuvent encore être acceptés, mais qu'il est très proche de la fin.

DR MUROFUSHI dit que tous les pays devront être consultés.

M. YOUNG note que l'équipe de rédaction est toujours ouverte à l'amélioration du Code.

M. SIEVEKING explique que l'idée est de publier les versions finales du Code et des Standards et tous les documents avant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Busan. Il pensait que la date fixée était le 5 ou le 6 novembre. Avant de pouvoir le faire, il y avait beaucoup de travail de formatage à faire. Il propose de s'entretenir bilatéralement avec M. Murofushi après la réunion pour voir comment organiser cela, mais le temps est certainement un facteur essentiel.

M. WENZEL ajoute que, d'un point de vue pratique, les changements peuvent avoir des répercussions sur d'autres parties du document et sur tous les autres Standards internationaux qui reflètent le contenu du Code. Par conséquent, les changements à ce stade tardif étaient problématiques. La possibilité n'est pas fermée mais, compte tenu du fait qu'il y a eu une longue période de consultation avec deux versions qui ont déjà fait l'objet d'une consultation approfondie, toute suggestion à ce stade par l'intermédiaire du Comité exécutif devrait être aussi limitée que possible.

M. YOUNG déclare, en réponse à M. Kayange Emonyi et à ses commentaires sur la vie privée, qu'il y a là deux questions très importantes. Des discussions ont eu lieu sur la protection de la réputation des sportifs. La Cour de justice de l'Union européenne a été saisie d'une affaire en cours sur la question de savoir si la divulgation existante, c'est-à-dire la divulgation obligatoire, constituait une violation. Il s'agit d'une question quelque peu ouverte. Des efforts ont été déployés pour mettre au point un système qui fonctionne, mais il pourrait s'avérer plus tard qu'il faille le modifier. Il a noté une disposition du Code qui était auparavant un commentaire et qui a été déplacée dans le texte, selon laquelle, si une divulgation publique obligatoire n'a pas été faite parce qu'elle était interdite par la législation nationale, ce n'est pas un problème de conformité. Il s'agissait d'un domaine quelque peu fluctuant.

En réponse aux questions de Mme Bennett, dans l'ordre inverse, l'ensemble de la logique fondamentale du Code semble avoir été modifié à chaque fois par l'éthique de l'AMA ou l'éducation de l'AMA. L'ordre dans lequel les choses étaient énoncées était le moindre des problèmes. Une tentative a été faite pour que ce soit clair et, en toute candeur, les idées de Mme Bennett sur la manière dont la compassion peut être utilisée dans un cas ne lui sont jamais venues à l'esprit et n'ont jamais été discutées. Il serait très ennuyeux qu'un arbitre décide d'éviter d'appliquer le Code parce que le raisonnement fondamental est la compassion pour le pauvre sportif qui serait exclu pendant quatre ans, même s'il ou elle s'est intentionnellement dopé(e) avec un stéroïde. L'équipe pourrait se pencher sur cette question.

L'exigence de preuves analytiques fiables était forte. Cela ne signifie pas que le sportif ne peut pas présenter les preuves qu'il souhaite, comme une déclaration sous serment de sa mère affirmant qu'il ne tricherait jamais parce qu'elle ne l'a pas élevé de cette façon. Mais il y a un réel problème, comme l'a noté M. Wenzel, de panels qui ne trouvent pas de faute, qui considèrent que le sportif a établi la source alors que ce n'est pas le cas. Par exemple, parce que le sportif avait dit qu'il ne s'était jamais dopé ou que sa mère l'avait dit, ou parce qu'il avait prétendu que son corps n'avait pas changé ou qu'il était un tireur et que les stéroïdes ne l'aideraient pas. C'était difficile, mais c'était une tentative pour éviter que les panels ne soient trop favorables.

Il a apprécié ses commentaires sur la compréhension du régime de sanctions par les sportifs, que l'équipe de rédaction s'est efforcée d'améliorer. Ce qui était vraiment important en ce qui concerne les sanctions, c'est que les OAD les comprennent et que les panels les comprennent. Ce qui lui importait le plus pour les athlètes, c'était qu'ils reçoivent l'éducation nécessaire pour éviter de tomber dans un guet-apens et d'être contrôlés positifs, qu'il s'agisse de comprendre la Liste des interdictions ou de connaître les types de produits contaminés qu'ils pourraient rencontrer ou les sources de contamination. Ce qui le dérangeait le plus dans toute cette affaire, c'était que des sportifs qui avaient fait de gros efforts et qui étaient innocents finissaient par commettre des violations des règles antidopage. Cela peut paraître étrange de la part d'un avocat, mais l'éducation était vraiment importante, en particulier dans ce domaine.

L'appel de la suspension provisoire devant le TAS a été très problématique, notamment en ce qui concerne les cas de sportifs de niveau récréatif suspendus provisoirement qui doivent payer un frais d'appel au TAS, même s'il s'agit d'un arbitre unique. L'AMA pourrait essayer de négocier avec le TAS pour que la procédure soit accélérée et moins coûteuse, mais elle ne pourrait pas le garantir. Il a été possible de présenter les faits à l'ONAD pour prouver l'innocence, mais cela a pris du temps. L'étape suivante était souvent une instance d'audition, puis un appel auprès de l'organisme national, ce qui avait été jugé tout à fait acceptable pour les athlètes de niveau national et les sportifs de niveau récréatif, mais M. Beloff avait dit que non, ils devaient pouvoir aller devant le TAS, ce qui prenait vraiment beaucoup de temps. S'il était possible de trouver un moyen de ne pas retarder la résolution finale de l'affaire, ce serait formidable. Mais de nombreuses parties prenantes ont déclaré que l'ensemble du processus était beaucoup trop long. Il est terrible qu'un athlète doive attendre quatre ans pour obtenir une décision, surtout lorsqu'il s'agit de suspensions provisoires. Cela pourrait signifier la fin d'une carrière avec une suspension provisoire. Il s'agit d'une préoccupation et d'un problème, mais il a fallu jouer avec les cartes qui ont été distribuées. Il est difficile de comprendre que M. Beloff ait dit que n'importe qui pouvait porter des suspensions provisoires devant le TAS.

En réponse à la question de Mme Yang sur l'entourage, tout au long de la deuxième version et quelque peu dans la troisième, l'accent a été mis sur la responsabilité de l'entourage de ne pas laisser leurs sportifs se doper. Les sanctions ont été renforcées pour les membres de l'entourage qui ont dopé des sportifs. Il existait à l'époque des exigences spécifiques selon lesquelles les membres de l'entourage devaient être bien informés et recevoir une éducation antidopage, etc. Par exemple, si le CIO voulait exiger que tout membre accrédité de l'entourage suive une éducation antidopage à l'avance, il pourrait le faire. Il a été impliqué dans certains sports où l'entourage a été suivi pour révéler, par exemple, qu'un entraîneur avait subi un contrôle positif en Thaïlande, puis en Indonésie, et qu'il s'est avéré que ses sportifs avaient subi deux contrôles positifs en Ouzbékistan. Le Code ne l'impose pas, mais il serait très utile au niveau sportif pour les personnes de l'entourage qui se déplacent d'un endroit à l'autre. Il y a certaines choses qui ne sont pas prescrites dans le Code et qui peuvent être faites.

Il comprend la préoccupation de M. De Vos concernant la publication des suspensions provisoires obligatoires. Il a estimé que cela n'irait pas de soi dans un état absolu où l'on se préoccupe de la protection de la vie privée, parce que le moment de la suspension provisoire obligatoire est celui où le sportif a reçu la notification. Ils n'ont pas eu la possibilité de se défendre. Il pourrait très bien s'agir d'un cas sans faute. Cela n'est pas cohérent avec la préoccupation concernant les cas sans faute, mais il comprend parfaitement le point de vue de M. De Vos. Il pense que cela se trouve dans l'exception à l'obligation d'obtenir le consentement de l'athlète, c'est-à-dire que si l'OAD a besoin de le rendre public pour expliquer une décision qu'elle a prise, telle que le retrait d'une médaille ou une annulation, elle peut le faire. Il n'est pas préoccupé par le fait qu'il serait juste pour le sportif que l'information soit divulguée, car les sportifs peuvent toujours divulguer l'information. Ils peuvent soit donner leur accord à l'organisation antidopage pour qu'elle le publie, soit le publier eux-mêmes. Les sportifs étaient donc protégés. Ce n'est que lorsque leur consentement a été requis qu'un problème s'est posé pour l'OAD. Ce n'était pas un problème pour le sportif car il pouvait toujours donner son consentement ou passer à la télévision et raconter toute son histoire. Le problème s'est posé pour l'OAD lorsqu'il a fallu expliquer pourquoi un athlète n'était pas dans le couloir numéro deux lors d'une compétition. Il pensait qu'il s'agissait d'une exception et qu'elle était autorisée.

En ce qui concerne la préoccupation exprimée par M. Kejval au sujet du terme « assurer », sa première réaction a été de dire que le comité olympique national était le patron des fédérations nationales. Il pourrait leur

dire quoi faire. La fédération internationale était le patron des fédérations nationales. Elle pourrait leur dire quoi faire. Il se demande ce qui se passerait si le gouvernement commençait à dire que les fédérations nationales devraient être capables de faire des contrôles et qu'elles n'avaient pas à donner quelque chose à l'ONAD. Le comité olympique ou qui que ce soit d'autre ne pouvait pas « s'en assurer ». Le terme adéquat n'était probablement pas « assurer », mais de faire « tous les efforts », ou un terme similaire.

Il a remercié M. Pini pour la coopération des sportifs. En fin de compte, tout le monde était là pour les sportifs propres et leur contribution a été très précieuse. Il a parcouru le Code et a dressé une liste de ses 12 éléments préférés qui sont favorables aux sportifs dans le nouveau Code, en plus du fait qu'avoir des règles claires et propres qui attrapent les tricheurs est la chose la plus importante pour les sportifs dans tout cela.

En ce qui concerne la question du drapeau et de l'exclusion, si l'on prend l'exemple de l'annexe B, elle indique 12 mois, mais elle pourrait être plus courte. Les conséquences imposées peuvent être plus ou moins longues. En ce qui concerne l'exclusion, sans exclusion, juste des sportifs neutres. Ces deux solutions peuvent être correctes dans le cas normal mais, dans des cas exceptionnels, elles peuvent ne pas l'être. Il n'est pas certain que dans le cas de la Russie, où le dopage d'État a été découvert à grande échelle avant, pendant et après les Jeux olympiques de Sotchi, il aurait été judicieux d'attendre 12 mois pour le drapeau. C'est vraiment exceptionnel. L'exclusion était encore plus importante. Personne ne voulait exclure un sportif pour ce que son pays avait fait. Toutefois, pour donner un exemple hypothétique en utilisant la Corée du Nord, s'il n'avait pas été possible de contrôler qui que ce soit en Corée du Nord et que ses haltérophiles se rendaient aux Jeux asiatiques et établissaient toute une série de records et remportaient toute une série de compétitions sans qu'aucun d'entre eux n'ait été contrôlé, s'il était un sportif classé derrière eux, il n'était pas certain qu'il serait heureux et satisfait que, s'il avait terminé deuxième ou troisième, les vainqueurs portaient du blanc à la place de leurs couleurs nationales. Dans la situation extrême où il n'y a aucun niveau de confiance qu'un sportif est propre avant de participer à une manifestation, peut-être pas en raison de sa propre faute, mais parce que personne n'a pu le tester, il n'est pas sûr qu'il soit juste pour les autres sportifs de le laisser concourir. C'était difficile parce qu'il s'agissait d'une exclusion qui n'était pas due à la faute du sportif. Cependant, il parierait que si l'on interrogeait les sportifs du monde entier, ils diraient que c'est peut-être une question politique de supprimer l'uniforme et le drapeau, mais qu'ils ne veulent pas perdre contre quelqu'un en costume blanc, pas plus qu'ils ne veulent perdre contre quelqu'un en uniforme. Il comprend parfaitement ce point, mais pense qu'il s'agit d'une question qui peut être discutée plus avant.

D É C I S I O N

La mise à jour du Code mondial antidopage 2027
est prise en note.

- **8.2 Mise à jour des Standards internationaux pour 2027**

M. HAYNES dit qu'il sera très rapide sur l'introduction de cette section. Avant de donner la parole aux membres pour qu'ils posent des questions sur les normes, il souhaite faire quelques brefs commentaires sur le projet dans son ensemble. Pour compléter les propos de M. Sieveking, il rappelle que le projet entre dans la dernière ligne droite avant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport et qu'il doit continuer à respecter les délais qui ont été communiqués aux parties prenantes précédemment et au début du projet, ainsi qu'au Comité exécutif en tant qu'organe de pilotage. Il a beaucoup apprécié que les membres prennent le temps de lire le résumé des principaux changements, ainsi que les versions annotées des documents. Il est conscient que son équipe a probablement contribué à plus de 2 000 des 3 000 pages qui ont été soumises aux membres du Comité exécutif, mais les questions et les commentaires ont été d'une valeur inestimable afin de considérer de ces versions finales. Il est heureux d'annoncer que les responsables de la rédaction de l'AMA sont disponibles en ligne pour répondre aux questions des membres.

DR MUROFUSHI dit qu'il prévoit de soumettre tous les commentaires recueillis auprès de ses collègues, dans la mesure du possible.

M. DE VOS note qu'il a une question concernant l'article 7 sur les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques. Il soutient pleinement la reconnaissance automatique dans les différents ressorts et pays, mais estime que les fédérations internationales devraient conserver la possibilité de les contester ou de les renvoyer à l'AMA en cas de cas problématiques. M. Wenzel a noté quelques situations qui se sont produites avec les dispositions de l'article 6.18. En outre, étant donné que les fédérations internationales n'auraient plus la possibilité d'examiner les autorisations nationales d'usage à des fins thérapeutiques, il convient de préciser que l'AMA serait responsable du contrôle de leur qualité, car les fédérations internationales n'en seraient plus informées. Il a demandé confirmation de cette information.

M. LALOVIC dit qu'il a une question concernant le Standard international sur les renseignements et les enquêtes. Du point de vue de la proportionnalité, un soutien serait-il apporté aux organisations antidopage pour

garantir l'adoption de politiques et la fourniture de conseils afin que les investissements dans le renseignement et les enquêtes soient proportionnels au niveau de risque pour les organisations antidopage? Il a également demandé cela parce que le coût croissant de l'antidopage reste un grand défi pour les fédérations internationales en particulier, qui doivent établir des priorités d'investissement en fonction de leurs propres paramètres de risque.

MME BERHANE déclare qu'elle a une question concernant les laboratoires et demande simplement que la disposition soit reformulée dans un langage plus strict. La raison en est que de nombreux laboratoires tentaient de s'installer juste avant les Jeux olympiques, ce qui était compromettant et ne laissait pas assez de temps, entraînant des complications supplémentaires auxquelles ils seraient confrontés lorsqu'ils mèneraient leurs activités à l'approche du début des Jeux olympiques. L'idée était plutôt de reformuler les dispositions afin de disposer de suffisamment de temps pour se préparer avant les Jeux olympiques en termes de délais plus stricts pour établir le laboratoire et effectuer le travail bien à l'avance. Elle a donc demandé une reformulation plus stricte de l'article 4.3.1(c).

M. KAYANGE EMONYI a fait un commentaire sur les contrôles et le Standard international pour les contrôles avec la définition révisée du groupe cible exclusivement pour les groupes cible de sportifs soumis aux contrôles et aux autres groupes de contrôle. Il pensait qu'un autre niveau de groupes avait été mentionné. Du point de vue des athlètes, il a estimé qu'il était important d'examiner le concept et de veiller à ce qu'il y ait un processus de contrôle équilibré, juste et adapté à l'objectif visé pour les autres groupes de niveau inférieur.

M. DE VOS dit qu'il a oublié de demander, en ce qui concerne le Standard international pour la gestion des résultats, que le système de localisation pour les organisateurs de grandes manifestations soit revu car il pose un certain nombre de défis pratiques, en particulier lors de jeux multisports de longue durée où il est très difficile d'appliquer ce système pour l'organisateur et pour les sportifs d'un point de vue pratique.

M. HAYNES déclare qu'il répondra aux questions dans l'ordre où elles ont été posées. M. David Healy est en ligne pour répondre à la question sur le Standard international pour les AUT.

M. HEALY confirme que les fédérations internationales ont conservé des moyens de faire part à l'AMA de leurs préoccupations concernant les cas d'AUT problématiques, conformément au cadre existant. Si une fédération internationale choisit d'opérer dans le cadre du système de reconnaissance automatique mais n'est pas d'accord avec une AUT délivrée par une ONAD, elle peut le signaler à l'AMA. Conformément à l'article 4.4.6 du Code et à l'article 8 de la SIAUT, l'AMA a le pouvoir discrétionnaire de convoquer son propre Comité d'AUT pour réviser toute décision d'AUT. Il est également important de souligner qu'en vertu du nouvel article 7.1(a) du SIAUT, les fédérations internationales et les organisateurs de grandes manifestations peuvent se soustraire à la reconnaissance automatique. Cela leur permet d'établir leurs propres comités d'AUT et de procéder à un examen complet des décisions de reconnaissance d'AUT d'ONAD, soit de manière systématique, soit pour des catégories spécifiques de substances. En pratique, cela garantit une certaine flexibilité aux fédérations internationales qui préfèrent exercer un contrôle direct de certaines affaires. Concomitamment, l'AMA procédait déjà à un examen et à un contrôle systématiques des AUT, ce qui constituait une garantie supplémentaire. Combinées au fait que les fédérations internationales pouvaient toujours attirer l'attention de l'AMA sur une AUT, ces mesures permettent d'éviter les abus du système.

M. YOUNGER remercie M. Lalovic de lui avoir fait part de ses préoccupations. De nombreux commentaires ont été formulés sur ce sujet précis, en particulier sur les ressources limitées des petites OAD et sur le fait que des orientations supplémentaires seraient nécessaires. À cet égard, dès le début du développement du SIRE, l'équipe de rédaction a travaillé très dur pour s'assurer que, en tant que première version de ce standard, le SIRE apporte ce que l'équipe considère comme un soutien équilibré aux OAD tout en restant ambitieux. L'objectif principal de l'équipe de rédaction était, dans ce premier standard, de concevoir un standard international permettant de rallier tout le monde, mais aussi de le développer et de le faire évoluer au même rythme que les parties prenantes au cours des années à venir. Il a estimé qu'un juste équilibre avait été trouvé pour fournir suffisamment d'orientations et de lignes directrices à l'avenir afin de renforcer le renseignement et les enquêtes pour toutes les parties prenantes.

LE PROFESSEUR RABIN reconnaît que le fait que certains laboratoires soient déjà très en retard dans le processus constitue un véritable problème, ce qui entraîne des maux de tête pour l'AMA et les collègues de l'ITA et du CIO. Il est également nécessaire de savoir ce qu'il faut faire pour développer un laboratoire antidopage qui puisse être prêt pour des manifestations majeures sans nécessairement recevoir d'échantillons. Cela pourrait être très difficile en termes de compétence des scientifiques et de viabilité économique des laboratoires. Par exemple, lorsque des laboratoires satellites ont été mis en place pour des événements majeurs tels que les Jeux panaméricains, le fait que les laboratoires soient prêts pendant une longue période et qu'ils ne reçoivent pas d'échantillons a constitué un problème non seulement économique mais aussi technique. La suggestion faite aux collègues en charge du développement des laboratoires a été d'insérer cela suffisamment

tôt dans les exigences propres à la grande manifestation pour s'assurer que le laboratoire soit prêt et mis sur pied progressivement au fil du temps et pas seulement à la dernière minute. Cela a été considéré comme une manière efficace de traiter la question et de causer moins de maux de tête à ceux qui, dans le domaine technique, soutiennent le développement des laboratoires antidopage.

M. RICKETTS remercie M. Kayange Emonyi pour son commentaire sur l'article 4.10.14 concernant la suppression d'autres groupes de la section « localisation » du SIC, ce qui a finalement permis aux OAD de créer des groupes de sportifs supplémentaires dont les obligations en matière de localisation sont moindres par rapport au groupe cible de sportifs soumis aux contrôles ou au groupe de sportifs soumis aux contrôles pour permettre des contrôles hors compétition. L'équipe de rédaction du SIC avait reçu des commentaires de deux parties prenantes sur cet article au cours du processus de consultation complet. Une ONAD avait soutenu le retrait de l'article sur les autres groupes et les commentaires d'un autre partenaire ont été discutés ce jour-là. Pour replacer les choses dans leur contexte, les autres groupes ne font pas partie de la structure du groupe cible de sportifs soumis aux contrôles ou du groupe de sportifs soumis aux contrôles et n'imposent aucune obligation aux sportifs ou aux organisations antidopage quant à la manière dont ils sont mis en œuvre. Par conséquent, les organisations antidopage peuvent demander aux sportifs de fournir des informations sur leur localisation aux fins de contrôles hors compétition, mais il n'existe aucune obligation d'informer les sportifs de leurs responsabilités en la matière. Le fait de ne pas fournir cette localisation n'entraîne aucune conséquence pour les sportifs, ce qui signifie essentiellement que le sportif n'a pas à se conformer à la demande de localisation dans ces autres groupes de contrôle. Enfin, les informations de localisation soumises ne sont pas fournies dans ADAMS, ce qui signifie que l'AMA n'avait aucun contrôle sur les OAD qui utilisent ces autres groupes, sur le niveau des sportifs qui y figurent et sur le détail des informations sur la localisation qui étaient demandées. Il y a également un risque que ces groupes incluent des sportifs qui devraient se trouver dans un groupe de localisation plus élevé, tel qu'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles ou un groupe de sportifs soumis aux contrôles. Il y a également le risque que les sportifs soient invités à fournir des informations sur leur localisation et ne soient pas contrôlés du tout, ce qui n'est pas conforme aux principes de proportionnalité. C'est la principale raison pour laquelle l'équipe de rédaction s'est éloignée des autres groupes. Cela dit, le nouvel article n'empêche pas les organisations antidopage de contrôler hors compétition les sportifs qui ne remplissent pas les critères d'inclusion dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles ou un groupe de sportifs soumis aux contrôles. Toutefois, le principal changement réside dans le fait que les sportifs ne seront pas tenus de fournir des informations sur leur localisation pour que cela puisse se produire. Ainsi, si une OAD souhaite contrôler des sportifs qui ne sont pas dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles ou un groupe de sportifs soumis à des contrôles, elle doit se procurer toutes les informations dont elle pourrait avoir besoin pour contrôler ces sportifs afin de pouvoir les localiser par d'autres moyens et non pas auprès des sportifs. Pour donner un bref exemple de ce que cela signifie, une OAD peut avoir un groupe de jeunes athlètes prometteurs qu'elle souhaite tester hors compétition. Ces athlètes ne remplissaient pas les critères pour faire partie d'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles ou d'un groupe de sportifs soumis aux contrôles. L'OAD pourrait contacter la fédération nationale et lui demander des informations sur les lieux d'entraînement de ces sportifs et s'ils se réunissent pour un camp d'entraînement, puis cibler ces sportifs hors compétition de cette manière. Il espère que cela permettra de clarifier la position de l'équipe de rédaction sur ces changements. Il a réaffirmé que cet article ne limitait pas la possibilité de contrôler hors compétition les sportifs de niveau inférieur.

M. WENZEL avoue qu'il ne sait pas exactement à quelle exigence M. De Vos a fait référence, mais il soupçonne qu'il pourrait s'agir du changement de concernant la compétence pour l'administration ou la gestion des résultats en cas de manquement aux obligations en matière de localisation, qui, en vertu du Code actuel, relève toujours de l'organisation auprès de laquelle l'athlète a transmis ses informations sur la localisation, soit une fédération internationale, soit une ONAD. En vertu du Code révisé, au moins en ce qui concerne les manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation résultant de contrôles, tels que les contrôles manqués, la responsabilité incomberait à l'organisation, qui pourrait être une ORGM, qui a initié le contrôle. C'était un changement. Toutefois, dans le dernier projet, il a été intégré à titre de règle qui n'était pas rigide. Les organisations antidopage concernées pourraient convenir entre elles qu'il serait plus logique, par exemple, que ce soit la fédération internationale plutôt que l'ORGM qui s'occupe du manquement aux obligations en matière de localisation. En cas de différend entre les OAD, l'AMA pourrait être saisie pour trancher ce différend. Il y avait une flexibilité intégrée. Il pense que la raison de ce changement est que, lorsqu'une OAD, quelle qu'elle soit, FI, ORGM ou ONAD, a initié un contrôle, il s'agit généralement d'une agence de prélèvement d'un échantillon ou d'un agent de contrôle du dopage sous contrat avec cet organisme. Ils disposaient des informations, de la documentation et étaient probablement les mieux placés pour examiner les objections que l'athlète pourrait soulever. Par exemple, l'agent de contrôle du dopage n'a pas fait d'efforts raisonnables pour localiser l'athlète, etc. Tel était le raisonnement. Cette disposition est flexible et, si les OAD ne parviennent pas à se mettre d'accord entre elles, la question sera soumise à l'AMA pour qu'elle soit tranchée.

En réponse au point soulevé par le professeur Rabin, MME BERHANE souhaite que le point de vue du CIO soit clair quant aux exigences applicables en ce qui concerne les laboratoires. Toutefois, elle a demandé des précisions sur le calendrier des visites obligatoires de l'AMA. Il serait important de veiller à ce que le calendrier des visites obligatoires de l'AMA soit clair.

LE PROFESSEUR RABIN dit qu'il comprend la théorie mais que dans la pratique, cela varie beaucoup en fonction du niveau de préparation d'un laboratoire. Dans le cas d'un laboratoire existant déjà accrédité par l'AMA pour les grandes manifestations, il s'agissait la plupart du temps d'une simple mise à l'échelle, mais il fallait parfois trouver un nouveau bâtiment ou reconstruire entièrement un nouveau laboratoire. Les délais n'étaient pas les mêmes. De même, lorsqu'il s'agit d'autres événements majeurs, pas nécessairement les Jeux olympiques, mais il a mentionné les Jeux panaméricains, et qu'il y a un laboratoire satellite, il est très compliqué de donner des délais normaux parce que, encore une fois, cela varie beaucoup en fonction du niveau de préparation d'un laboratoire. Il était donc essentiel de veiller à ce que le plan puisse être adapté à chaque situation. Si l'on sait quels audits doivent être réalisés et à quel endroit, le calendrier peut être ajusté en fonction du niveau de préparation du laboratoire.

D É C I S I O N

Mise à jour des Standards internationaux 2027 notée.

- 8.3 Droits de la personne et antidopage

MME SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ s'est excusée de ne pas pouvoir se joindre à nous en personne. Elle a rappelé que le texte intégral du projet final de l'évaluation initiale d'impact sur les droits de la personne figurait dans les dossiers. Avant de présenter le rapport, elle rappelle le calendrier et la méthode de travail. Elle avait été mandatée par le Comité exécutif en novembre 2022, date à laquelle elle avait commencé les préparatifs. En 2023, elle s'est concentrée sur la recherche et les consultations, tandis qu'en 2024, elle a beaucoup écrit et a soumis la première version à l'AMA pour commentaires, car il est normal de recevoir des commentaires et de procéder à une vérification factuelle, etc. Elle a noué un dialogue avec de l'équipe de rédaction de la mise à jour du Code. Cela n'allait pas de soi, car c'était elle qui évaluait, et cela pouvait donc ressembler à un conflit d'intérêts si elle s'entretenait avec les membres et évaluait également le Code. Cependant, comme il s'agissait d'une occasion unique, elle s'est engagée et ne le regrette pas. Elle a saisi cette occasion pour remercier MM. Sieveking et Young, ainsi que M. Ricketts, et tous les collègues des équipes de rédaction des Standards internationaux pour leur excellente coopération. En 2025, elle a procédé à une mise au point avec l'équipe de rédaction de la mise à jour du Code et les collègues de l'AMA, etc. Elle a ensuite finalisé l'évaluation initiale d'impact sur les droits de la personne et a soumis le premier projet au Comité exécutif pour la réunion de ce jour.

En ce qui concerne la méthodologie, elle a examiné les documents de l'AMA, la jurisprudence et les recherches scientifiques pertinentes. Elle a eu des entretiens ouverts avec de très nombreuses parties prenantes, les sportifs bien sûr, mais aussi d'autres parties prenantes. Elle a eu des échanges avec le Conseil des sportifs et a régulièrement informé le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Elle a également participé à des symposiums annuels dans un souci de transparence, afin qu'un public plus large soit informé du processus.

En ce qui concerne le contenu du rapport, le premier chapitre porte sur l'acquis de l'AMA en matière de droits de la personne. Elle s'est réjouie de l'évolution du Code vers les droits de la personne. Chaque itération a été plus forte dans cette direction, comme pour les Standards internationaux. Mais elle a également mentionné des exemples stratégiques de bonnes pratiques, notamment les réformes de gouvernance de l'AMA, mais aussi la Déclaration sur les droits antidopage des sportifs de l'AMA et l'excellent exemple du projet d'ombuds antidopage des sportifs.

Le deuxième chapitre est consacré au contexte, car il est très important de le comprendre. Les sportifs ont contesté les règles antidopage et les décisions et l'ont fait devant de nombreux tribunaux, tant nationaux qu'internationaux. Elle l'a présenté dans le deuxième chapitre, ainsi que les initiatives les plus récentes des autorités publiques et du mouvement sportif en matière de droits de la personne dans le sport. Il est important de comprendre le contexte, car il s'agit d'un paysage très complexe et diversifié qui ne se laisse pas facilement catégoriser. Elle espère donc que le contexte expliquera pourquoi elle n'a pas abordé certaines questions. Par exemple, certaines questions ont déjà été abordées par les tribunaux internationaux, comme la perspective des droits de la personne sur la localisation et d'autres questions.

Elle avait souhaité présenter le troisième chapitre également sous l'angle des droits de la personne et de la compréhension du rôle de l'AMA. En effet, l'AMA jouissait d'une portée internationale. Il a bénéficié de l'influence de deux types d'héritage et de processus juridiques, tels que les autorités publiques, qui ont participé à la révision du code, et la législation sur le sport. Son influence est donc très riche. Elle a estimé que l'AMA

était un intermédiaire plutôt efficace lorsqu'il s'agissait de trouver les meilleures normes de compromis, etc. Mais elle ne disposait pas de prérogatives supranationales et devait s'appuyer sur d'autres parties prenantes lorsqu'il s'agissait de mettre en œuvre ses normes, y compris l'impact sur les droits de la personne. Elle les a donc expliqués car, si le Comité exécutif est familier avec certains concepts, d'autres parties prenantes ne le sont peut-être pas et pourraient s'inquiéter de certains concepts tels que la responsabilité objective, la stratégie de dissuasion et d'autres choses encore. Elle conclut au troisième chapitre que le message principal est, bien entendu, que l'AMA n'est pas un organisme de surveillance des droits de la personne. Elle a été créée pour protéger le sport propre avant tout. D'autre part, le respect des droits de la personne a renforcé le système et accru sa légitimité.

Le quatrième chapitre aborde les défis qui sont probablement les plus intéressants pour le Comité exécutif. Dans ses discussions avec de nombreux sportifs et d'autres parties prenantes, elle a remarqué que la peur représentait un risque, à la fois pour le système et pour les droits de la personne des sportifs sur le plan individuel. Elle a rappelé le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule que « les êtres humains sont libérés de la terreur ». Plus important encore, cette terreur accumulée tout au long du processus a également eu un impact sur la capacité des sportifs à jouir de leurs droits existants et a sapé la confiance dans le système. Le défi suivant était l'accès à la justice. Le débat qu'elle vient d'écouter le montre également. L'accès des sportifs à la justice suscite encore de nombreuses inquiétudes. Le risque suivant était le dopage par inadvertance qui, bien entendu, affectait considérablement les droits des sportifs, voire les violait. Il s'agissait d'un risque important tant pour les sportifs que pour le système. L'affaire des nageurs chinois, qui n'est qu'une parmi tant d'autres, a montré l'influence que cela pouvait avoir sur la confiance dans le système, c'est donc un risque très important.

En ce qui concerne l'éducation, elle pense qu'elle a un impact très fort sur l'ensemble du système antidopage et qu'elle a également un aspect juridique car les sportifs, conformément au Code, sont censés respecter toutes les règles applicables. Cela signifie qu'ils ont dû apprendre beaucoup de choses. Il y avait donc l'élément juridique de l'éducation, ainsi que beaucoup d'autres. Il s'agit d'un risque important sur lequel elle a fait de nombreuses recommandations.

Elle a estimé que la participation concrète était un sujet très important, à la fois pour les droits de la personne et pour la confiance générale dans le système. Elle espère qu'il y aura de nombreux changements importants et elle y reviendra lorsqu'il s'agira d'améliorer la participation concrète des sportifs.

En ce qui concerne les mineurs, il s'agit d'un groupe très important pour l'avenir du sport en général et du sport propre en particulier. En outre, les mineurs peuvent être exposés à un risque accru de vulnérabilité, d'où la nécessité d'une approche stratégique. Le code contenait des dispositions relatives aux mineurs, mais il était nécessaire d'avoir une vision plus stratégique. En ce qui concerne les sportifs paralympiques, le nombre de demandes d'AUT a été nettement plus élevé. Ils avaient des problèmes avec la Liste des interdictions, l'accessibilité d'ADAMS, les disparités en matière de contrôles au niveau national, etc.

Le cinquième chapitre de son rapport, probablement le plus important, présente ses recommandations, qu'elle a classées en trois groupes en fonction du moment où elles sont formulées. La première concernait les recommandations d'actions immédiates. L'une d'entre elles était bien sûr « connaître et démontrer », et l'autre « impliquer et comprendre ». La troisième était « intégrer », mais il était important qu'elle ne ressemble pas à une mystification. C'est ce qu'indiquent les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de la personne. La recommandation à la base de « connaître et démontrer » était de renforcer la position des droits de la personne dans le Code ou dans la stratégie, etc. « Impliquer et comprendre » réfère à l'implication d'un plus grand nombre de sportifs dans la rétroaction lors de la révision ou de la mise à jour du Code. Le groupe suivant de recommandations se rattachait à des actions à moyen terme. C'est le groupe de recommandations le plus important. L'une d'entre elles consiste à éviter de porter atteinte aux droits de la personne, mais ce n'est pas suffisant. Il est important de prendre en compte une incidence négative sur les droits de la personne et il ne suffit pas d'éviter et de prendre en compte, mais il est important de chercher à prévenir ou à atténuer une incidence négative sur les droits de la personne. Parmi ces recommandations figuraient celles relatives à une participation plus significative des sportifs, à l'accès à la justice, à l'antidopage chez les mineurs et au dopage par inadvertance. Enfin, le troisième groupe est celui des recommandations à long terme, y compris la professionnalisation, qui, selon elle, doit se faire à long terme. L'antidopage pourrait être une profession à multiples facettes, plus qu'un groupe de nombreuses professions, mais la professionnalisation est certainement nécessaire et elle pense que l'ITA donne un bon exemple de la manière dont une approche professionnelle peut être efficace. Il y avait d'autres exemples, mais c'était un bon exemple. L'usage de l'intelligence artificielle fait partie des recommandations à long terme. En outre, un mécanisme opérationnel non judiciaire de règlement des griefs pourrait être mis en place et des signalements réguliers sur les droits de la personne devraient être établis, parmi d'autres recommandations.

Elle a également voulu profiter de cette journée pour dire que la mise en œuvre des recommandations était déjà en cours. Depuis qu'elle a soumis le premier projet à l'AMA, ils travaillent ensemble. Elle s'est réjouie de constater que, sur les 24 recommandations d'action, 12 ont déjà été largement mises en œuvre et que de nombreux changements ont été apportés au Code et aux Standards internationaux. Ces changements ont été inspirés par ou liés à l'évaluation initiale d'impact sur les droits de la personne et à ses recommandations, et pas seulement à ce qu'elle avait recommandé, car il y avait eu de nombreuses suggestions et recommandations. Un certain nombre de mesures politiques ont été prises par l'AMA en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations. Enfin, la mise en œuvre de sept recommandations était toujours en cours et, pour les cinq autres, qui sont pour la plupart des recommandations à long terme, la mise en œuvre n'avait pas encore commencé et il restait à voir quand et comment cela serait possible.

Quelles conclusions peut-on tirer de cette mise en œuvre ? En bref, l'utilité des recommandations. Dès le début, elle a essayé de formuler des recommandations applicables, plus pragmatiques que dogmatiques, pour ainsi dire. Mais, plus important encore, l'AMA a déployé des efforts considérables et, en particulier, l'équipe de rédaction de la mise à jour du Code s'est consacrée à l'amélioration du système mondial. Elle était très heureuse de voir ce type de volonté d'amélioration.

La conclusion suivante est que le processus initial d'évaluation d'impact sur les droits de la personne a été bénéfique car les améliorations ont été apportées par de nombreuses parties prenantes, telles que le Conseil des sportifs, qui a formulé de manière indépendante des recommandations liées à son rapport, ainsi que le rapport Cottier et le Comité exécutif. La mise en place de différents groupes de travail pour résoudre certaines questions a également été très importante et a contribué à des améliorations indépendantes, mais liées à l'évaluation initiale d'impact sur les droits de la personne. Pour elle, c'est l'un des points les plus importants. Cependant, il y a un autre point, peut-être le plus important, qui est que le nouveau projet de Code semble beaucoup plus centré sur les sportifs que les précédents, sans pour autant perdre de sa vigueur et de son pouvoir réglementaire.

En ce qui concerne les prochaines étapes, elle préparera tout d'abord un aperçu illustratif des recommandations mises en œuvre pour les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation à Busan en décembre 2025, en tant qu'annexe à l'évaluation initiale d'impact sur les droits de la personne. Deuxièmement, elle présentera l'évaluation initiale d'impact sur les droits de la personne lors de la Conférence mondiale sur le dopage qui se tiendra à Busan en décembre 2025. L'étape suivante, si elle est approuvée par le Comité exécutif et le Conseil de fondation, consisterait à publier sur le site web de l'AMA l'évaluation initiale d'impact sur les droits de la personne, ainsi que l'annexe et l'aperçu des recommandations mises en œuvre.

Pour conclure sa présentation, elle a indiqué que les projets de Code et de Standards internationaux représentaient de réelles améliorations du point de vue des droits de la personne et a donc invité le Comité exécutif à soutenir ces améliorations. Elle est consciente du débat mais, d'une manière générale, elle invite le Comité exécutif à apporter son soutien. Elle souhaite remercier le Conseil des sportifs et, comme il s'agit du point suivant de l'ordre du jour, elle pense que la Déclaration des droits antidopage des athlètes est devenue un exemple supplémentaire de bonne pratique en matière de droits de la personne. Elle a remercié les équipes de rédaction du Code et des Standards internationaux pour leur coopération créative. Elle tenait à remercier les dirigeants et les collègues de l'AMA pour leur soutien continu, tout en respectant son autonomie et son indépendance. Elle a également remercié le Comité exécutif pour l'intérêt et les encouragements inestimables qu'il a manifestés tout au long du processus et pour avoir, d'une manière générale, favorisé les améliorations qu'elle a mentionnées. La mise en œuvre des recommandations est en cours mais doit bien sûr se poursuivre et il n'y a pas lieu de se complaire, car l'attention portée aux droits de la personne des sportifs n'affaiblit pas le système, comme elle l'a dit. Plutôt, elle le renforce en tant qu'approche proactive et non réactive. Par conséquent, elle pense que l'attention portée aux droits de de la personne des sportifs devrait se poursuivre au-delà de cette première évaluation d'impact sur les droits de de la personne. Elle se fera un plaisir de répondre aux questions.

MME BATTAINI-DRAGONI souhaite faire trois commentaires. Tout d'abord, le rapport présenté par Mme Samardžić-Marković est utile pour mieux comprendre comment la réglementation, les politiques et les programmes peuvent avoir un impact sur les droits de de la personne des sportifs. Deuxièmement, elle a garanti une approche centrée sur les sportifs en examinant non seulement les normes et la politique, mais aussi la manière dont la politique antidopage était appliquée. Troisièmement, l'ensemble du processus d'évaluation initiale de l'impact sur les droits de de la personne a démontré l'engagement de l'AMA et du Comité exécutif en faveur des sportifs et de leurs droits fondamentaux. Cela était important parce que cela montrait aux sportifs du monde entier qu'ils pesaient dans la balace. Elle demande à Mme Samardžić-Marković si elle peut dire si elle a eu la possibilité de réaliser son souhait de mettre en œuvre tous les points qu'elle a mentionnés. En outre, craignait-elle de ne pas disposer de suffisamment de fonds lorsqu'il s'agirait de mettre en œuvre son travail et de savoir s'il serait accepté à la fin?

MME BERHANE a réitéré que le mouvement sportif appréciait vraiment le travail accompli, avec des recommandations claires et un suivi des progrès réalisés. L'analyse a été suivie jusqu'à la fin de l'année 2023, si elle ne se trompe pas. Y a-t-il eu une raison particulière pour que cela n'aille pas plus loin ? S'agissait-il d'une question d'ordre pratique ? Elle a également félicité chaleureusement l'AMA pour avoir déjà mis en œuvre 50% des recommandations, ce qui n'a pas été facile. Le CIO s'est toujours efforcé d'examiner le mandat institutionnel, car il est très important. Le fait que l'observateur indépendant ait rendu les recommandations pratiques et applicables a été très utile, car les recommandations peuvent toujours être superficielles et idéales, l'AMA ayant du mal à les aligner sur son mandat. D'un autre côté, elle a également noté que le suivi rapide ne serait pas possible sans ouverture d'esprit et acceptation, ce qu'elle a vivement encouragé en termes de capacité à coordonner et à suivre les prochaines étapes des recommandations.

Au nom des autorités publiques, DR MUROFUSHI a exprimé sa sincère gratitude à Mme Samardžić-Marković pour sa précieuse contribution à l'achèvement de ce rapport et de son ensemble de recommandations.

Au nom de l'Europe, M. BIDNYI a félicité Mme Samardžić-Marković pour l'achèvement des travaux sur l'évaluation initiale d'impact sur les droits de la personne. L'Europe a demandé à l'AMA d'inclure des étapes propres au genre dans la prochaine feuille de route sur les droits de la personne.

MME SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ apprécie le soutien des membres et toutes les questions et y répondra dans l'ordre chronologique. En réponse à Mme Battaini-Dragoni, en ce qui concerne le budget, c'est une très bonne question, mais elle peut dire qu'un certain nombre de recommandations ont déjà été mises en œuvre. Elle ne dira pas qu'ils ont été neutres sur le plan budgétaire, mais, dans le cadre du processus de mise à jour du Code, il a été très utile que l'outil ne représente pas un coût distinct pour mettre en œuvre certaines de ses recommandations. De même, lorsque les collègues de l'AMA ont mis en place la plateforme de consultation centrée sur les sportifs, dans le cadre de la mise en œuvre de ses recommandations, elle a alimenté le processus et a été neutre sur le plan budgétaire. Pour ce qui est de l'avenir, comme l'a dit M. Young, il ne s'agit pas seulement de ses recommandations, mais certaines questions relatives aux droits de l'homme pourraient exiger des ressources supplémentaires. Peut-être que M. Kemp ou M. Sieveking pourraient ajouter quelque chose sur ce point.

Une autre question très intéressante a été posée par le mouvement sportif au sujet de l'analyse jusqu'en 2023. Elle a reconnu qu'il y avait eu certains développements depuis et a commencé à réécrire son rapport pour aborder ces nouvelles activités et tenter d'expliquer leur incidence. Cependant, en raison du grand nombre d'activités et d'améliorations réelles, comme elle l'a dit, elle a réalisé qu'en essayant de le réécrire, s'il n'y avait pas de portrait de la situation initiale, il n'y aurait pas de base de comparaison et aucun moyen d'établir clairement combien d'améliorations réelles ont été apportées par l'AMA et ses parties prenantes. Le rapport aurait peut-être été meilleur et plus actualisé, mais elle voulait clairement démontrer tous ces efforts importants d'amélioration. C'est pourquoi elle a eu l'idée d'une annexe fournissant une vue d'ensemble des recommandations mises en œuvre et elle a réitéré qu'elle devrait être publiée afin que tout le monde puisse comparer et, à l'avenir, si quelqu'un veut examiner à nouveau les questions relatives aux droits de la personne au sein de l'AMA, il n'aura pas à parcourir le Code et à comparer chaque version, ce qu'elle a dû faire. Il y aurait au moins un document donnant un aperçu de la situation, montrant ce qu'il en était auparavant et les améliorations qui ont été apportées. Les raisons sont donc la transparence et, dans une certaine mesure, la pédagogie. Il y avait également une autre raison, à savoir qu'il s'agissait d'une analyse d'impact. Pour s'assurer de l'impact de la législation, des activités et des mesures antérieures, elle s'est entretenue avec de nombreuses personnes à ce sujet. En ce qui concerne les nouvelles activités, les nouvelles dispositions et les nouvelles mesures, elle les considérait sincèrement comme des améliorations et elle avait la ferme intention de communiquer son évaluation positive autant que possible. Cependant, elle ne peut pas encore savoir quel sera leur impact. Cela ne sera connu que lorsque la mise en œuvre complète des recommandations issues du Comité exécutif, du rapport Cottier, du rapport sur les nouvelles dispositions du Code, etc. aura commencé. C'est la logique qui a présidé à cette décision. Il ne s'agit pas d'une omission, mais d'un choix. Elle est néanmoins ouverte à toute suggestion d'ajout.

Elle a remercié le Dr Murofushi pour le soutien qu'il lui a apporté. En réponse à la remarque de M. Bidnyi sur l'égalité entre les hommes et les femmes, elle note que des travaux très importants du Conseil de l'Europe, dont elle a connaissance et dont elle sait qu'ils sont en cours, ont été inclus dans son rapport, quoique de façon modeste, car les travaux n'ont pas encore été achevés. Toutefois, elle soutiendrait pleinement la suggestion d'inclure l'égalité des sexes dans la prochaine feuille de route de l'AMA en matière de droits de la personne et elle attend avec impatience ce type de travail, car il est très important.

D É C I S I O N

La mise à jour sur le cadre antidopage des droits de la personne a été notée.

9. Sportifs

M. PINI indique qu'il présentera sa mise à jour en deux parties. Le premier est le rapport du président du Conseil des sportifs, que les membres ont lu, et il commentera brièvement trois parties différentes. Les réunions ont suivi le rythme des engagements structurés, y compris la réunion virtuelle de mai au cours de laquelle le Conseil a discuté des contributions au Code 2027 ainsi que de la Déclaration sur les droits antidopage des sportifs, du calendrier et de la soumission nécessaire pour y parvenir. Parmi de nombreux autres points, une réunion virtuelle est prévue dans deux semaines, ainsi qu'une réunion à Busan avant la réunion du Comité exécutif. Il fournira des informations complémentaires. Le plan d'action est demeuré la pierre angulaire des travaux du Conseil des sportifs et a fourni un cadre clair qui a permis d'établir des priorités, de mesurer, de progresser et de rendre des comptes à la communauté des sportifs et au Comité. Les détails sont précisés dans le rapport. Ce travail viserait à étendre cette démarche à la période 2026-2028 afin de s'aligner sur le plan stratégique de l'AMA, ce qui démontrerait non seulement la continuité mais aussi l'engagement à long terme à intégrer la perspective du sportif dans tous les domaines de l'antidopage.

Enfin, en ce qui concerne la gouvernance, le rôle des sportifs dans la gouvernance est restée très forte. Tous les membres du conseil ont participé d'une manière ou une autre à la mobilisation des sportifs, mais aussi aux comités permanents, aux groupes de travail et aux groupes de nomination, ce qui a permis de garantir que la voix des sportifs était constamment présente dans toutes les décisions critiques. Il se tient à disposition pour répondre aux questions et commentaires avant de passer au point suivant de l'ordre du jour.

M. KEJVAL apprécie le rapport et n'a qu'un point à soulever, car il l'a déjà mentionné au point trois, concernant les efforts en matière de communications. Comme les CNO le savaient très bien, il était très difficile de transmettre un message aux sportifs et vice-versa, et encore plus difficile d'obtenir un quelconque retour d'information de leur part, il était donc nécessaire d'adapter les communications et de fournir des services. Il a demandé quand le Conseil des sportifs de l'AMA créerait-il des plateformes de communication dédiées ou une page web pour mieux communiquer avec les athlètes. L'existence d'une telle plateforme serait également importante pour mesurer les progrès réalisés par l'AMA dans son objectif d'être véritablement centrée sur les sportifs.

Au nom des autorités publiques, DR MUROFUSHI souhaite exprimer sa sincère gratitude à M. Pini et à son équipe du Conseil des sportifs pour leur précieuse contribution à la Déclaration révisée, en particulier pour avoir écouté et intégré la voix des sportifs dans le processus. Les initiatives du Conseil ont été cruciales pour la réussite de la mise en œuvre du programme centré sur les sportifs.

M. KAYANGE EMONYI considère que la collaboration entre le Conseil des sportifs de l'AMA et la Commission des athlètes du CIO est très importante et remercie M. Pini pour sa contribution active et sa participation, ainsi que pour l'utilisation des cadres existants afin de rejoindre les athlètes sur ce sujet intéressant et complexe qu'est l'antidopage. Cette collaboration était essentielle pour garantir la mobilisation d'un plus grand nombre de sportifs.

M. PINI a apprécié les commentaires et a reconnu les efforts et les réussites concernant plusieurs activités de communication. L'objectif était de poursuivre ces efforts. La mise en place d'un nouveau Conseil des sportifs et la nécessité de le construire de manière efficace ont été des défis, mais certainement gratifiants. De nombreux progrès ont été réalisés et il se réjouit de continuer à être proactif et à simplifier des sujets très complexes. Comme pour le point précédent de l'ordre du jour, cela n'a pas été facile, mais le travail a été fait en collaboration avec l'AMA. L'objectif était d'en tirer parti en tant que Conseil des sportifs, avec le soutien de l'équipe chargée de la mobilisation des sportifs, en explorant les possibilités et en cherchant un plan précis. Plusieurs options s'offraient à nous. L'amélioration des solutions basées sur le web pourrait être l'une d'entre elles, ainsi que d'autres canaux basés sur la rétroaction des sportifs, ce qui était important pour comprendre ce que les sportifs utilisaient et comment ces services pouvaient être utilisés au mieux, en s'appuyant directement sur les contributions des sportifs et des forums. L'équipe chargée de la mobilisation des sportifs dirigeait également un nouveau projet stratégique sur l'expérience des sportifs en matière d'antidopage, qui débutait à ce moment-là. Elle a cherché à savoir et à comprendre comment l'expérience des sportifs en matière d'antidopage pouvait être optimisée. Tout en examinant la question dans des domaines tels que l'éducation, les contrôles et autres, elle inclurait également les communications. Il continuera à faire le point sur cette question et espère pouvoir le faire en décembre, lorsqu'il y aura un cadre plus précis pour les prochaines étapes.

Il remercie M. Murofushi et apprécie les conversations qui ont eu lieu. En réponse à M. Kayange Emonyi, il estime que la relation avec la Commission des Sportifs du CIO est extrêmement forte, le rôle de liaison offert au président du Conseil des Sportifs étant un rameau d'olivier qui a extrêmement bien fonctionné, et il apprécie toute occasion de travailler ensemble, que ce soit avec la Commission des Sportifs du CIO elle-même, avec

les forums ou lors de grands événements majeurs tels que les Jeux Olympiques. Le Conseil des sportifs disposait d'une plateforme très solide.

- 9.1 Déclaration sur les droits antidopage des sportifs

M. PINI espère que les membres ont pris le temps de lire ce document important. Deux documents ont été présentés en plus de la version annotée et de la version au propre. Le premier document donnait un aperçu des méthodes et de l'exploration, ainsi que de la raison d'être des ajouts à la Déclaration sur les droits. La deuxième était, bien sûr, la Déclaration sur les droits elle-même.

La Déclaration sur les droits antidopage des sportifs accompagne le Code et les Standards internationaux et énonce des droits clairs, accessibles et cohérents dans l'ensemble du système antidopage. Ce document offre aux sportifs, aux ONAD, aux fédérations internationales et à toutes les parties prenantes un point de référence rapide et facile pour identifier certains de ces droits. L'examen a été mené par le Conseil des sportifs avec la contribution d'experts juridiques et en droits de la personne, des ombuds antidopage des sportifs et du personnel de l'AMA. Il a été élaboré parallèlement au processus du Code 2027 et des Standards internationaux, dans un souci de cohérence et d'alignement. Il est important de noter que ces mesures ont été élaborées en tenant compte de l'avis des sportifs, soit par l'entremise d'une consultation centrée sur les sportifs, soit d'opportunités de mobilisation des sportifs au moyen d'échanges en face à face avec des sportifs lors de grands événements. Cela a permis des progrès significatifs et, pour la première fois, la rétroaction des sportifs a non seulement façonné le Code et les Standards internationaux, mais a également fourni un moyen structuré d'exprimer des priorités plus larges, telles que l'accès aux services de médiation, l'aide juridique, la santé mentale et d'autres.

Il a rappelé que la première partie reflétait les droits déjà ancrés dans le Code et les Standards internationaux. Bien que tous les droits ne puissent être énumérés, il y en a beaucoup. Ils ont été identifiés comme une priorité pour les sportifs. Lors de cette révision, des travaux ont été menés en étroite collaboration avec les équipes de rédaction afin de garantir que les modifications apportées au Code et aux Standards internationaux soient reflétées dans la Déclaration, dans le but supplémentaire de fournir un document éducatif. Il a rappelé que l'expérience en matière d'antidopage était plutôt difficile, et qu'il s'agissait donc d'une occasion de la rendre un peu plus claire pour que les sportifs puissent la lire et la comprendre.

La deuxième partie présente les droits que les sportifs considèrent comme essentiels. Le contenu a été directement alimenté par les voix des athlètes dans le cadre de la consultation centrée sur les athlètes, y compris les forums d'athlètes, les forums continentaux, etc. Dans l'ensemble, la Déclaration sur les droits des sportifs en matière d'antidopage a renforcé la confiance en montrant que l'antidopage n'était pas seulement une question d'obligations, mais aussi de droits. Il a permis de s'assurer que le système évoluait en tenant compte des contributions des sportifs et a démontré l'engagement de l'AMA à être centrée sur les sportifs dans la pratique. La deuxième partie ne portait pas sur des règles applicables, mais plutôt sur des aspirations. En inscrivant ces droits dans la Déclaration, les sportifs ont reconnu que la confiance, l'équité et le bien-être étaient les éléments les plus importants et ont veillé à ce que les priorités ne soient pas perdues. Il visait à guider l'évolution future de l'antidopage, mais il a rappelé à tous qu'un système véritablement crédible était un système qui évoluait au même rythme que les sportifs qu'il servait. Il serait heureux de répondre aux questions et aux commentaires des membres.

M. DE VOS note que le mouvement sportif a déjà présenté ses commentaires sur le document, mais il pense qu'il est important de préciser que la Déclaration, comme l'a mentionné M. Pini, a été initialement adoptée en tant que document éducatif. Il souhaite reconfirmer que l'approbation, en particulier de la deuxième partie, non pas de la première partie, qui concerne les droits déjà confirmés, mais surtout de la deuxième partie, ne signifie que l'approbation et ne crée, ne modifie ou n'annule aucun autre droit ou obligation. Elle n'a pas modifié le Code ou les Standards internationaux et n'a pas accordé de droits supplémentaires. Il était nécessaire d'être clair à ce sujet. De plus, le document était intitulé « Droits des sportifs », ce qui pouvait être mal interprété. Il tenait à le souligner et à le préciser. Par ailleurs, sans vouloir remettre en cause les préoccupations soulevées par les sportifs, dans le contexte de la deuxième partie, la façon dont elles ont été évoquées a soulevé un certain nombre de risques tant pour l'AMA que pour les organisations antidopage. Tout d'abord, pour un grand nombre de ces droits, il estime qu'il y a un manque de capacité et d'expertise dans les organisations antidopage, en particulier dans les domaines qui n'ont pas nécessairement un lien direct avec le rôle opérationnel d'une ONAD ou d'une organisation sportive. Il demande comment les attentes des sportifs seront gérées à cet égard. Deuxièmement, dans certains domaines, il y a eu des chevauchements avec des activités déjà menées par des organisations sportives et des politiques publiques, telles que les médiateurs pour la santé mentale, etc. Il était nécessaire de se pencher sur cette question et d'examiner si tout cela fonctionnait ensemble ou non. Troisièmement, en ce qui concerne la représentation des athlètes, il est clair que l'AMA n'a d'autorité que dans le contexte de la lutte contre le dopage. Il a donc été recommandé de limiter les exigences aux ONAD.

Il a proposé de reformuler le préambule de la partie 2 pour préciser à nouveau que ces droits ne sont pas contraignants. Il ne lira pas l'ensemble du texte mais demande à ce qu'il soit revu.

Le mouvement sportif a recommandé que le Conseil des sportifs de l'AMA travaille avec le comité des athlètes du CIO et le comité de pilotage de la Déclaration des athlètes du CIO pour construire un pont. Il pense qu'il y a une très bonne coopération entre les deux organes et que cela devrait être simple.

Enfin, il a réitéré la demande d'inclure non seulement les droits, mais aussi une partie sur les obligations, de sorte qu'il n'y ait pas seulement des droits mais aussi des obligations, ce qui équilibrerait probablement mieux le document.

M. PINI remercie M. De Vos pour ses commentaires, qui ont été pris en compte, et confirme la réception du document qu'il a mentionné avec les modifications apportées. Son objectif est de renvoyer la question au sous-groupe et d'y réfléchir. Il a vraiment apprécié l'opportunité d'avoir l'avis du mouvement sportif sur la manière dont il pourrait être amélioré et il est impatient de répondre à ce document.

Il estime que le premier point de M. De Vos est juste et invite M. Sieveking à contribuer à cette discussion d'un point de vue juridique sur la deuxième partie. L'approbation ne signifie qu'un aval et ne crée ni ne modifie aucun droit ou obligation. Elle n'a pas modifié le Code ou les Standards internationaux et n'a conféré aucun droit. L'aspect éducatif de cette question concernait l'utilisation d'une formulation plus claire et plus lisible. Il a rappelé que le Code était assez complexe. En ce qui concerne le deuxième point, il s'agit d'une aspiration; il n'y a pas d'obligations ou d'exigences. Il aimait se référer à cela comme à un étalon d'or, mais il comprenait que les différentes organisations antidopage avaient des capacités et des ressources différentes, et il comprenait certainement les implications financières de certaines d'entre elles. Néanmoins, le Conseil des sportifs et les sportifs ont estimé qu'il était important de mentionner ces objectifs et cela a donné l'occasion de voir ce qui pourrait être fait pour fournir des exemples et des bonnes pratiques ou pour identifier les organisations qui pourraient travailler ensemble. Cela existait déjà et l'occasion était de voir comment cela fonctionnait dans la pratique et de fournir un modèle si une organisation voulait devenir médaillée d'or, comme toutes l'ont fait.

En fin de compte, les recommandations reflètent ce que les sportifs ont toujours considéré comme important, à savoir la confiance et l'équité. La tâche du Conseil des sportifs était de guider cette conversation de manière responsable. Il fallait également reconnaître les limites de capacité, tout en veillant à ce que les priorités des sportifs restent visibles et soient régulièrement intégrées dans le système au fil du temps. Il a compris qu'il n'était pas possible d'obliger les organisations antidopage à agir de la sorte, quelle que soit l'évolution de la situation.

En ce qui concerne les deux autres points, l'objectif de départ était de réaliser des exercices de cartographie, plus particulièrement en ce qui concerne le service de médiation et la représentation des sportifs, ainsi que tout autre service au sein de ce service, tel que la santé mentale. Une fois que les services existants sont clairs, des propositions peuvent être élaborées en termes d'étapes suivantes. Il n'y avait rien de concret, mais il y avait un mandat pour essayer de cartographier ce qui était déjà disponible. Il a souligné que l'objectif n'était pas de dupliquer, mais plutôt d'établir des liens, de renforcer et, si nécessaire ou possible, il a reconnu que les différents pays pouvaient avoir des modèles différents pour la représentation des sportifs. Par exemple, sa propre implication en matière d'antidopage provenait d'une commission de sportifs d'un CNO et il avait été nommé à une ONAD, ce qui lui avait permis de s'impliquer dans cette plateforme. Il s'agit d'un exemple de produit de travail qui pourrait être mis en évidence et travaillé avec le CIO. Une fois qu'ils ont été clairement définis, ils peuvent être partagés avec d'autres en tant que pratique d'apprentissage. L'objectif était de travailler en partenariat avec les instances, notamment le CIO, le CIP, la commission des sportifs du CIO et les fédérations internationales.

En ce qui concerne la collaboration et l'invitation à travailler avec les comités existants du CIO, il est tout à fait d'accord. Le Conseil des sportifs entretenait déjà des relations étroites avec la commission des athlètes du CIO. Deux ou trois membres siégeaient déjà dans ce comité de pilotage. Il aimerait avoir l'occasion de participer au comité de pilotage de la déclaration des droits et responsabilités des sportifs, de donner un aperçu de l'approche et de demander aux membres de formuler des commentaires. Il pourrait entretenir des relations plus étroites avec certains membres.

L'inclusion des obligations et responsabilités des sportifs a fait l'objet d'un long débat avec les membres du Conseil. Elle a été suggérée et incluse, avec une certaine contribution de la perspective des droits de l'homme, des services de médiation et des sportifs. Cette question a été discutée au sein du Conseil des sportifs et du sous-groupe et, à ce stade, il a été décidé de ne pas l'inclure dans la loi, l'idée étant de se concentrer sur la loi en tant que droits. Les participants ont pris conscience du fait que le Code et les Standards internationaux comportaient de nombreuses responsabilités pour les sportifs et qu'il était possible de mettre l'accent sur les

droits afin de ne pas les rendre trop compliqués et de fixer différents objectifs dans ce cadre. Il est heureux de soumettre cette question à l'examen du conseil afin d'obtenir des commentaires supplémentaires.

D É C I S I O N

Mise à jour sur la Déclaration sur les droits des athlètes en matière d'antidopage notée.

10. Conformité

LE PRÉSIDENT demande à M. Gourdji, président du Comité de révision de la conformité, de traiter les points 10.1 sur les cas de non-conformité et 10.1.1 sur la réintégration des signataires non conformes ensemble afin de faciliter le traitement au procès-verbal des questions concernant les éléments à inscrire sur la liste de surveillance de la non-conformité et la réintégration.

M. GOURDJI déclare qu'il commencera par la mise à jour sur les activités du Comité. Le Comité de révision de la conformité a continué à être assez occupé par les interactions avec l'AMA en fournissant des avis et des conseils indépendants sur les questions de conformité. Depuis le mois de mars dernier, il s'est continuellement tenu informé des activités de supervision de l'AMA et du soutien qu'elle apporte aux signataires. Les activités liées aux cas de conformité ont également été reflétées dans le rapport du directeur général. Toutefois, pour résumer, au cours de cette période, le Comité de révision de la conformité a examiné un certain nombre de cas de conformité présentés par la direction de l'AMA, dont une recommandation approuvée par le Comité exécutif de réintégrer l'ONAD du Cameroun et la clôture des dossiers de supervision des ONAD de l'Iran et de l'Espagne. En outre, les cas de conformité des ONAD du Nigeria, du Pakistan et de l'Ouganda, qui ont contesté les non-conformités alléguées devant le TAS en vertu de l'article 9.3.1 du Standard international sur la conformité au Code par les signataires, ont été réexaminés à la suite de la mise en œuvre des mesures correctives critiques dont il était question. Dans chaque cas, les actions correctives ont été menées à bien avant que la procédure TAS ne soit officiellement engagée.

Le Comité de révision de la conformité a tenu deux réunions depuis son dernier rapport au Comité exécutif. L'une d'entre elles avait été organisée en personne au mois de juin précédent, et l'autre avait été une réunion virtuelle au mois d'août précédent. Lors de ces deux réunions, des mises à jour ont été faites sur les cas de la liste de surveillance, les cas de non-conformité et les cas devant le TAS. La réunion principale s'est concentrée sur les changements proposés aux Standards qui ont un impact sur la conformité et ont fourni des informations à l'AMA. Le Comité de révision de la conformité a fourni des conseils et supervisé le programme de conformité de l'AMA, y compris des discussions sur la nécessité de revoir la future méthodologie de l'AMA pour ses activités de surveillance de la conformité, qui devrait évoluer en fonction de la maturité du programme de surveillance ainsi que de la maturité de tous les signataires en ce qui concerne leurs activités de contrôle. Elle a examiné attentivement le registre des risques de conformité de l'AMA, en passant en revue les risques identifiés et les mesures d'atténuation mises en place ou prévues par l'AMA. Il en a été de même pour le registre des risques du Comité de révision de la conformité, qui a également été partagé avec l'AMA afin de s'assurer que tous les risques connus liés à la conformité ont été identifiés, évalués et atténués comme il se doit.

Lors de la réunion virtuelle du Comité qui s'est tenue le 5 août, cinq cas ont été examinés et des recommandations ont été faites au Comité exécutif, qui sont détaillées au point 10.1 sur les cas de non-conformité et qu'il présentera ensuite.

- **10.1 Cas de non-conformité – divers**
- **10.1.1 Réintégration d'un signataire non conforme - Fédération internationale de pelote basque**

M. GOURDJI informe les membres que le rapport soumis au Comité exécutif a été révisé et que la dernière version est datée du 9 septembre, soit deux jours auparavant. La mise à jour du document visait à modifier l'une des recommandations de non-conformité avec effet immédiat pour placer le signataire concerné (l'ONAD de Côte d'Ivoire) sur la liste de surveillance, et à clore complètement la procédure de conformité du CNO du Liberia (agissant en tant qu'ONAD) sur la base des mesures correctives prises. Ces informations étaient basées sur les mises à jour fournies à l'AMA, puis au Comité de révision de la conformité. Certaines de ces mises à jour ont été effectuées au cours du week-end dernier et même le lundi précédent. Cela fait toujours plaisir à voir. Cela démontre que les mécanismes mis en place par l'AMA pour s'engager activement et travailler en permanence avec ses signataires fonctionnaient bien. Il reflète également le fait que les signataires ont été très actifs jusqu'à cette réunion.

Il a montré une diapositive d'une page qui guiderait le Comité exécutif à travers ces cas. Les nouveaux cas de non-conformité peuvent être classés en trois catégories. Dans le cas de la législation sur les règles antidopage, la Korean Antidoping Agency (l'ONAD coréenne) serait recommandée pour la liste de surveillance

et la non-conformité automatique après quatre mois si l'irrégularité n'est pas résolue. Dans un cas découlant du questionnaire sur la conformité au Code, il serait recommandé de placer le CNO de la Côte d'Ivoire (Comité national de lutte antidopage) sur la liste de surveillance, avec l'allégation d'une non-conformité automatique après quatre mois si l'irrégularité n'était pas résolue. Dans les cas liés au programme d'audit, il y a eu un cas où la liste de surveillance serait appliquée à la International Powerlifting Federation (IPF), avec une allégation de non-conformité automatique après quatre mois si l'irrégularité n'est pas résolue, et il y aurait un cas avec une mise en demeure de non-conformité à l'Agence antidopage du Kenya, d'effet immédiat.

Il commencerait par les cas liés aux règles. Dans le document soumis au Comité exécutif, la section A, pages 5 à 7, traitait du nouveau cas lié à la mise en œuvre du Code dans le système juridique de l'ONAD de Corée. Les détails de cette affaire ont été exposés dans la section A1. Pour l'essentiel, l'ONAD a bien progressé et des projets d'amendements ont été présentés à l'AMA conformément au Code, ainsi qu'un calendrier d'adoption dans les quatre mois à compter de la réunion du Comité exécutif. Par conséquent, le Comité de vérification de la conformité a recommandé au Comité exécutif de placer l'ONAD coréenne sur la liste de surveillance avec les conséquences et les conditions de réintégration décrites dans la section A, pages 6 et 7, à appliquer à l'expiration du délai de quatre mois si l'irrégularité est toujours en suspens. Il a rappelé que la recommandation relative à la liste de surveillance dans ce cas était une approche cohérente, comme dans 14 cas précédents, ainsi qu'il est indiqué dans les cas liés aux précédents figurant dans le document de niveau 1 de l'annexe 1.

Pour résumer le cas du questionnaire sur la conformité au Code pour l'ONAD de Côte d'Ivoire, les détails se retrouvent dans la section B à partir de la page 8 de ce rapport. Ce cas avait été discuté lors de la réunion du mois d'août et, à l'époque, cinq actions correctives critiques n'avaient pas été mises en œuvre, principalement dans les domaines des contrôles et du DTASS (Document technique pour les analyses spécifiques par sport). Toutefois, comme il l'a mentionné précédemment, des progrès importants ont été constatés récemment et l'ONAD est parvenue à soumettre un PDC (plan de répartition des contrôles) acceptable pour l'AMA et à obtenir une augmentation du financement pour la mise en œuvre du plan de répartition des contrôles. Par conséquent, le Comité d'examen de la conformité a recommandé au Comité exécutif de placer l'ONAD de Côte d'Ivoire sur la liste de surveillance, avec les conséquences et les conditions de réintégration indiquées aux pages 9 à 11, qui seraient appliquées à l'expiration du délai de quatre mois si les non-conformités n'étaient pas corrigées. Des conséquences additionnelles seraient également appliquées si, pour quelque raison que ce soit, les non-conformités n'étaient toujours pas résolues 12 mois après l'imposition des conséquences pour le signataire énoncées ci-dessus.

En ce qui concerne les cas liés au programme d'audit, les détails de ces deux cas peuvent être trouvés dans la section C à partir de la page 11 du rapport. La section C1, page 11, traite de la International Powerlifting Federation (IPF). Au moment où ce cas a été soumis au Comité d'examen de la conformité, l'IPI n'avait pas mis en œuvre cinq actions correctives critiques restantes dans le domaine du contrôle. Toutefois, il a été jugé que l'IPI répondait aux critères de la liste de surveillance. Par conséquent, le Comité d'examen de la conformité a recommandé au Comité exécutif de placer l'IPI sur la liste de surveillance, avec les conséquences et les conditions de réintégration indiquées aux pages 12 et 13, à appliquer à l'expiration du délai de quatre mois si les irrégularités n'ont pas encore été corrigées. Des conséquences supplémentaires seraient également appliquées si, pour quelque raison que ce soit, l'irrégularité n'était toujours pas résolue 12 mois après l'imposition au signataire des conséquences énoncées ci-dessus.

Le cas suivant, exposé dans la section C2, commence à la page 12 et concerne l'ONAD du Kenya. Au moment où ce cas a été soumis au Comité d'examen de la conformité, l'ONAD du Kenya n'avait pas mis en œuvre huit actions correctives critiques, principalement dans les domaines des contrôles et des ressources humaines et financières pour la mise en œuvre de ses programmes. Le Comité d'examen de la conformité avait examiné ce cas et a décidé de recommander au Comité exécutif d'approuver l'envoi à l'ONAD du Kenya d'une notification alléguant qu'elle ne respectait pas le Code et proposant les conséquences et les conditions de la réintégration telles qu'elles sont énoncées aux pages 14 à 16. En résumé, les décisions du Comité exécutif pour ces dossiers ont été résumées dans la section 1 du rapport dans les paragraphes A, B et C du document qui se trouvent aux pages 1 et 2.

Comme l'a demandé le président, il passe au point 10.1.1 et rend compte de la réintégration du signataire non conforme, la Fédération internationale de pelote basque (FIPV). Cette question de réintégration figure au point 10.1.1 de l'ordre du jour est soumise à une décision. Il a noté que le paragraphe 2 de cette page reflétait les mises à jour concernant le respect par le FIPV de ses conditions de réintégration. La FIPV a dû corriger la seule irrégularité critique en suspens concernant le contrôle et les enquêtes. La FIPV a travaillé sur son action corrective avec le soutien de l'AMA et, le 13 août, a mis en place une action corrective nécessaire à la satisfaction de la direction de l'AMA. Le Comité d'examen de la conformité a évalué le cas et a convenu avec la direction de l'AMA que l'action corrective critique en question avait été mise en œuvre. Par conséquent, le

Comité d'examen de la conformité a recommandé au Comité exécutif de rétablir la FIPV. La décision du Comité exécutif dans cette affaire est résumée au paragraphe 1.

LE PRÉSIDENT ne constate aucune demande d'intervention pour commenter le rapport.

Il rappelle qu'une lettre a été reçue du ministère des Sports de la République de Corée et qu'elle a été communiquée au Comité exécutif la semaine précédente. Elle indique que le gouvernement coréen soutenait pleinement l'adoption d'une législation conforme au Code de l'AMA et qu'il restait déterminé à mener à bien les amendements nécessaires dans les délais impartis. Il a également rappelé que la situation politique en Corée était instable depuis un certain temps, notamment en raison de l'activation de la loi martiale. Pendant un certain temps, ni le gouvernement ni le parlement n'étaient en place, ce qui a certainement affecté les efforts de la Corée pour adopter une législation conforme au Code. Il invite à formuler des commentaires sur cette question et sur la lettre du gouvernement coréen.

DR MUROFUSHI, au nom de OneVoice, soutient les recommandations du Comité de révision de la conformité à l'exception du cas de l'ONAD de Corée. À la lumière des informations supplémentaires reçues des autorités coréennes, OneVoice a demandé au Comité exécutif de renvoyer l'affaire au Comité d'examen de la conformité pour évaluation.

M. DE VOS ajoute que, si tel est le souhait de OneVoice, et compte tenu du contenu de la lettre, il ne s'opposera pas à cette proposition.

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'il va procéder à la demande d'avis du Comité exécutif au cas par cas et signataire par signataire.

En ce qui concerne la mise en œuvre du Code dans le cadre juridique, il demande si le Comité exécutif est d'accord avec la décision de renvoyer le cas de l'Agence coréenne antidopage au Comité d'examen de la conformité pour qu'il le réévalue.

En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes antidopage contrôlée par l'entremise du questionnaire sur la conformité au Code, il demande si le Comité exécutif est d'accord avec la décision de demander à la direction de l'AMA de donner une période de quatre mois sur la liste de surveillance à compter du 11 septembre 2025 pour corriger les irrégularités en suspens, faute de quoi l'AMA enverra automatiquement au signataire ci-dessous une mise en demeure alléguant la non-conformité et proposant les conséquences et les conditions de réintégration recommandées par le Comité d'examen de la conformité, détaillées dans le document du Comité exécutif : l'ONAD de Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes antidopage suivis par l'entremise du programme d'audit, il demande si le Comité exécutif est d'accord avec la décision de demander à la direction de l'AMA de donner une période de quatre mois sur la liste de surveillance à compter du 11 septembre 2025 pour corriger les irrégularités en suspens, faute de quoi l'AMA enverra automatiquement au signataire ci-dessous une mise en demeure alléguant la non-conformité et proposant les conséquences et les conditions de réintégration recommandées par le Comité de révision de la conformité, détaillées dans le document du Comité exécutif : International Powerlifting Federation.

Il demande si le Comité exécutif est d'accord pour approuver la recommandation du CEC pour que la direction de l'AMA envoie une mise en demeure alléguant la non-conformité au Code et/ou aux Standards internationaux au signataire suivant et imposant les conséquences et les conditions de réintégration détaillées dans le document du Comité exécutif : Agence antidopage du Kenya.

Il demande si le Comité exécutif est d'accord pour approuver la recommandation du Comité d'examen de la conformité de réintégrer la fédération internationale de pelote basque.

D É C I S I O N

Approbation des propositions de conformité et de réintégration concernant la Korean Anti-Doping Agency, l'ONAD de Côte d'Ivoire, la International Powerlifting Federation, la Anti-Doping Agency of Kenya et la Fédération internationale de pelote basque.

- **10.2 Résumés des audits de conformité**

M. HAYNES informe les membres qu'il va faire une brève mise à jour. Conformément aux demandes des parties prenantes, qui souhaitent que l'AMA soit plus transparente dans ses opérations et ses activités, et conformément à la vision stratégique pour les trois années à venir et au-delà, un résumé des résultats des

audits de conformité des signataires a été publié sur le site web de l'AMA. Au cours des derniers jours, huit résumés de ce type ont été publiés. Six d'entre eux étaient mentionnés dans le document actualisé soumis au Comité exécutif deux jours auparavant et deux autres, l'un pour le Comité International Paralympique et l'autre pour la World Badminton Federation, avaient été publiés la veille. Ces résumés couvrent les audits de conformité réalisés en 2024 et plus tôt dans l'année, lorsque les actions correctives n'ont pas encore été menées à bien. Ces résumés demeureront affichés sur le site web au moins jusqu'à ce que ces actions aient été approuvées par les équipes d'audit concernées. A l'avenir, la publication d'un résumé deviendrait systématique et la publication suivrait quelques semaines après l'envoi d'un rapport d'actions correctives à un signataire à la suite d'un audit. Les résumés eux-mêmes étaient très factuels. Ils représentent les constats effectués et donnent au lecteur une idée des questions identifiées dans le cadre du programme d'audit de conformité. Le principe de cette approche était donc d'accroître la transparence et la responsabilité des signataires et de renforcer la confiance des sportifs et du public dans le programme de contrôle de la conformité de l'AMA. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT se dit convaincu que le projet améliorera la perception de la transparence qu'ont les parties prenantes de l'AMA. L'AMA suit les bonnes pratiques de certaines institutions d'audit de premier plan en rendant publics les résumés des audits et il a remercié M. Haynes.

D É C I S I O N

La mise à jour des résumés des audits de conformité a été notée.

11. Finances et administration

LE PRÉSIDENT note que M. Ng n'a pas pu assister à la réunion et présente donc officiellement Mme Taillefer en tant que directrice par intérim de la stratégie et des finances de l'AMA, qui fournira des informations au nom du président du Comité Finance et Administration sur les points financiers suivants.

MME TAILLEFER transmet les excuses de M. Ng qui n'a pas pu assister à la réunion de ce jour. Les notes de synthèse de la récente réunion du Comité Finance et Administration ont été incluses dans l'ensemble des documents. Le Comité a examiné les mises à jour des contributions et des comptes des gouvernements pour 2025 et a approuvé le deuxième scénario d'augmentation des contributions : une augmentation de 5% en 2026, suivie d'une augmentation de 3% en 2027 et 2028. En outre, le Comité a approuvé le budget révisé de 2025 et a recommandé le projet de budget de 2026 pour examen par le Comité exécutif. Elle souhaite profiter de l'occasion pour remercier M. Ng, dont c'était la dernière réunion avec le Comité Finance et Administration cette année, pour les services dévoués qu'il a rendus à la commission pendant des années.

- 11.1 Contributions du gouvernement et du CIO

MME TAILLEFER a indiqué qu'au 30 août, soit la dernière version reçue par le Comité exécutif sur les contributions, les contributions avaient atteint 73% des montants facturés en 2025, ce qui représente une amélioration par rapport aux 69% qui avaient été reçus au même moment en 2024. Depuis la distribution du document, six contributions supplémentaires ont été reçues à la date du 18 août. La comparaison entre 2025 et 2024 fait apparaître que, pour la région de l'Afrique, les contributions en 2025 sont légèrement inférieures, à 27%, contre 34% en 2024 à la même période. Les Amériques se situent à 33%, en baisse par rapport à l'année précédente (43%). Les régions de l'Asie et de l'Europe ont toutes deux enregistré une forte contribution, atteignant respectivement 90% et 89%, contre 86% et 76% l'année précédente. L'Océanie a maintenu une conformité totale avec 100% des contributions versées. Elle a remercié tous les pays pour leur soutien continu et leur engagement à verser leurs contributions annuelles à l'AMA. Leur partenariat est essentiel pour faire progresser le sport propre dans le monde entier.

D É C I S I O N

Les contributions des gouvernements et du CIO sont notées.

- 11.2 Comptes trimestriels 2025 (trimestres 1 et 2)

MME TAILLEFER note que les comptes trimestriels concernent les deux premiers trimestres de l'année. Les résultats financiers du premier semestre reflètent les tendances attendues, ce qui est le message clé. Les recettes ont atteint 35,44 millions de dollars US tandis que les dépenses ont totalisé 22,4 millions de dollars US, restant ainsi inférieures au budget remanié de 49,1 millions de dollars US. Une fois de plus, le message clé est que l'AMA tend vers un budget sain pour 2025 par rapport à son plan. L'année précédente, les mesures d'austérité adoptées ont été activées, notamment en ce qui concerne les voyages. Comme on l'a entendu tout au long de la journée, il est arrivé que des réunions se tiennent virtuellement au lieu de se déplacer pour des

raisons budgétaires. Elle souhaite signaler que, pour les deux premiers trimestres de l'année, cela a permis de réaliser 900 000 dollars d'économies par rapport à 2024 grâce à la réduction ciblée des dépenses liées aux voyages.

D É C I S I O N

Comptes trimestriels 2025 notés.

- 11.3 Budget révisé pour 2025

MME TAILLEFER fait remarquer que, à la suite de la première série de réductions au premier trimestre 2025, qui avait permis de réduire les dépenses de fonctionnement de 1,2 million de dollars US, cette révision en milieu d'année n'a introduit que des ajustements mineurs. Les départements ont été invités à réévaluer la pertinence et la faisabilité des activités prévues dans le cadre de leur allocation pour l'année. Les principales révisions comprennent, pour le département des affaires juridiques, une augmentation de 800 000 dollars US pour s'aligner sur le nombre accru d'appels de cas et d'autres activités liées au contentieux. Une deuxième révision concernait un poste d'économies sur les voyages de l'année précédente, qui était une ligne budgétaire négative regroupant toutes les économies réalisées dans tous les départements. Cette économie s'étant matérialisée par les 900 000 dollars US d'économies qu'elle a présentés dans le point précédent, cette ligne est supprimée du budget afin de mieux refléter la réalité du budget pour le reste de l'année. Pour résumer la révision, les recettes prévues pour 2025 dans le budget révisé comprenaient 5,4 millions de dollars US de plus que dans le budget remanié du début de l'année. Il s'agit notamment des contributions antérieures reçues au cours des années précédentes et de la reconnaissance des contributions des autorités publiques pour l'égalisation partielle des contributions du CIO. Ainsi, avec les changements dans les dépenses d'exploitation et les revenus tels que définis dans les documents de gouvernance, il y a à présent un excédent net projeté de 1,7 million de dollars US et une reconstitution de trésorerie projetée de 1 million de dollars US.

Au nom de One Voice, M. BIDNYI souhaite remercier l'AMA pour ses efforts en vue de réaliser des économies supplémentaires.

MME TAILLEFER remercie M. Bidnyi pour son commentaire.

D É C I S I O N

Le budget révisé de 2025 a été pris en compte.

- 11.4 Augmentation des contributions 2026-2028

LE PRÉSIDENT rappelle que ce point fait l'objet d'une recommandation au Conseil de fondation, qui en débattre et prendra une décision lors de sa réunion de décembre.

MME TAILLEFER déclare que la proposition présentée ce jour s'aligne sur l'orientation stratégique qui a été définie dans le rapport Cottier 2024 et dans le discours de réélection du président. Au cours des trois prochaines années, l'AMA se concentrera sur trois piliers fondamentaux qui ont été mentionnés à plusieurs reprises au cours de cette réunion sous différents points de l'ordre du jour et qui comprennent l'amélioration de l'expérience des sportifs, le renforcement du système mondial antidopage et l'accroissement de l'impact du travail de l'AMA dans les domaines de la science, de l'éducation et des renseignements. Pour présenter la proposition d'augmentation de la contribution cette année-là, elle a voulu montrer que, parmi ces trois priorités, des initiatives clés avaient été identifiées comme étant les plus à même de répondre à ces priorités, et présenter l'investissement estimé nécessaire pour réaliser ces initiatives. Conformément au document de préparation, pour chacune des priorités, le lien avec les priorités du plan stratégique a été présenté sur la gauche, ainsi que les différentes initiatives clés qui ont été identifiées pour réaliser chacune des priorités et, à la toute fin, l'investissement estimé que ces initiatives représentent. En ce qui concerne la première priorité, si les athlètes ont compris l'importance de la conformité antidopage, le processus lui-même n'est pas forcément très agréable pour eux. Pour y remédier, l'AMA investit dans des initiatives qui améliorent l'expérience des sportifs, notamment la refonte d'Athlete Central, le site web et l'application mobile pour de nombreuses initiatives ou tâches, y compris la transmission des informations sur la localisation, la poursuite du service du bureau de l'ombuds de l'AMA, qui sont liées au plan stratégique, ainsi que l'exercice de description de l'expérience des sportifs en matière de lutte contre le dopage, que M. Pini a mentionné précédemment. Ces trois initiatives impliqueraient un investissement compris entre 500 000 et 1,4 million de dollars américains en 2026, 2027 et 2028. Elle poursuivra avec les autres priorités pour donner une vue d'ensemble des investissements.

La deuxième priorité était de renforcer le système antidopage mondial, en s'appuyant sur des années de dialogue avec les parties prenantes et en répondant aux appels en faveur d'une plus grande responsabilité et d'une plus grande transparence. Une fois de plus, ce sont des thèmes qui ont été entendus ce jour-là et l'AMA fait des investissements stratégiques pour renforcer l'intégrité du système, notamment en augmentant le

programme d'audit de conformité, en améliorant les révisions des décisions et en augmentant les appels si nécessaire, en investissant dans l'analyse des données, l'IA et la cybersécurité pour améliorer l'efficacité dans les domaines à impact important, ainsi que dans des activités clés telles que la surveillance de la conformité, et la mise en œuvre des recommandations du rapport Cottier, qui ont également été abordées dans le cadre d'un point précédent de l'ordre du jour.

La troisième priorité vise à accroître la portée et l'efficacité des efforts de l'AMA dans les domaines de la science, de l'éducation et du renseignement. Il s'agit notamment des solutions éducatives qui permettent aux athlètes et au personnel d'encadrement des sportifs de recevoir une formation sur le thème de l'antidopage, de veiller à ce que l'accréditation des laboratoires reste solide et en constante évolution en ce qui concerne la capacité à développer de nouvelles méthodologies d'analyse, du programme de bourses de recherche qui a été discuté plus tôt dans la journée, et enfin du projet de capacité de renseignements et d'enquête qui a également été discuté ce jour-là. En examinant ces trois priorités et les initiatives clés correspondantes, il a été possible de voir le total des investissements estimés pour les trois années à venir, y compris les investissements en cours et les nouveaux investissements. Pour faciliter la compréhension de l'augmentation des cotisations, elle a également été décomposée en termes de dépenses supplémentaires totales. Le pourcentage par rapport à 2025 était de 8-9%. Comme indiqué dans la proposition et le document, l'AMA n'a pas proposé de demander une augmentation des contributions pour combler l'écart entre les ressources nécessaires et les ressources actuellement disponibles. C'est pourquoi différents scénarios ont été proposés avec une approche très équilibrée pour combler cet écart.

Les trois scénarios présentés comprenaient, dans le premier, une augmentation de 3% par an; dans le deuxième, une augmentation de 5% en 2026 pour accélérer le développement des infrastructures nécessaires à la réalisation des différentes priorités, suivie de 3% et 3%; et enfin de 5% par an dans le troisième scénario. La diapositive à l'écran montrait l'épuisement estimé des liquidités et l'épuisement cumulé dans chacun de ces scénarios. Dans le cadre d'un dialogue avec différentes parties prenantes, l'AMA a voulu s'assurer que l'estimation de l'épuisement des liquidités ne tenait pas compte des deux autres approches proposées avec cette augmentation des contributions, à savoir que l'AMA réduirait encore ses dépenses de fonctionnement d'un million de dollars et chercherait à obtenir un financement supplémentaire de 1,5 million de dollars auprès de partenariats ou de bailleurs de fonds privés. Il a été jugé utile de montrer également ce que signifierait, en termes d'épuisement des liquidités, la mise en œuvre intégrale de ces deux autres leviers dans le cadre de ces scénarios. La proposition qui a été faite et approuvée par le Comité Finance et Administration est le deuxième scénario à 5% pour 2026 et ensuite 3% pour 2027 et 2028, ce qui représente un financement supplémentaire de 1,3 millions de dollars US tant de la part des autorités publiques que du mouvement sportif. Parallèlement à cette augmentation de la contribution, l'agence s'efforcera d'identifier 1 million de dollars US de réduction supplémentaire des dépenses et d'obtenir au moins 1,5 million de dollars US par voie de partenariats et de financements privés. Bien que les membres du Comité exécutif soient bien au courant de ce qui se prépare, elle pense qu'il serait utile de voir ce qui nous attend pour les trois années suivantes, dont deux éditions des Jeux olympiques en 2026 et 2028.

DR MUROFUSHI a déclaré que OneVoice était reconnaissante à l'AMA d'avoir optimisé les dépenses et réduit les coûts inutiles, en plus de son travail continu de recherche de partenariats privés et de parrainages pour soutenir les opérations de l'AMA. Cette approche permettrait de réduire la charge financière pesant sur les États et d'assurer un fonctionnement stable du programme antidopage. Cela dit, il a fait remarquer que toute augmentation des cotisations, en particulier dans les circonstances actuelles difficiles, devrait être limitée à 3%. Ses collègues feront des commentaires supplémentaires.

M. BIDNYI a remercié le président et son équipe pour les efforts qu'ils ont déployés et le succès qu'ils ont remporté en assurant la stabilité et la durabilité des institutions. En tant que membre du gouvernement ukrainien, il comprend à quel point il est important que les institutions soient bien financées pour assurer leur durabilité et leur résilience, en particulier lorsqu'elles sont confrontées aux défis importants qui ont été discutés ce jour-là. De plus, malgré la guerre et la situation critique du budget de l'Ukraine, son pays a toujours payé à temps, car il en comprenait l'importance. Cependant, en tant que représentant de l'Europe, il a dû faire état de la position européenne sur l'augmentation prévue des contributions pour 2026 à 2028, qui est basée sur les réalités budgétaires actuelles auxquelles sont confrontés de nombreux États membres. L'Europe a recommandé au Conseil de fondation de limiter l'augmentation de la contribution pour 2026 à un maximum de 3%, afin de compenser l'inflation prévue et de réévaluer la situation à la fin de 2026 en ce qui concerne les contributions pour 2027 et 2028. Il est important de rappeler que toute augmentation des contributions publiques affecte directement les budgets nationaux alloués aux activités antidopage et peut avoir des conséquences pour les ONAD.

Au nom du mouvement sportif, MME BERHANE a également confirmé l'alignement sur la proposition des autorités publiques. À titre personnel, en tant que membre de l'équipe financière et, plus généralement, en tant

que destinataire de ce rapport, elle a reconnu l'approche prudente adoptée par l'AMA pour stabiliser les difficultés financières auxquelles elle était confrontée. Au lieu d'attendre l'inattendu, elle a adopté une approche très prudente pour réagir afin de stabiliser l'organisation à court terme. Le mouvement sportif a souhaité le reconnaître et s'est aligné sur la proposition des autorités publiques.

Sur la base des commentaires reçus des membres, LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est d'accord pour recommander une augmentation de 3% par an des contributions pour la période 2026-2028 au Conseil de fondation de l'AMA pour approbation en décembre.

D É C I S I O N

Augmentation des contributions de 3% par an pour 2026-2028, à proposer au Conseil de fondation pour approbation en décembre 2025.

- 11.5 Projet de budget 2026

LE PRÉSIDENT rappelle que ce point est soumis à la recommandation du Conseil de fondation.

MME TAILLEFER explique que le projet de budget 2026 reflète une phase de transition guidée par les recommandations du rapport Cottier 2024 et la vision stratégique 2026-2028 de l'AMA. Elle a réaligné les sources de revenus et réaffecté les ressources pour soutenir les initiatives prioritaires. Conformément à la recommandation formulée au point 11.4, les résultats financiers ont été préparés pour les deux scénarios. Si un scénario alternatif de 3% était envisagé, le revenu proposé serait de 52,6 ou 52,7 millions de dollars US, ce qui se traduirait par un excédent d'exploitation de 700 000 dollars US et un déficit net de 2,8 millions de dollars US. Elle suggère de revenir à la réunion de décembre avec un projet de budget au propre pour 2026 basé sur l'augmentation des cotisations de 3%, étant donné qu'un scénario de budget complet avec une augmentation de la cotisation de 5% a été présenté aux membres ce jour-là.

M. KEJVAL souhaite dire quelques mots sur le budget parce qu'il est important et qu'il est membre du Comité de risques et d'audit. Tout d'abord, la discussion a porté sur le budget remanié, mais il est important de savoir qu'il a été remanié deux fois. La première fois, c'était parce que la Russie ne payait pas ses contributions. Il y a également eu le cas des États-Unis. Il estime qu'il n'est pas le seul à penser qu'il n'y a pas de place pour de nouvelles réductions de coûts, si l'AMA doit continuer à respecter le plan stratégique avec toutes les priorités mentionnées, telles que la science, l'éducation et les renseignements. Il est toujours possible de faire de petites coupes, mais, en général, il pense que l'AMA n'est pas en mesure de faire de nouvelles coupes. Il a remercié Mme Taillefer et son équipe pour l'élaboration du budget. Le comité de risques et d'audit a estimé que c'était la seule façon d'établir le budget, mais il a rappelé que l'absence de réserves incitait à la prudence.

DR MUROFUSHI note, concernant l'augmentation proposée pour 2026, que OneVoice a soutenu le plan alternatif pour une augmentation de 3%. Cette option a été jugée plus équilibrée et plus durable, en particulier dans le contexte économique mondial actuel.

MME BERHANE a ajouté que le mouvement sportif a également soutenu la proposition d'augmentation du budget de 3% au Conseil de fondation lors de sa réunion de décembre.

LE PRÉSIDENT confirme qu'il croit comprendre que le Comité exécutif a accepté de recommander le projet de budget d'une augmentation de 3% au Conseil de fondation pour approbation en décembre.

D É C I S I O N

Le projet de budget 2026 sera recommandé au Conseil de fondation pour approbation en décembre 2025.

12. Santé, médecine et recherche

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN déclare qu'il discutera d'une question avant que le Professeur Rabin ne présente la Liste des interdictions et le programme de surveillance pour l'année en cours. La seule question qu'il présentera ce jour-là est qu'il souhaite remercier l'AMA pour sa récente initiative visant à demander aux autorités publiques de fournir des ressources supplémentaires à la recherche scientifique. Comme il l'expliquera plus tard, l'argent alloué à la recherche a été bien investi et était essentiel pour préparer l'avenir de l'antidopage.

LE PRÉSIDENT constate qu'il y a plusieurs points à trancher.

- 12.1 Liste des interdictions 2026 et programme de surveillance

LE PROFESSEUR RABIN déclare qu'il commencera par le projet de Liste des interdictions 2026, qui est soumis à l'approbation du Comité exécutif. L'une des premières modifications a été apportée à la section S1.1, où l'ajout d'esters pour certains stéroïdes anabolisants avait été ajouté par souci de clarté. De plus en plus d'esters ont été développés pour différents stéroïdes anabolisants. Il s'agit pour ainsi dire de stéroïdes à libération prolongée, et l'objectif était donc d'apporter cette précision à la Liste des interdictions dans un souci d'exactitude.

La famille des agents stimulant l'érythropoïétine n'a cessé de s'agrandir au fil des ans. Il a eu le plaisir de présenter le nouveau venu, le pegmolesatide, qui est une substance en cours de développement clinique. Elle était particulièrement intéressante parce que sa structure était très différente de celle de l'érythropoïétine recombinante habituelle. Cette famille d'agents stimulants de l'érythropoïèse entièrement synthétiques commençait à arriver sur le marché.

Le travail s'est poursuivi sur la section relative aux agonistes bêta-2. Au départ, il existait une sorte de dogme selon lequel les bêta-2-agonistes inhalés n'amélioraient pas les performances, qui restait valable dans l'ensemble. Cependant, les scientifiques se sont rendu compte, grâce à certaines expériences menées, que si la totalité de la dose était inhalée en une seule fois, elle pouvait améliorer les performances, ce qui n'est pas tout à fait surprenant pour des substances ayant des effets adrénergiques. La recherche avait donc envisagé de conserver la même dose globale, mais de la fractionner en respectant un certain nombre d'heures entre deux prises. Cet exercice s'est poursuivi en particulier pour le salmétérol figurant sur la Liste des interdictions 2026.

Il a ensuite présenté quelques exemples de substances très intéressantes qui n'étaient pas des substances légales à proprement parler. Il s'agit de substances illégales ajoutées aux compléments alimentaires. Ils n'existaient pas vraiment en tant que médicaments ou quoi que ce soit de ce genre, mais ils ont été introduits en tant que substances améliorant quelque peu les performances. Il s'agit de certains inhibiteurs d'aromatase, dont deux nouveaux exemples ont été répertoriés et, dans la section S4.4, modulateurs métaboliques, il y avait une nouvelle substance du nom de BAM15. Cela montre que l'industrie des compléments alimentaires ne cesse malheureusement d'introduire de nouvelles substances sur le marché.

Certains des principaux changements introduits cette année-là dans la Liste des interdictions concernaient la section M1, relative à la manipulation du sang et des composants sanguins, où il avait été précisé, sur la base des demandes de plusieurs parties prenantes, que le sang et les composants sanguins étaient toujours interdits, mais que les exceptions étaient assorties de conditions plus claires, accordées en cas de besoin médical, de tests médicaux à des fins analytiques, lorsqu'il s'agissait d'un contrôle antidopage, comme on peut l'imaginer, ce qui est très logique, ou à des fins de don. Il a été déclaré dans le passé que les dons pouvaient être très importants et même sauver des vies, et que les sportifs ne devraient pas être empêchés de donner du sang ou des composants sanguins. Ainsi, cette exception avait été clairement identifiée cette année-là pour être encore plus claire que par le passé.

Une nouvelle sous-section a été ajoutée, à savoir M1.4, où le monoxyde de carbone a été ajouté à la Liste des interdictions sous certaines conditions. Le monoxyde de carbone était une méthode très utile pour mesurer la masse d'hémoglobine. En général, la méthode utilisée pour la recherche ou à des fins de diagnostic ne comportait qu'une seule exposition pour mesurer la masse d'hémoglobine. Il s'est avéré, et il y a eu une publication par le groupe dirigé par Schmidt en 2010 qui a montré que, s'il y avait des expositions multiples au cours de la même journée, on ne sait généralement pas exactement combien, mais l'article allait jusqu'à cinq expositions par jour, la production pouvait être augmentée parce qu'elle créait une condition hypoxique. Ainsi, la production d'érythropoïétine peut être augmentée et la production stimulée de globules rouges. Ce n'était pas l'usage prévu et il y avait clairement une distinction entre les deux. L'objectif était évidemment d'interdire cette approche, mais aussi de maintenir la possibilité d'un usage diagnostique du monoxyde de carbone. Il a noté que tout le monde respirait du monoxyde de carbone en parlant. Cependant, en même temps, c'était quelque chose qui existait à un niveau naturel.

En ce qui concerne le dopage génétique, une modification est intervenue cette année-là. La greffe de mitochondries a existé, les mitochondries étant les petites unités présentes dans le sang, à l'origine des bactéries qui infestaient les cellules humaines ou les cellules qui se trouvaient encore dans le corps. Ce jour-là, une méthode a été utilisée principalement pour les cas d'infertilité en recourant à la transplantation de mitochondries. Les mitochondries étaient des unités d'énergie, la petite source de puissance nucléaire des cellules, en quelque sorte. La possibilité de transplanter des mitochondries pourrait bien sûr créer une situation d'amélioration des performances. Ainsi, les membres du Groupe consultatif d'experts sur le dopage génétique et cellulaire ont déclaré que les mitochondries et, bien sûr, quelques autres organites devaient être interdits, et la formulation a donc été modifiée pour refléter cela.

Quelques exemples ont également été ajoutés aux stimulants. Il les qualifie également d'illégales dans la mesure où elles n'ont pas été développées à des fins médicales légales ou à des fins thérapeutiques. Deux nouvelles substances ont été trouvées dans les compléments alimentaires et il a été nécessaire de les ajouter. Là encore, il s'agissait d'information des sportifs, car on savait, malheureusement, que les compléments alimentaires contenaient encore certaines de ces substances et qu'il existait une industrie très créative pour inclure certaines de ces substances non officielles/illégales sur le marché, simplement parce qu'elles étaient efficaces. Deux exemples ont été ajoutés.

Enfin, l'index, qui est très utile, a également été mis à jour pour refléter toutes les modifications apportées au projet de liste des interdictions.

Le PROFESSEUR ENGBRETSSEN a posé une question sur un nouveau médicament, très populaire parmi les personnes qui veulent perdre du poids et qui est également devenu populaire parmi les boxeurs, les lutteurs et les cyclistes, un nouveau médicament contre le diabète. Le problème est qu'il permet une perte de poids très rapide, mais 40% de cette perte se situe au niveau des muscles. Il y a donc eu de nouveaux médicaments que les sportifs devaient prendre en plus pour éviter de perdre de la masse musculaire. Le nombre de sportifs qui l'utilisaient n'est pas connu. Un questionnaire a été réalisé à ce sujet pendant les Jeux olympiques de Paris, qui a montré que des athlètes l'utilisaient et que cet usage augmentait probablement en raison de son efficacité. A ce stade, à condition de n'avoir été utilisé que pendant quelques mois, il n'a vraiment eu d'effets secondaires que lorsqu'il a été utilisé pendant plus d'un an.

LE PROFESSEUR RABIN a répondu que le grand changement était un changement de paradigme avec ces nouveaux agonistes du récepteur GLP1, comme ils ont été nommés. Dans le passé, pour un véritable contrôle du poids, il était nécessaire de réduire l'apport calorique et de suivre un régime alimentaire très strict. Il était très utile dans de nombreux sports, soit pour des raisons évidentes, comme la catégorie de poids, soit pour des raisons esthétiques. Avec ces agonistes du récepteur GLP1, le grand changement est qu'il n'est pas nécessaire de modifier son régime alimentaire. Une personne peut manger normalement, s'injecter l'agoniste du récepteur GLP1 et perdre du poids, parfois de manière considérable. Les personnes en très bonne forme physique peuvent facilement perdre 1,4 kg et cela peut aller jusqu'à plus de 20 kg chez certaines personnes, même s'il ne s'agit pas de sportifs. Il y a donc eu un changement de paradigme qui a été examiné au niveau du Groupe consultatif d'experts de la liste.

LE PROFESSEUR RABIN tient à préciser, à l'intention des membres, que la catégorie des agonistes du récepteur GLP1 fait l'objet d'un suivi, y compris la substance la plus populaire, le célèbre sémaglutide, également connu sous le nom d'Ozempic. Il était important d'être extrêmement précis car, dans les laboratoires, le programme de surveillance contrôlait deux biomarqueurs d'agonistes des récepteurs du GLP1 qui étaient communs au sémaglutide et à un autre qui était le Tirzepatide. Dans un souci de clarté et de précision, une modification mineure a été apportée au programme de surveillance. Cela ne change rien au fait que le programme de surveillance comprenait la surveillance du risque d'abus ou des schémas d'abus de ces agonistes des récepteurs du GLP1.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif approuve le Standard international 2026 pour la Liste des interdictions, y compris le Programme de surveillance 2026.

D É C I S I O N

Approbation de la liste des interdictions et du programme de surveillance 2026.

- 12.2 Projets de recherche scientifique 2025 (cycle 2)

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN précise que la proposition qu'il va expliquer est pour décision. Un nouveau système de demande de subvention a été mis en place, qui permet de présenter des demandes non plus une fois par an, mais trois fois par an. Les chercheurs du monde entier peuvent envoyer des dossiers pour examen et ils étaient ensuite invités à envoyer des demandes complètes si les critères étaient remplis. Depuis le lancement du nouveau programme de subventions en 2024, il y a eu 81 nouveaux candidats et 40 nouvelles institutions, ce qui est très important car des efforts ont toujours été faits pour que davantage d'institutions académiques s'intéressent à l'antidopage. Il semble que cet objectif ait été atteint et qu'ils soient actuellement beaucoup plus actifs qu'auparavant. En outre, il ne s'agissait pas seulement des États-Unis, mais d'institutions du monde entier, comme le montrent les pourcentages. À ce stade, il semblait donc assez bon. Le projet de recherche consistait alors à envoyer des manifestations d'intérêt, que deux experts externes et un membre du département Science et médecine de l'AMA examinaient et sur lesquelles ils prenaient une décision. Environ la moitié des demandes ont donné lieu à la présentation d'une demande complète. Il fournira les chiffres et montrera quels projets de recherche seront proposés pour des subventions. À l'issue du deuxième cycle, 28 d'entre eux ont été invités à soumettre des candidatures complètes. Le montant demandé aux candidats était

d'environ 4 millions de dollars américains. Parmi ceux-ci, 17 projets ont été recommandés pour un financement d'environ 2,2 millions de dollars US. Deux projets visent à améliorer la détection des agents anabolisants. De nouveaux agents anabolisants sont apparus et il était donc essentiel d'améliorer l'analyse. Il y avait un projet sur la mémoire musculaire, qui signifiait que si un sportif se dopait aux stéroïdes anabolisants et était pris et suspendu pendant deux ou même quatre ans, lorsqu'il reviendrait cinq ans plus tard, il serait encore plus fort à cause des stéroïdes anabolisants qu'il avait pris. Cela avait probablement été établi à l'époque, mais davantage chez les animaux que dans le cadre de très rigoureuses études sur l'humain. De nouvelles études sont apparues et ont montré la même chose, ce qui pourrait entraîner des changements dans la manière dont ces sportifs sont traités. Six projets portaient sur les peptides et les modulateurs.

LE PROFESSEUR RABIN pense qu'il s'agit toujours d'une consolidation de la capacité à détecter certains peptides et hormones potentiellement problématiques. Les travaux sur l'EPO, l'hormone de croissance humaine, se poursuivent. Il y avait des projets très solides, ce qui est en rapport avec le point précédent. De nouveaux composés appartenant à ces catégories étant constamment mis sur le marché, il est vital de maintenir la capacité de détection de ces substances, y compris par des méthodes plus sensibles qui permettraient d'élargir la fenêtre de détection de ces substances.

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN a relevé qu'il serait raisonnable de penser que l'EPO aurait été éliminée à ce moment-là parce que le taux de détection était très élevé. Le problème était que de nombreux sportifs utilisaient encore de l'EPO en microdoses. S'ils n'étaient pas contrôlés le jour même ou même quelques heures après avoir participé à une compétition, ils ne seraient pas pris en flagrant délit; cela reste donc un problème.

Deux nouveaux produits ont été ajoutés au Passeport biologique de l'athlète, qui est directement lié à la Liste des interdictions. Il y avait un projet sur les nouvelles substances interdites et un projet sur les cannabinoïdes. C'était un gros problème parce qu'il était légal dans certains pays du monde et illégal dans la plupart des pays. Ce médicament était encore utilisé et interdit en compétition, il était donc important de continuer à l'examiner parce qu'il existait de nombreux types, mais principalement deux types, de ce médicament car il était en fait utilisé pour réduire la douleur. De nombreuses personnes atteintes de sclérose en plaques, par exemple, l'ont utilisé et il s'est avéré très efficace contre les douleurs cancéreuses, etc. Les sportifs l'utilisaient pour d'autres raisons, bien sûr, probablement surtout hors compétition, mais certains l'utilisaient aussi en compétition, comme les skieurs acrobatiques.

Les gouttes de sang séché étaient encore très importantes, et de plus en plus, car les gouttes de sang permettaient à l'époque de détecter davantage de médicaments. En ce qui concerne le dopage génétique, il n'y a eu qu'un seul nouveau projet, en partie parce qu'il était très coûteux de faire de la recherche dans ce domaine. Une nouvelle personne, le professeur Sundberg de l'Institut Karolinska de Stockholm, dirige ce groupe et a déclaré, pas plus tard qu'au début du mois de septembre, qu'il y aurait une explosion dans ce domaine. C'était un problème parce qu'il était très coûteux de le détecter et de faire des analyses et des recherches à ce sujet.

Les projets ciblés suivants ont été jugés nécessaires par l'AMA, car ces domaines posaient problème et nécessitaient des investissements. C'est la raison pour laquelle ces projets ont été financés ou proposés pour être financés. Il y en avait un sur les cannabinoïdes, un sur les glucocorticoïdes et un sur l'hormone de croissance.

Enfin, comme nous l'avons vu plus tôt dans la journée, les contaminants constituent toujours un problème important et croissant. Le montant total engagé pour les six projets ciblés s'élève à un peu plus de 500 000 dollars américains. Avant de prendre la décision de soutenir ou non la proposition, il a noté qu'en 2025, le budget total s'élevait à 4,5 millions de dollars US. Le financement des projets de recherche approuvés au cours du premier cycle s'élevait à environ 500 000 dollars US et celui des projets ciblés, à 683 700 dollars US. Les évaluateurs devaient également être rémunérés car les projets devenaient plus compliqués. Il fallait plus de temps à un évaluateur pour examiner un projet et lui attribuer une note, de sorte que les honoraires ont dû être légèrement augmentés. Le montant total engagé à ce jour cette année est de 3,4 millions de dollars US et il reste environ 1 million de dollars US pour le troisième cycle, qui commencera fin novembre et sera traité lors de la réunion de décembre. Le montant demandé pour le deuxième cycle était de 2 164 401,40 dollars US.

MME TWUM-AMOA répond que l'Afrique est favorable à un investissement accru dans la recherche, car c'est le seul moyen pour l'AMA de rester à l'affût des menaces émergentes, d'élaborer des politiques plus intelligentes et de protéger les sportifs propres. En fin de compte, la recherche scientifique est l'épine dorsale du sport propre. Malheureusement, sur les 49 nouvelles manifestations d'intérêt soumises pour le deuxième cycle de 2025, une seule émanait de l'Afrique. Il est vrai qu'il faut redoubler d'efforts pour inciter les instituts de recherche africains à soumettre des propositions, et elle plaidera en ce sens.

LE PROFESSEUR ENGBRETSSEN dit qu'il sait que très peu d'institutions africaines font de la recherche dans ce domaine. Pour la première fois, le CIO a organisé cette année-là un cours avancé de physiothérapie d'équipe dans le monde entier, qui s'est tenu en Afrique cette année-là. Le CIO a financé la participation de deux personnes de chaque CNO au cours avancé de physiothérapie d'équipe. La raison en était d'essayer d'encourager les efforts de recherche en Afrique. Il espère que cela jouera un rôle et augmentera le nombre de personnes impliquées. Il remercie Mme Twum-Amoah pour son commentaire.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif approuve les recommandations de financement pour les propositions de recherche du cycle 2.

D É C I S I O N

Approbation des projets de recherche scientifique proposés pour 2025.

- 12.3 Laboratoires

12.3.1 Laboratoire de Casablanca (Maroc)

M. BARROSO indique qu'il présentera trois diapositives différentes pour les points de l'ordre du jour, mais toutes relatives aux nouveaux laboratoires d'analyse PBA en Afrique, en particulier. Il a d'abord rappelé que, malheureusement, le seul laboratoire accrédité en Afrique avait été perdu. Le laboratoire de Bloemfontein s'était vu retirer son accréditation. C'est pourquoi plusieurs pays d'Afrique se sont efforcés d'augmenter le nombre de tests pour le module hématologique du PBA. Le premier laboratoire était situé à Casablanca, au Maroc. Ce laboratoire avait déjà été approuvé comme laboratoire candidat il y a environ un an. En conséquence, une évaluation a été réalisée conformément au SIL afin de déterminer le niveau de préparation à la réalisation de ces analyses. Cette évaluation a conclu que le laboratoire avait répondu de manière satisfaisante à toutes les conclusions et qu'il avait donc satisfait à toutes les exigences techniques et administratives pour l'obtention de l'accréditation pour le PBA. Cela avait été évalué par le Groupe consultatif d'experts sur les laboratoires, qui a recommandé d'accorder le statut de laboratoire PBA au Laboratoire Mohammed VI antidopage de Casablanca.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif approuve l'octroi au laboratoire de Casablanca du statut de laboratoire accrédité pour le Passeport biologique de l'athlète.

D É C I S I O N

Proposition d'accorder le statut de laboratoire accrédité pour le Passeport biologique de l'athlète au laboratoire de Casablanca approuvée.

12.3.2 Laboratoire d'Alger (Algérie)

M. BARROSO note que les deux laboratoires PBA ne sont pas encore des laboratoires candidats, mais que c'est ce qui est proposé aujourd'hui. Le groupe d'experts sur les laboratoires demandait ou proposait leur approbation en tant que laboratoires candidats à l'accréditation PBA, ce qui constituait la première étape avant qu'ils ne soient autorisés à effectuer l'analyse. La première étape consistait à évaluer pleinement les capacités techniques de chaque laboratoire à effectuer une évaluation sur place et à déterminer s'il était prêt à effectuer l'analyse. Le premier laboratoire pour lequel l'approbation en tant que laboratoire candidat au PBA a été demandée est le Laboratoire national de contrôle du dopage d'Alger, en Algérie.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est d'accord pour accepter le Laboratoire national de dépistage du dopage situé en Algérie en tant que laboratoire candidat au Passeport biologique de l'athlète.

D É C I S I O N

Approbation de la proposition d'accorder au laboratoire d'Alger le statut de laboratoire candidat au passeport biologique de l'athlète.

12.3.3 Laboratoire d'Addis-Abeba (Éthiopie)

M. BARROSO déclare qu'il s'agit d'une situation similaire à celle du laboratoire d'Alger. Il s'agissait également d'un laboratoire candidat pour l'analyse PBA de l'Institut éthiopien de santé publique d'Addis-Abeba, une région du monde très importante car les athlètes éthiopiens, en particulier dans le domaine de l'athlétisme, étaient renommés. Il serait donc très utile et important d'accroître la capacité d'analyse de la PBA dans ce pays.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est d'accord pour accepter le laboratoire de l'Institut éthiopien de santé publique en Éthiopie comme laboratoire candidat à l'ABP.

D É C I S I O N

Approbation de la proposition d'accorder le statut de laboratoire candidat au Passeport biologique de l'athlète au laboratoire d'Addis-Abeba.

- 12.4 Documents techniques et lettres

12.4.1 TD2026DBS révisé

LE PRÉSIDENT rappelle que le premier point est soumis à décision.

M. BARROSO explique que le premier document présenté est un document technique révisé pour l'application du contrôle sur les gouttes de sang séché. Un document efficace a été approuvé en 2023 et il est proposé que cette version révisée entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026, soit environ trois mois après cette date. Les principales modifications de ce document technique concernaient l'article 2.1, qui portait sur les exigences applicables aux dispositifs de collecte de gouttes de sang séché et faisait référence, en particulier, à un volume minimum de points sur les dispositifs ou de caillots permettant d'effectuer des procédures analytiques, ainsi qu'au type de matériel de support autorisé sur les dispositifs. Dans ce cas, il s'agissait uniquement de cellulose non traitée ou de polymère synthétique. Ces exigences ont été établies pour plusieurs raisons, non seulement pour que les laboratoires aient la capacité d'effectuer les procédures, mais aussi pour limiter d'une manière ou d'une autre le nombre de dispositifs possibles que les laboratoires devraient valider. Il en existait de nombreux sur le marché et tous n'étaient pas adaptés. Le document ne définit pas exactement les dispositifs, mais définit les caractéristiques auxquelles ces dispositifs doivent répondre pour être utilisés dans le cadre de l'antidopage.

L'article 4, relatif à la sélection et à la validation des procédures analytiques, fournit des indications importantes aux laboratoires sur les méthodes à appliquer pour l'analyse des substances sans seuil et sans niveaux minimums de rapport. Ce fut la première étape de l'application du contrôle de gouttes de sang séché. À l'époque, l'AMA ne s'occupait que de l'analyse de ce type de substances, tandis que les substances à seuil ou avec un niveau minimum de rapport seraient analysées ultérieurement. Une annexe spécifiait les procédures analytiques pertinentes et l'analyse cible, ainsi que les niveaux de performance minimaux requis applicables pour quatre menus principaux : un pour les esters stéroïdiens; un pour une catégorie de substances multi-classes – les petites molécules des catégories S1 à S5 de la Liste; un autre pour l'analyse de l'EPO et de ses analogues dans les échantillons DBS; et le quatrième pour l'analyse des petits peptides. En outre, certaines modifications ont été apportées à l'article 5 relatif à l'analyse des échantillons, qui précise que la tache ou le caillot utilisé pour la procédure analytique initiale ne peut être utilisé pour la procédure de confirmation A, et qu'une nouvelle tache doit donc être extraite pour la confirmation. Enfin, l'article 6 a étendu la période minimale de conservation des échantillons de gouttes de sang séché de trois à six mois afin de donner aux OAD davantage de possibilités d'effectuer des contrôles supplémentaires ou des contrôles ciblés à l'aide des échantillons de gouttes de sang séché.

M. DE VOS a apprécié la clarification et la présentation. Il soutient l'approbation du document TD2026DBS et se félicite de la prolongation de la durée de stockage de trois à six mois. Il souhaite savoir pourquoi les organisations antidopage n'utilisent pas davantage la méthodologie des contrôles de gouttes de sang séché. Il a compris que c'était beaucoup plus rentable du point de vue de l'entreposage et il apprécierait d'avoir des informations à ce sujet.

M. BARROSO répond que le nombre d'échantillons de gouttes de sang séché analysés a augmenté de manière significative au cours des dernières années. L'une des principales limitations était la définition des dispositifs ainsi que la gamme minimale d'analyse qui pouvait être appliquée. Le document révisé a apporté plus de clarté aux OAD sur ce qui pouvait être utilisé. Les gouttes de sang séché n'allaient pas remplacer le contrôle urinaire. L'utilisation des gouttes de sang séché présente plusieurs avantages, et M. De Vos a mentionné à juste titre le fait que le transport et le stockage sont plus faciles. La stabilité de l'analyse des gouttes de sang séché était également meilleure que celle de l'urine. Toutefois, les gouttes de sang séché présentent également certaines limites, notamment le très faible volume de l'échantillon, qui restreint considérablement le nombre d'analyses pouvant être effectuées ainsi que le nombre d'analyses pouvant être testées. C'était un travail en cours. Il estime qu'après la publication et l'entrée en vigueur de ce document, la collecte et l'analyse des échantillons de gouttes de sang séché continueront à progresser.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il approuve la version révisée du TD2026DBS qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

D É C I S I O N

TD2026DBS révisé approuvé.

12.4.2 Nouveau TD2026HBT

M. BARROSO note qu'il s'agit d'un nouveau document technique attendu depuis longtemps et qui vise à harmoniser l'analyse de la transfusion sanguine homologue, c'est-à-dire lorsque le sang est transfusé d'un individu à un autre. Fondamentalement, le document technique énonce toutes les exigences en matière d'analyse et de rapports de résultats pour cette méthode, qui est basée sur la détection de différences dans l'expression de certaines molécules mineures à la surface des globules rouges par une technique appelée cytométrie de flux, qui a été développée en collaboration avec le Groupe de travail de l'AMA sur la transfusion sanguine homologue. Il a pensé que ce serait très utile car, malheureusement, ce n'est pas une nouveauté. Toutefois, il y a eu récemment quelques cas positifs de transfusion sanguine homologue, notamment aux Jeux olympiques de Tokyo, où deux résultats positifs ont été détectés grâce à l'application de cette technique.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il approuve le nouveau TD2026HBT qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

D É C I S I O N

Nouveau TD2026HBT approuvé.

12.4.3 Nouvelle TL2026 Clomifene

M. BARROSO explique que sa diapositive concerne un effort pour continuer à aborder les questions de contaminations potentielles, dans ce cas impliquant le clomifène, qui sont similaires aux questions concernant les stimulateurs de croissance utilisés pour le bétail. Le clomifène pourrait être utilisé pour les poules et les résultats urinaires positifs pourraient donc être potentiellement liés à la consommation de viande de volaille ou d'œufs contaminés. C'est pourquoi, afin d'éviter cela, un niveau minimum de rapport a été établi pour le clomifène, à savoir 2 nanogrammes par millilitre, applicable uniquement aux substances mères et non à leurs métabolites. Là encore, cette lettre technique présentée pour approbation pourrait être de courte durée, car des travaux sont en cours pour élaborer un document technique spécifique sur les niveaux minimaux de rapport. Il serait séparé du TDMRPL, et toutes ces questions pourraient être incluses dans ce nouveau document technique, toutes les questions relatives aux contaminations potentielles et aux niveaux minimaux de déclaration utilisés. Toutefois, ce nouveau document technique est prévu pour 2027 et il a été considéré que la modification devait être apportée plus tôt.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il approuve la lettre technique TL26 Clomifene qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

D É C I S I O N

Nouvelle TL2026 Clomifene approuvé.

13. L'éducation

MME TOUNKARA a remercié le président, la vice-présidente, la direction de l'AMA et tous les membres du Comité exécutif de l'AMA pour l'occasion qu'ils lui donnent de redonner au sport en continuant à servir l'éducation au sport propre pour un nouveau mandat. Ce fut un grand honneur de continuer à diriger cette grande équipe d'experts qui s'est consacrée à soutenir le très productif département Éducation de l'AMA dirigé par Mme Hudson, qui était également présente en ligne. Elle est heureuse de partager les principaux points du rapport, que les membres ont reçu.

La dernière réunion du Comité Éducation s'est tenue pratiquement le 15 juillet. Cette réunion était la première réunion virtuelle depuis la réunion en personne de janvier. Comme toujours, la directrice de l'éducation a fait part des progrès réalisés dans la mise à jour de la définition de l'esprit du sport, en particulier en ce qui concerne les articles 18 et 19 du Code, et elle a été ravie d'entendre le soutien fort des sportifs concernant la définition actualisée de l'esprit du sport, qui est davantage porteuse auprès de la communauté des sportifs après 25 ans d'existence. Elle remercie le représentant du sportif au sein du comité, Mme Dora Hegyi, qui a participé au processus, le professeur Thierry Zintz, qui est le président du Groupe consultatif pour la recherche en sciences sociales, et le professeur McNamee, qui est un expert en éthique. Tous ont apporté une contribution très utile à ce processus. Lors de cette réunion, Mme Karri Dawson, qui a présidé l'équipe de rédaction de la mise à jour du Standard international pour l'éducation, s'est principalement concentrée sur une présentation faisant part des commentaires reçus au cours de la dernière phase de consultation des partenaires. Les réactions positives des sportifs concernant des changements clés tels que l'inclusion du personnel d'encadrement du sportif et des mineurs dans le groupe d'éducation, et l'ajout du dopage involontaire aux sujets d'éducation obligatoire ont été particulièrement encourageantes.

En ce qui concerne la mise à jour de la recherche et de la politique, le Comité a pris connaissance de l'avancement du projet d'académies pour le sport propre et des résultats de la réunion du Groupe de travail sur le dopage involontaire, comme elle l'a mentionné plus tôt. La réponse significative de la communauté concernant le processus de dopage involontaire, avec plus de 2 000 personnes ayant apporté leur contribution, a été vraiment impressionnante.

La capacité des OAD a également été l'un des points forts de la réunion, notamment en ce qui concerne le cadre mondial d'apprentissage et de développement (CMAD) et l'importance de la formation en personne pour l'Afrique francophone en particulier. Les effets positifs du CAMD ont également été discutés. On espère que le programme se poursuivra, en particulier avec le travail en cours avec l'Académie mondiale du sport.

Dans la mise à jour de l'apprentissage numérique, le processus de la stratégie d'apprentissage numérique et l'usage d'ADEL ont été examinés. Le Comité s'est penché sur les récents problèmes liés à la plateforme ADEL et elle a salué le soutien apporté par Mme Juliana Soares pour le contrôle de l'accessibilité des cours paralympiques qui sont nouveaux sur ADEL.

Un autre sujet abordé a été le report des Jeux olympiques d'esports, sur lequel le Comité a commencé à réfléchir et a même reçu quelques experts pour commencer à examiner ce qui pourrait être attendu d'un point de vue éducatif dans ce domaine, mais aussi la prochaine Conférence mondiale sur le dopage dans le sport et ce que le Comité ferait là-bas et comment il interviendrait.

Enfin, la prochaine Conférence mondiale sur l'éducation, qui devrait avoir lieu en 2027, a également été discutée, et des travaux sont en cours pour lancer un appel à propositions afin de financer des hôtes potentiels. Elle a invité les membres du Comité exécutif à participer à ce processus et à lui apporter leur soutien.

Les prochaines réunions virtuelles sont prévues pour le 23 octobre et le 11 décembre 2025. Elle s'est également réjouie d'annoncer que la stratégie de recherche en sciences sociales approuvée par le Comité exécutif avait été publiée la veille sur toutes les plateformes de l'AMA. Elle a conclu en réitérant sa reconnaissance pour l'implication et le soutien des membres, qui sont cruciaux pour faire avancer les efforts collectifs en matière d'éducation à l'antidopage.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Tounkara pour son bref rapport et son enthousiasme, et la félicite pour le renouvellement de son mandat. Il se réjouit de poursuivre cette belle collaboration.

D É C I S I O N

La mise à jour du Comité de l'éducation a été notée.

- **13.1 Mise à jour de l'impact de la recherche en sciences sociales**

LE PRÉSIDENT fait remarquer que le point 13.1 sur la mise à jour de l'impact de la recherche en sciences sociales sera reporté à la réunion de décembre à Busan.

14. Autres affaires/réunions futures

Avant de conclure la réunion de ce jour et d'informer les membres des réunions à venir, LE PRÉSIDENT demande s'il y a d'autres questions. Il n'y a pas de demande de parole.

La prochaine réunion du Comité exécutif se tiendra le 2 décembre à Busan, la veille de la sixième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Il se réjouit de voir tout le monde présent pour ce moment important. Il a également noté qu'à Busan, le dernier matin de la conférence, à savoir le 5 décembre, le Comité exécutif adopterait les versions finales des Standards internationaux qui entreront en vigueur en 2027. Cette réunion spéciale du Comité exécutif sera suivie d'une réunion du Conseil de fondation, au cours de laquelle le Code mondial antidopage 2027 sera soumis à approbation. Le conseil d'administration terminera la semaine à Busan, avec sa réunion annuelle dans l'après-midi du 5 décembre.

La première réunion du Comité exécutif pour 2026 se tiendra à Bakou, en Azerbaïdjan, le 17 mars 2026. Cette réunion sera suivie du symposium régional européen 2026. Il a adressé ses plus sincères remerciements aux collègues azerbaïdjanais qui ont aimablement proposé d'accueillir ces deux importantes manifestations. Plus tard dans l'année, une réunion aura lieu le 10 septembre 2026 à Buenos Aires, en Argentine, et le 25 novembre 2026 à Manama, au Bahreïn. En mars 2027, le Comité exécutif se réunira à Lausanne, et des lieux pour les réunions ultérieures sont à l'étude.

Il a remercié les fantastiques hôtes et son ami M. Kejval pour leur aimable hospitalité, ainsi que les collègues de la Commission antidopage tchèque et, bien sûr, l'Agence nationale du sport pour leur contribution à l'organisation de cette réunion dans leur ville natale. Elle a été parfaitement organisée et a bénéficié d'une

grande hospitalité. Il regrette que ce soit la dernière année de M. Kejval au sein de l'AMA, même si sa collaboration se poursuivrait dans d'autres domaines et qu'il participerait à Busan. Il a remercié M. Kejval pour sa grande contribution. Il a remercié les différents membres du personnel tchèque et de l'AMA pour avoir planifié et soutenu la réunion de ce jour, ainsi que les volontaires et les interprètes pour leur travail acharné. Cela avait été la plus longue réunion du Comité exécutif depuis le début de son mandat et il a remercié les membres pour leur patience, leur contribution et leurs échanges très intéressants et s'est réjoui de se retrouver au début du mois de décembre.

D É C I S I O N

Conférence mondiale sur le dopage dans le sport - 3-5 décembre 2025, Busan, République de Corée;
Comité exécutif - 2 décembre 2025, Busan, République de Corée;
Conseil de fondation - 5 décembre 2025, Busan, République de Corée;
Comité exécutif - 17 mars 2026, Bakou, Azerbaïdjan;
Symposium régional de l'AMA pour l'Europe - 18-19 mars 2026, Bakou, Azerbaïdjan;
Comité exécutif - 10 septembre 2026, Buenos Aires, Argentine;
Comité exécutif - 25 novembre 2026, Manama, Bahreïn;
Conseil de fondation - 26 novembre 2026, Manama, Bahreïn.

La séance est levée à 18h05 GMT+2.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE